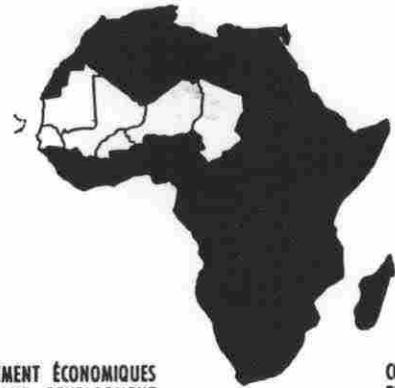


4351



OCDE/OECD

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

CILSS

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

CLUB DU SAHEL

SAHEL D(86)289
Mars 1986
Or. angl.

DIFFUSION GENERALE

LA REFORME DE LA POLITIQUE CEREALEIRE
DANS LE SAHEL

Le Burkina Faso

LA REFORME DE LA POLITIQUE CEREALIERE
DANS LE SAHEL

Le Burkina Faso

Les idées exprimées et les faits exposés dans cette étude le sont sous la responsabilité de l'auteur et n'engagent pas nécessairement l'OCDE, le Club du Sahel ou le CILSS.

par Jonathan Haughton
Elliot Berg Associates
907 Duke Street
Alexandria, VA 22314

36640
Copyright OCDE, 1986

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	3
II.	COMMERCIALISATION DES CEREALES ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE	4
	A. Performance du Secteur Agricole	4
	B. Commentaire sur les statistiques	6
	C. Les causes de la faible croissance du secteur agricole	6
III.	FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE COMMERCIALISATION DES CEREALES: LE SECTEUR PRIVE	8
	A. Le bilan alimentaire	8
	B. Les acteurs du marché céréalier	9
	C. Réexamen du problème des pertes et des semences	12
	D. Vente des céréales locales	13
	E. Les cultivateurs vendent toute l'année	14
IV.	FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE COMMERCIALISATION DES CEREALES: LE SECTEUR PUBLIC	15
	A. OFNACER: Phase 1, 1971/72 - 1973/74. Distribution de l'aide alimentaire	16
	B. OFNACER: Phase 2, 1974/75 - 1976/77. Monopole de l'Etat	16
	C. OFNACER: Phase 3, 1978/79 - 1980/81. Période de transition et "libéralisme concurrentiel"	17
	D. OFNACER: Phase 4, 1981/82 à aujourd'hui. Vers un renouveau?	18
	E. OFNACER: Réserves, achats et ventes	19
	F. OFNACER: Politique des prix	20
	G. OFNACER: Performance	22
	H. La Caisse de Péréquation	24
	I. Autres engagements gouvernementaux dans la commercialisation des céréales.	24
V.	COMMERCE DES CEREALES ET AIDE ALIMENTAIRE	25
	A. Les statistiques	25
	B. Aide alimentaire	26
	C. Volatilité des prix des importations	27
	D. Importations de céréales faciles, mais exportations interdites	27
	E. Taux de protection	28
	F. L'aide alimentaire et la question des prix	29

VI.	INFORMATIONS SUR LES PRIX	31
A.	Rôle des prix	31
B.	Sources et qualité des informations	31
C.	Indications fournies par les données	32
D.	Prix des intrants	35
VII.	LES COMMERCANTS PRIVES EXPLOITENT-ILS LES PRODUCTEURS ET LES CONSOMMATEURS DE CEREALES?	35
A.	Introduction	35
B.	Hypothèse de l'exploitation	36
C.	Les cultivateurs sont-ils contraints de vendre à bas prix?	37
D.	Les marges sont-elles excessives?	40
E.	La spéculation est-elle trop importante ?	42
F.	Conclusions	42
VIII.	LES MODIFICATIONS EVENTUELLES	43
A.	Introduction	43
B.	Stimulation de la production par les prix	44
C.	Ecarts entre les prix et autres aspects de la politique des prix	47
D.	Infrastructure et Information	55
E.	Aide alimentaire	56
F.	Stocks et entreposage	60
G.	Banques de céréales	62
H.	Améliorer la performance de l'OFNACER	74
IX.	RECOMMANDATIONS	75
NOTES de REFERENCE		80
BIBLIOGRAPHIE		93
ANNEXES		
1.	Production céréalière du Burkina Faso	99
2.	Informations sur les prix	101
3.	Capacité d'entreposage de l'OFNACER	104
4.	Tableaux et graphiques	107

I. INTRODUCTION

"Le sage n'affirme rien qu'il ne prouve" (cette phrase est affichée dans le bureau du Directeur Exécutif de l'OFNACER - Office National des Céréales).

1. Ce rapport décrit le système de commercialisation des céréales actuellement (1984) en vigueur au Burkina Faso, en faisant la synthèse d'un important volume d'informations détaillées, devenu peu à peu disponible au cours de ces dernières années. Ce document examine également les questions essentielles que pose la politique de commercialisation des céréales, à savoir:

- les commerçants exploitent-ils les producteurs et le consommateur?
- peut-on relever les prix payés au producteur, et cette mesure irait-elle dans le sens de l'auto-suffisance alimentaire?
- est-il possible d'établir une "fourchette" pour maintenir les prix entre deux extrêmes, et, le cas échéant quel en serait le coût?
- l'aide alimentaire compromet-elle l'objectif d'auto-suffisance alimentaire?
- les banques de céréales font-elles preuve d'efficacité dans la réalisation de leurs objectifs officiels?
- quelle est la tâche accomplie par l'OFNACER (Office National des Céréales)?

2. En 1977, l'Université du Michigan a publié, pour le CILSS le premier d'une série de rapports importants sur la commercialisation des céréales au Burkina Faso (1). Ce rapport indiquait en particulier trois options politiques possibles dans ce domaine. L'une d'elles consistait à maintenir les dispositions en vigueur à ce moment là. A cette époque l'OFNACER (Office National des Céréales) avait le monopole légal de la vente des céréales, mais dans la pratique, les commerçants privés dominaient le marché. En 1975/76, ce système s'était révélé défectueux, et ne donnait aucun signe d'amélioration.

3. La seconde option préconisait un contrôle officiel plus strict du marché céréalier, en suivant éventuellement l'exemple du Mali dans ce domaine. Cette option semblait rigide, n'avait pas été vérifiée et faisait peser de lourdes charges au niveau de la gestion.

4. En définitive, le rapport plaidait en faveur d'une troisième option, qui prévoyait d'accorder un statut légal aux commerçants privés, d'établir des stocks de régularisation à utiliser en

cas de grave pénurie, d'améliorer l'état des routes, de fournir des informations plus nombreuses sur le marché, et d'augmenter les stocks de céréales villageois.

5. Le rapport soulignait également l'insuffisance des informations sur la commercialisation des céréales et demandait un travail de recherche plus approfondi. En dépit des critiques accusant ce document de présenter le point de vue d'un expatrié et de ne pas donner assez de détails sur la mise en oeuvre de chacune des options indiquées, presque toutes les modifications recommandées par le rapport ont été accomplies!

6. Malgré les réformes intervenues depuis 1977 et la disponibilité d'informations plus précises, la performance du système de commercialisation des céréales au Burkina Faso reste préoccupante et son fonctionnement est gêné par des points de tension. Le présent document s'attache à l'examen de ces questions.

II. COMMERCIALISATION DES CEREALES ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

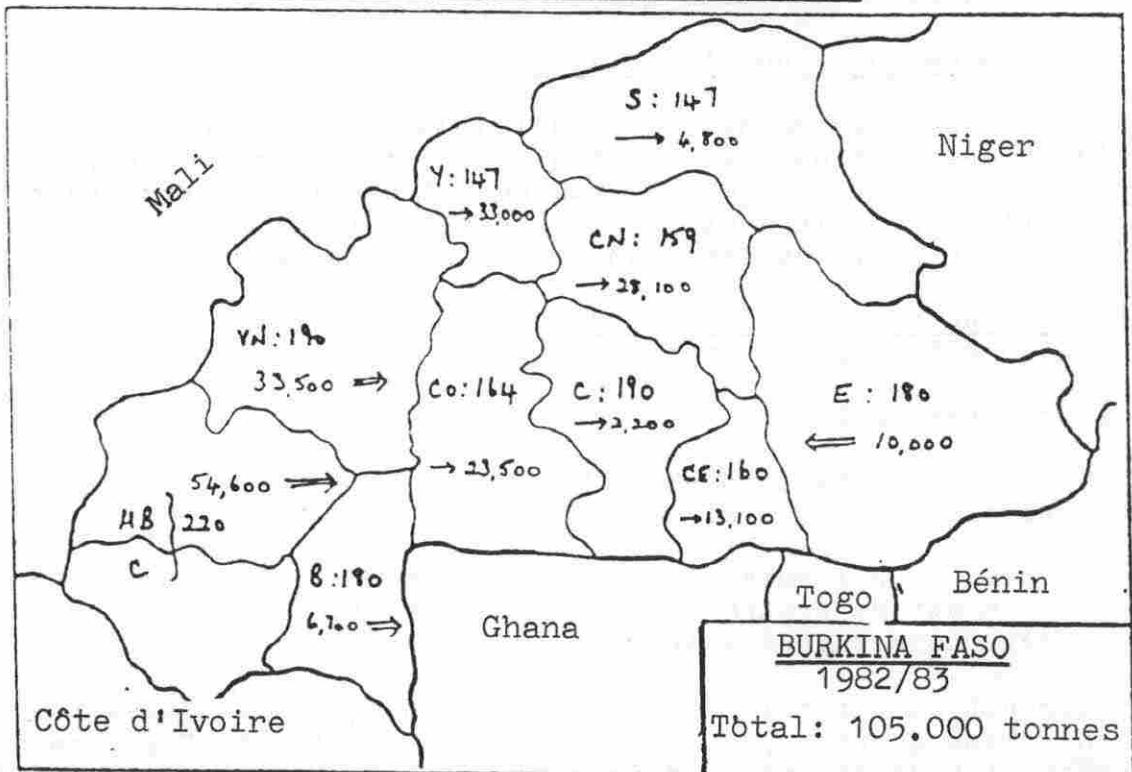
A. Quelle est la performance du secteur agricole?

7. Le tableau 1 résume les faits essentiels ayant marqué l'évolution de l'agriculture du Burkina Faso au cours de ces deux dernières décennies.

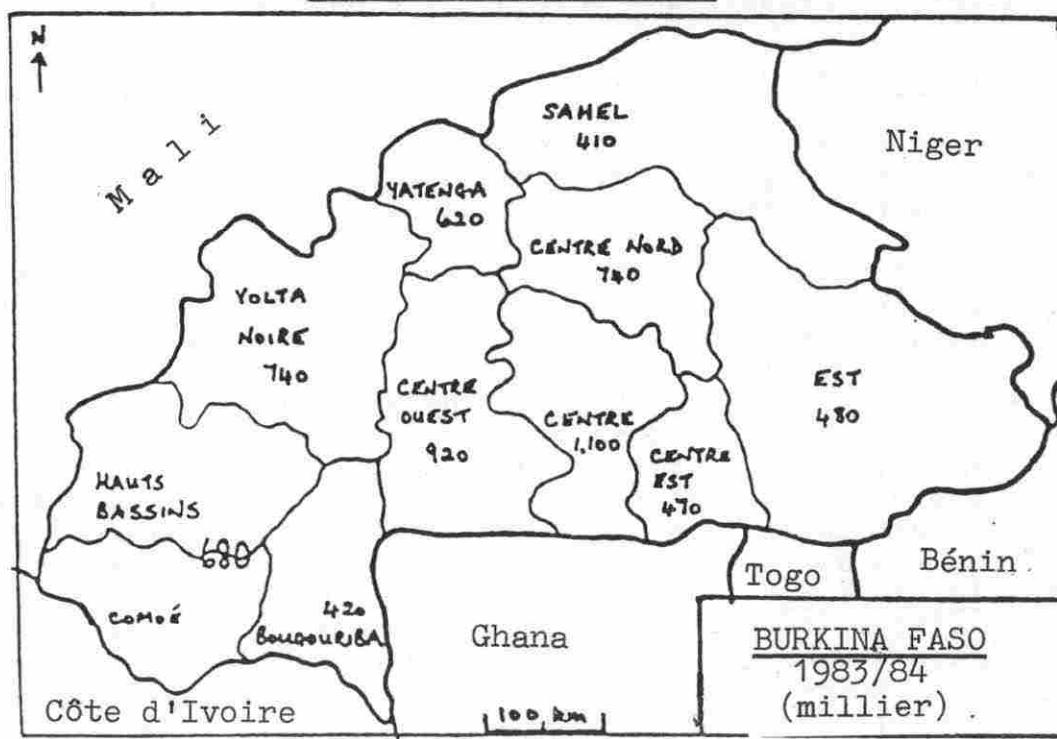
- le secteur agricole a connu un développement moins rapide que celui des autres secteurs de l'économie. Actuellement, il produit environ 2/5 du PNB, alors qu'il doit faire vivre les 4/5 de la population. Les revenus agricoles ont baissé par rapport aux revenus dans les autres secteurs.
- la production céréalière représente les 3/5èmes de la production agricole, et un quart du PNB. Dans l'environnement tropical semi-aride, les céréales traditionnelles, notamment le sorgho et le mil, occupent une place prépondérante. Après une hausse à la fin des années 1960, la production de céréales par habitant est retombée au niveau atteint au début des années 1960.
- le coton, dont la production a augmenté de façon spectaculaire fournit aujourd'hui la majorité des exportations du pays. Depuis 1968, l'accroissement de la production repose uniquement sur la hausse des rendements, tandis que l'augmentation des rendements des cultures, de céréales est restée faible.

8. Les autres généralisations suivantes peuvent être utiles. L'élevage, qui représente 1/6ème du PNB, a stagné ces dix dernières années (2). La plus forte hausse de la production céréalière intervenue récemment a eu lieu dans les régions de l'ouest, mieux arrosées (carte). En définitive, la production agricole varie considérablement d'une année à l'autre, notamment si on la considère dans une zone donnée, de petite dimension. Ainsi, la production céréalière a

Flux inter-régionaux de céréales



Régions et population



marqué une baisse de 15% environ entre 1982/83 et 1983/84, alors que la production chutait de 60% dans la région sahélienne mais augmentait de 5% en Volta Noire.

B. Commentaire sur les Statistiques

9. Soulignons que les conclusions dégagées ci-dessus, généralement admises par les observateurs bien informés, se basent sur des données statistiques incertaines. Les chiffres concernant la production agricole sont souvent totalement contradictoires en fonction de leurs sources. En voici un cas extrême:

<u>Production céréalière brute</u> (en milliers de tonnes)*	1975/76	1976/77
d'après la FAO	1 102	1 210
d'après le Ministère du Développement Rural	1 245	987

* Note: Dans l'ensemble de notre rapport, nous nous référons aux "tonnes" du système métrique. En effet, il existe également des "tonnes impériales" et des "tonnes U.S" (voir glossaire).

La production agricole a-t-elle augmenté de 10% ou baissé de 20%? Il n'existe aucun moyen de concilier ces chiffres. Ces dernières années, les différentes estimations de la production de céréales étaient plus cohérentes, mais ceci ne prouve pas leur exactitude. On peut citer d'autres exemples illustrant la nécessité cruciale d'améliorer le recueil des informations dans le domaine agricole.

C. Les causes de la Faible Croissance du Secteur Agricole

10. Les explications pouvant justifier la médiocre performance du secteur agricole du Burkina Faso ne manquent pas. Les plus importantes semblent les suivantes:

- le climat. On a certaines preuves d'une diminution séculaire des précipitations. Les faibles augmentations de la production de céréales sont donc intervenues malgré cette détérioration du climat.
- le manque d'une technologie permettant d'augmenter les rendements. Les techniques qui permettent d'accroître les rendements, comme l'utilisation plus efficace de l'eau, les semences améliorées, l'apport de plus grandes quantités d'engrais, qui ont déclenché la "révolution verte", n'ont pas réussi dans les zones tropicales semi-arides (3).
- La pénurie de main-d'œuvre. Les exploitations agricoles sont petites, et semblent limitées par la disponibilité de la main-d'œuvre pendant les périodes cruciales pour la culture des champs. D'importantes migrations - surtout des hommes dans la force de l'âge - ont diminué la population du Plateau Mossi. Leurs conséquences ont été quelque peu atténuées par le récent peuplement de terres fertiles vers l'ouest.

- l'appauprissement et la détérioration des sols. Cette détérioration, qui touche particulièrement le Plateau Mossi (4), est largement reconnue. Elle est provoquée par certains facteurs comme la raréfaction des pluies, la réduction des périodes de jachère, le surpâturage, et - peut-être - le régime foncier.
- l'insuffisance des investissements dans le secteur agricole. Dans les années 1960, la valeur de l'investissement agricole n'atteignait pas 5% de la valeur de la production agricole. Aujourd'hui, ce taux approche des 20%, mais la faiblesse des investissements antérieurs fait encore sentir ses effets. Le gouvernement possède peu de créances nettes sur le secteur agricole (5).
- un régime des prix défavorable. Les prix officiels des céréales à la production ont suivi approximativement la hausse du coût de la vie en milieu urbain, en s'élevant plus rapidement que le prix des intrants. La hausse des prix officiels des arachides a été encore plus rapide, mais le prix officiel du coton a marqué une baisse par rapport aux prix en zone urbaine et aux prix des importations (6). Selon les informations recueillies, les prix du marché semblent suivre des courbes identiques (chapitre VI). Les fluctuations des prix ont favorisé les céréales par rapport au coton; il est probable que c'est la croissance relativement plus lente de la production céréalière qui est à l'origine de cette nouvelle situation et non l'inverse.
- la faiblesse des institutions. Les 11 Organismes Régionaux de Développement (ORD) manquent à la fois de fonds disponibles et d'objectifs précis. Le Ministère du Développement Rural ne dispose pas de la main-d'œuvre nécessaire pour assumer les travaux de supervision et d'évaluation. Les institutions de crédit agricole sont insuffisamment développées.
- la médiocrité de l'infrastructure. Le Burkina Faso dispose d'un réseau routier rudimentaire. Les analystes de la Banque Mondiale (7) jugent cette contrainte importante, tandis que pour d'autres elle est atténuée par la grande mobilité des cultivateurs et des commerçants.

11. Il est évident que l'on ne peut imputer - uniquement ou même en grande partie - la responsabilité de la croissance médiocre du secteur agricole aux faiblesses du système de commercialisation. En effet, étant donné la gravité des obstacles qui le gênent, la performance du secteur agricole semble correcte, sinon bonne. Il est donc probable que l'amélioration - même importante - de commercialisation (en admettant que cela soit possible) n'aurait qu'un effet limité sur le développement de la production agricole.

III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE COMMERCIALISATION DES CEREALES: LE SECTEUR PRIVE

A. Le Bilan Alimentaire

12. Les informations essentielles sur le secteur céréalier du Burkina Faso sont résumées dans le bilan alimentaire esquissé dans le tableau 2, dont les principales caractéristiques sont reflétées par le graphique 1. L'Annexe 1 donne d'autres informations sur la production céréalière. En dépit de l'insuffisance des données disponibles, les tendances suivantes se dégagent nettement:

- la production céréalière a connu une faible augmentation, passant d'une moyenne de 1 million de tonnes par an dans les années 1960 à 1,1 millions de tonnes pendant la décennie suivante.
- l'évolution de la production céréalière a été irrégulière. Depuis 1960, elle varie presqu'une année sur deux, de 10% en plus ou en moins par rapport à celle de l'année précédente. Depuis 1970, les pénuries alimentaires ne sont pas dues à une diminution constante de la production par habitant, mais plutôt à des déficits périodiques plus fréquents qu'avant.
- les déficits de récolte ont été partiellement compensés par les fluctuations de l'aide alimentaire et des importations commerciales.
- la disponibilité nette de céréales par habitant a atteint en moyenne près de 190 kilos pendant une année de récolte abondante. Elle est tombée en dessous de 170 kilos une seule fois (1974), et a dépassé les 200 kilos pendant l'année 1974/75. Le système de commercialisation des céréales a dû s'accommoder de ces récoltes très variables et des fluctuations considérables des importations.

13. Au Burkina Faso, les céréales sont acheminées généralement de l'ouest du pays vers les villes au centre et au nord. On ne connaît pas précisément le volume réel de ces flux céréaliers, toutefois la Carte 1 en donne une estimation pour l'année 1982/83, marquée par une récolte abondante. Ce volume varie considérablement d'une année à l'autre, ce qui constitue un défi permanent pour le système de commercialisation, notamment lorsque l'on sait que certaines régions parviennent à exporter des céréales une année, tandis qu'elles se trouvent dans l'obligation d'en importer l'année suivante.

14. La commercialisation des céréales au Burkina Faso implique donc une tâche colossale, qui recouvre: la collecte des céréales produites par des centaines de milliers de petits exploitants, en vue de les revendre localement ou dans d'autres régions; le transport

des céréales qui sont acheminées des zones excédentaires, surtout à l'ouest du pays, vers les zones déficitaires, notamment les villes et les régions du Centre et du Nord, l'entreposage des céréales entre le moment de la récolte et celui de la consommation; la vente des céréales à des centaines de milliers de petits consommateurs, l'achat de céréales à l'étranger et leur distribution; enfin, l'entreposage, le transport et la répartition de l'aide alimentaire. Il n'est guère surprenant, au vu de la complexité de cette tâche, que le système lui-même soit complexe.

B. Les Acteurs du Marché Céréalier

15. Les composantes les plus importantes du système de commercialisation des céréales sont brièvement indiquées par la Figure 2. Pour l'essentiel, ce schéma demeure valable dans tout le pays, compte tenu des variations régionales.

16. Plusieurs options s'offrent aux producteurs de céréales. Ainsi, ils peuvent entreposer une partie de la récolte, en consommer une partie immédiatement et, souvent, en donner. Ceux qui préfèrent vendre peuvent le faire pendant la plus grande partie de l'année (8). Un large pourcentage de la récolte est vendu à d'autres habitants du village, hors de tout marché officiel. Il arrive, dans des villages - parfois situés dans des régions excédentaires - que certains foyers soient acheteurs nets de céréales, tandis que d'autres disposent d'un excédent dans les zones déficitaires.

17. Les producteurs peuvent également vendre leur récolte à un commerçant dans le village. Certains cultivateurs locaux s'occupent un peu de commercialiser les céréales. Toutefois, Malton estime que les cultivateurs Haoussa, au nord du Nigeria, s'occupent davantage de la commercialisation de leurs récoltes (ce qui constitue pour eux un appoint) qu'au Burkina Faso (9).

18. Le cultivateur peut également vendre, dans le village, sa récolte à un marchand ambulant qui sert le plus souvent d'agent commercial ou de commis à un commerçant local ou régional.

19. Le cultivateur (ou la cultivatrice) qui désire vendre peut encore transporter sa récolte jusqu'à un marché voisin pour la vendre à un intermédiaire ou à un commerçant local indépendant. Ce marché est, soit un petit marché qui a lieu régulièrement, tous les trois jours par exemple, soit un marché urbain quotidien. Il est très rare de voir un cultivateur revenir chez lui sans avoir vendu les céréales qu'il a mises sur le marché. Il risque donc de vendre à bas prix si ce jour-là les vendeurs sont plus nombreux que les acheteurs à venir au marché. En revanche, si les acheteurs sont nombreux face à de rares vendeurs, il obtiendra un bon prix de sa récolte. Le cultivateur qui ne veut pas risquer ces fluctuations de prix - préfère - du moins théoriquement - vendre fréquemment de petites quantités de céréales. Ceci semble se vérifier dans la pratique.

20. Actuellement, les informations sur la façon dont les cultivateurs vendent leurs céréales sont relativement rares. Ouedraogo (10)

donne les indications suivantes, provenant d'une enquête par sondage effectuée auprès des cultivateurs vivant dans la zone orientale, en 1978/79:

Achats de Mil et de Sorgho faits par des cultivateurs (en %) au poids, auprès des sources suivantes:

habitants du village	38
commerçants villageois	1
commerçants extérieurs	4
OFNACER (Office National des Céréales)	4
aide alimentaire	4
autres sources	49

Il serait intéressant de connaître les "autres sources"; toutefois, ces chiffres donnent déjà une indication de la forte proportion de transactions intervenant en dehors du marché. Ce pourcentage est probablement assez élevé dans les régions de l'est, où l'on trouve dans un même village de nombreux foyers déficitaires ou excédentaires dans la mesure où cette zone parvient plus ou moins dans l'ensemble à l'auto-suffisance alimentaire. Pourtant, dans son étude des schémas des migrations des habitants du Plateau Mossi, Boutilier (11) a constaté que, dans les régions du centre, 41% à peine des foyers examinés par l'enquête produisaient "au moins une quantité suffisante de céréales pour nourrir la famille". Par conséquent, des transactions entre les familles, mais à l'intérieur d'un même village, ont probablement lieu dans ces régions aussi.

21. Ouedraogo (12) fournit d'autres informations intéressantes provenant de la même enquête dans l'est du pays, sur les distances que doivent parcourir les cultivateurs pour acheter et vendre des céréales. Il en dégage les résultats suivants :

Distances (en kms) parcourues pour acheter ou vendre des céréales (en %)

Kms:	0	1-10	11-20	21-40	> 40	Total
Pour acheter	39	29	12	14	6	100
Pour vendre	37	47	9	1	6	100

Bien que la plupart des achats et ventes de céréales interviennent au niveau local, de nombreux cultivateurs n'hésitent pas à franchir de longues distances pour acheter - et surtout pour vendre - des céréales. Soulignons cependant que la population est clairsemée à l'est du pays, et que cette région possède un réseau routier médiocre. Ces chiffres donnent donc une image exagérée de la situation nationale. Les motifs incitant les vendeurs de céréales à voyager si loin ne sont pas évidents. Peut-être désirent-ils également acheter des produits qui ne sont pas disponibles localement, ou pensent-ils vendre leurs céréales à des prix plus élevés.

22. Les commerçants indépendants locaux exercent en général sur des petits marchés urbains, et traitent un volume de transactions important, bien qu'à un niveau sous-régional. Ces commerçants se rendent souvent à des marchés plus petits pour y acheter des céréales; ils emploient parfois à cet effet des intermédiaires qui achètent pour leur compte, disposent habituellement d'un moyen de transport - mais rarement d'une automobile - et financent leurs opérations par des ressources internes ou en ayant recours à des crédits locaux. Ils vendent au détail aux consommateurs, en demi-gros aux femmes qui revendent au détail sur les marchés, et en gros aux commerçants régionaux ou nationaux qui viennent acheter.

23. Les commerçants régionaux couvrent un département entier, et achètent et vendent généralement en gros. Certains obtiennent des crédits bancaires. Ils achètent par l'intermédiaire d'agents, ou à des commerçants locaux indépendants et vendent une large partie de leurs céréales à des marchands nationaux. Ils possèdent fréquemment ou louent des petits camions.

24. Les commerçants nationaux achètent des céréales dans une région pour les vendre dans une autre. Ils sont basés pour la plupart à Ouagadougou ou à Bobo, mais certains habitent également Ouahigouya, et quelques-uns vivent dans les grandes villes des régions déficitaires, comme Kaya, et acheminent les céréales dans la région depuis Ouagadougou. Les commerçants locaux, régionaux et nationaux entreposent rarement de grandes quantités, préférant une rotation rapide des stocks.

25. On distingue parfois les commerçants nationaux de céréales des entrepreneurs/grossistes nationaux (13). Les premiers opèrent à une échelle relativement petite; ils visitent les régions périodiquement, achètent de 10 à 20 tonnes de céréales pour les transporter vers une ville ou une zone urbaine, dans des camions de location. Ces marchands constituent la base du Syndicat des Marchands du Mil (14), qui a environ 800 membres à qui il demande une cotisation annuelle de 2 500 CFA; il est présidé par un commerçant du marché de Sankariaga (partiellement grossiste) à Ouagadougou, et défend les intérêts de ses membres. Ce Syndicat est puissant. Fin 1983, lorsque le gouvernement s'est efforcé de comprimer les prix pour les maintenir au niveau officiel, écartant ainsi les céréales du marché, le Syndicat a réussi à convaincre le gouvernement de mettre un terme à cette mesure de contrôle des prix (15). Le Syndicat aide également les commerçants à obtenir la licence, obligatoire pour exercer leur activité.

26. Une centaine de commerçants nationaux obtiennent des crédits bancaires limités - jusqu'à 2 ou 3 millions de CFA - à un taux d'intérêt actuellement voisin de 16-18%. Les autres financements proviennent de sources de crédit informelles ou de sources internes. En juillet 1984, au moment le plus critique de la période de "disette" (pendant les mois qui précèdent la récolte, généralement juillet-août), à la suite d'une récolte médiocre, les commerçants nationaux de Dori, la capitale relativement inaccessible de la

région sahélienne chroniquement déficitaire, achetaient des céréales à Ouagadougou pour les faire transporter jusqu'à Dori (16). Certains observateurs, notamment parmi les donateurs, ont estimé que les commerçants ne pourraient, sans aide, subvenir correctement aux besoins céréaliers de la région du Sahel.

27. Les grossistes/entrepreneurs nationaux opèrent dans une vaste zone, et s'occupent généralement de plusieurs matières premières, outre les céréales, dont notamment les noix de Karité et le sésame. Ce sont souvent d'anciens fonctionnaires ayant conservé de bonnes relations au sein du gouvernement, très utiles pour établir des contrats garantissant l'approvisionnement d'institutions comme les écoles et les hopitaux. Ils possèdent des camions, disposent d'entrepôts importants (17) et de crédits bancaires considérables. Ils sont les seuls à importer du riz de l'étranger. Leur nombre est controversé. Selon l'une des sources interrogées, il n'y aurait que 7 ou 8 commerçants de ce type au plan national. Selon un rapport de la société allemande "Agroprogress", ils seraient une vingtaine. Ces commerçants manipulent d'énormes quantités de céréales, mais ne les entreposent pas longtemps. Ils préfèrent acheter, transporter et revendre constamment tout au long de l'année.

28. Dans les villes et les zones urbaines, les commerçants nationaux vendent en gros à des détaillants sur le marché, et parfois directement à des consommateurs.

29. Les paragraphes qui précèdent ont esquissé la situation dans le secteur privé; le chapitre IV décrit les filières publiques de commercialisation; le Tableau 3 les principales parties en jeu et les ressources dont elles disposent. Toutefois, le système de commercialisation privé soulève un certain nombre d'interrogations qu'il convient de mentionner ici:

- la chaîne de commercialisation est-elle trop longue (donc trop onéreuse)?
- le système permet-il d'approvisionner correctement les régions déficitaires, notamment les zones rurales déficitaires?
- certains commerçants - relativement peu nombreux et assez importants - exercent-ils une influence excessive sur le prix des céréales (19)?
- les marchés peu importants sur lesquels débouchent les producteurs ont-ils un effet dissuasif sur l'accroissement de la production destiné à la vente?

Ces points sont commentés dans les chapitres VI et VII.

C. Réexamen de la question des pertes et des semences.

30. En calculant le volume de la production céréalière disponible pour la consommation, on a pris l'habitude de supposer que les semences et les pertes en entrepôts représentent 15% environ de la production brute. Ce sont donc les 85% restants qui peuvent être consommés. Pourtant, certaines études récentes tendent à prouver que

cette déduction de 15% est trop élevée. Ouedraogo, par exemple (20), en se basant sur les enquêtes de 1978/79 portant sur l'est du pays, a constaté que 2% environ de la production étaient utilisés pour les semences. La Caisse Centrale (21) a estimé que la quantité de semences nécessaires était de 20 kilos par hectare, qui représente 5% de la production si le rendement est de 400 kilos par hectare, ce qui est plausible. En ce qui concerne les pertes, ces dernières sont généralement jugées très faibles - probablement inférieures à 3% selon les estimations (22), et à 2,50% selon Ouedraogo (23).

31. Les pertes sont essentiellement dues aux insectes, aux rongeurs, à l'humidité et au feu. Toutefois, les méthodes de stockage traditionnelles semblent bien adaptées à l'entreposage des céréales pendant de brèves périodes. Ceci explique peut-être pourquoi presque toutes les céréales sont stockées au niveau de l'exploitation. Selon les informations disponibles, les commerçants privés entreposent des quantités relativement faibles, préférant ne pas prendre de risques grâce à une rotation rapide de leurs stocks. Comme nous l'indiquons ci-dessous, les cultivateurs vendent tout au long de l'année, et tirent profit de leurs méthodes simples et efficaces d'entreposage.

32. En définitive, il faut probablement déduire 10% tout au plus de la récolte pour tenir compte des semences et des pertes, et non 15% comme on l'a généralement fait jusqu'à présent.

D. Vente des Céréales Locales

33. On estime traditionnellement que le volume de céréales vendu atteint environ 15% de la production nette (24). Ce pourcentage a été estimé à 12% par deux chercheurs de la Banque Mondiale (25). Selon des données récemment disponibles, cette proportion serait voisine de 10%.

(a) l'étude entreprise sur les migrations par l'ORSTOM en 1972/73 a permis de recueillir des informations détaillées sur les revenus des foyers. Selon ces données, les ventes concernent environ 8% de la production.

(b) l'enquête sur les exploitations agricoles menée par l'Université de l'Etat du Michigan dans la région orientale en 1978/79 indique que les ventes de céréales atteignent (en poids) 11% de la production chez les cultivateurs interrogés (26).

(c) selon l'enquête menée par Sherman auprès de 116 foyers situés dans la région de Manga au sud de Ouagadougou, 12% environ des récoltes étaient vendus (27). Cette région exporte traditionnellement des céréales, par conséquent ce chiffre est probablement supérieur à la moyenne nationale.

(d) pendant trois saisons successives - 1980/81, 1981/82, 1982/83 - Agroprogress a mené une enquête sur les récoltes de céréales dans la région excédentaire de Volta Noire. Pendant l'année 1980/81, marquée par de mauvaises récoltes, la société a constaté que les ventes représentaient 4% à peine de la récolte (28). Puis, en 1981/82, et 1982/83, les chiffres ont atteint respectivement 4 à 5% et 8 à 10% (29). Par conséquent, ces chiffres sous-évaluent probablement, pour diverses raisons, le pourcentage de la récolte vendue.

(e) l'enquête fournissant les données les plus précises est peut-être celle qui a été effectuée par ICRISAT (Institut International de Recherche sur les Cultures en milieu Tropical Semi-Aride) sur les exploitations rurales, dans plusieurs villages situés dans trois zones climatiques importantes, en 1981 et 1982.

34. Ces données révèlent qu'une partie étonnamment faible de la récolte est vendue. La quantité vendue (2 à 6%) n'a pas de rapport évident avec le niveau de la production, et cette dernière varie considérablement selon le lieu et l'année.

35. En conclusion, les données prouvent que près d'un dizième de la récolte de céréales est vendu chaque année. Ce pourcentage ne semble pas dépendre systématiquement de l'abondance de la récolte.

E. Les Cultivateurs vendent tout au long de l'année

36. On estime en général que les cultivateurs se trouvent dans l'obligation de réaliser le maximum de leurs ventes de céréales juste après la récolte, afin de régler leurs dettes et de payer les festivités et autres cérémonies. De plus, on admet habituellement que ces cultivateurs sont obligés de racheter de la nourriture pendant la "période de disette", au moment où les prix sont les plus élevés. Pourtant, ces arguments ne sont pas confirmés par les données recueillies.

(a) L'étude de l'ORSTOM (1972/73) indique que 15% seulement des foyers examinés achètent et vendent des céréales pendant l'année (30). Les informations fournies par cette étude ne corroborent pas l'image du pauvre cultivateur obligé de vendre trop tôt et de racheter ensuite plus cher.

(b) L'étude de Ouedraogo donne des informations plus détaillées sur la commercialisation des céréales dans la région de l'est. Il observe "qu'il n'y a aucun signe prouvant que les petits cultivateurs les plus pauvres sont ceux-là même qui se trouvent dans l'obligation de vendre et de racheter ensuite" (31). Ses données indiquent également que ni les ventes, ni les achats ne sont excessivement importants pendant la période qui suit la récolte. Les ventes ont lieu toute l'année, même si les cultivateurs qui cherchent uniquement à vendre préfèrent le faire pendant la période de disette ! Ceci ne correspond pas à l'image traditionnelle, dans la mesure où l'on suggère ainsi que les cultivateurs sont tout à la fois désireux et capables de bénéficier des fluctuations saisonnières des prix (32).

(c) L'étude de Sherman sur la commercialisation des céréales dans la région de Manga apporte des conclusions identiques. Elle a constaté en effet que les cultivateurs achètent et vendent leurs céréales pendant toute l'année, le tiers du volume global de ces transactions intervenant entre octobre et décembre. Elle a également remarqué que les cultivateurs plus riches sont "un peu plus à même de tirer profit des fluctuations cycliques des prix des céréales en choisissant avec soin le moment de vendre leurs produits" (33). En revanche, elle souligne que les petits exploitants ont effectivement certaines alternatives à la vente de leurs céréales; l'une des plus

importantes étant de travailler hors de l'exploitation. Ce type de travail existe surtout d'avril à septembre, au moment où le besoin d'acheter des céréales se fait le plus cruellement sentir (34).

37. Selon des données informelles, il semble que les marchands entreposent relativement peu de céréales. Pourtant, ces dernières sont offertes sur les marchés toute l'année, ce qui implique que ce sont les cultivateurs qui entreposent les céréales et qui les vendent tout au long de l'année.

38. Une conclusion un peu moins évidente se dégage de l'enquête de la SAFGRAD (Programme de Recherche et de Développement des Cultures de Céréales Alimentaires en milieu Semi-Aride) sur les exploitations agricoles. Ce document souligne en effet qu'un pourcentage relativement plus élevé de la production est vendu au cours des deux mois suivant la récolte. L'enquête constate que "le cultivateur refuse fermement de vendre du sorgho et du mil à moins qu'il ne soit obligé de faire face à une urgence à laquelle il n'a pas d'autre moyen de réagir" (35).

39. En conclusion, les cultivateurs entreposent leurs céréales pour les vendre pendant l'année. Les ventes en urgence et à bas prix sont rares après la récolte. Les recettes provenant de la vente des céréales servent à de menus achats, tandis que les dépenses importantes sont réglées grâce à d'autres sources de revenus, comme l'élevage, le coton, l'artisanat, etc... (36).

40. Voici donc les éléments du puzzle. Certaines données tendent à prouver que les exploitants riches vendent en moyenne un peu plus tard dans la saison, ce qui leur permet de mieux profiter des augmentations saisonnières des prix. Il se peut également que les foyers moins aisés soient plus facilement dans la situation d'acheteurs nets à la fin de la saison. Les motifs pour lesquels ces familles n'achètent pas de céréales plus tôt dans la saison, lorsque leur prix est le moins élevé, pour les entreposer, sont encore mal connus. Dans tous les cas, il leur faut vendre du capital (volaille, petits ruminants, etc...) pour acheter des céréales. Les villageois estiment peut-être que leurs animaux, qui se reproduisent, ont une rentabilité plus élevée que les réserves de céréales; mais cette explication éventuelle doit être approfondie.

IV. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE COMMERCIALISATION DES CEREALES: LE SECTEUR PUBLIC.

41. Les interventions gouvernementales dans la commercialisation des céréales sont diverses et importantes. L'institution unique et puissante de commercialisation est l'OFNACER - Office National des Céréales; mais le gouvernement a également d'autres moyens d'influer sur le système de commercialisation, en se servant notamment de l'imposition de prix officiels, du Comité de Lutte contre les Effets de la Sécheresse, des demandes d'aide alimentaire, et de la Caisse de Péréquation parapublique, qui peut taxer ou subventionner les importations de riz.

A. La phase 1 de l'OFNACER: 1971/72 - 1973/74: la distribution de l'aide alimentaire

42. L'OFNACER a été créé début 1971 comme une entreprise commerciale autonome, ayant pour objectif de "...compenser les déficits céréaliers régionaux, rendre plus facile la période de transition entre deux récoltes, stabiliser les prix pendant l'année, et constituer des réserves nationales" (37). L'Office devait notamment garantir un prix d'achat capable d'inciter les cultivateurs à produire davantage et stabiliser les prix payés par les consommateurs "à un niveau reflétant le faible pouvoir d'achat des populations rurales et urbaines" (38).

43. Pendant les trois premières années de son fonctionnement, l'OFNACER a acheté de très faibles quantités de céréales, comme l'indique le Tableau 4. Toutefois, grâce à la fourniture de quantités considérables d'aide alimentaire, il a réussi à vendre environ 30 000 tonnes chaque année -- mais n'a dépassé ce niveau de vente qu'à deux reprises depuis cette date (39).

B. La phase 2 de l'OFNACER: 1974/75 - 1976/77: le monopole de l'Etat

44. Inquiet de constater que l'OFNACER ne parvenait pas à réaliser son double objectif de garantir des prix élevés à la production et de stabiliser les prix à la consommation à un niveau assez bas, le Président a soudainement annoncé, en mai 1974, que désormais les ORD (Organismes Régionaux de Développement) auraient le monopole de l'achat des récoltes de céréales alimentaires, qu'ils livreraient à l'OFNACER. L'Office, à son tour, aurait le monopole de la vente des céréales aux consommateurs. Cette réforme avait pour but de réduire la prétendue "spéculation excessive" des commerçants privés, d'encourager l'organisation au niveau des villages, et de contribuer à rendre les ORD financièrement autonomes.

45. La saison 1974/75 a été marquée par une grande confusion, les ORD ne disposaient pas de personnel expérimenté pour acheter les céréales. La Banque de Développement Nationale n'a procuré aux ORD le financement nécessaire qu'en janvier, et a octroyé des crédits insuffisants à l'OFNACER. En décembre 1974 est intervenue une baisse du prix de vente officiel, pour réagir à une récolte abondante (40). Les ORD ont acheté au prix officiel de 22 CFA/Kg, tandis que l'OFNACER a pu obtenir un meilleur prix des commerçants. Malgré des ventes à la FAO pour constituer des réserves, les ORD ont accumulé des céréales que l'OFNACER n'a pas achetées. Ce refus était dû partiellement au fait que ses entrepôts étaient remplis de maïs importé (qui a fini par pourrir en grande quantité). Par conséquent, les ORD n'ont acheté que d'infimes quantités en 1975/76, et encore moins les années suivantes, tout en détenant encore officiellement le monopole légal des achats de céréales.

46. Malgré la confusion ayant marqué les achats de l'OFNACER en 1974/75 et 1975/76, les quantités en jeu n'ont été dépassées qu'à deux reprises depuis. Toutefois, cette opération s'est avérée relativement onéreuse, a géné les tentatives de donner aux ORD une base financière saine, sans améliorer l'organisation au niveau des villages. Les commerçants privés ont continué à manipuler de fait - sinon de droit - la majeure partie des transactions de céréales.

C. La 3ème Phase de l'OFNACER: 1978/79 - 1980/81: la transition vers un "libéralisme concurrentiel".

47. En partie sous l'effet de la pression exercée par les donneurs, les monopoles légalement accordés aux ORD et à l'OFNACER sur l'achat et la vente des céréales ont été abrogés en février 1978, et le secteur céréalier public a été rationalisé. L'OFNACER s'est vu attribuer des pouvoirs encore plus importants (41) et a été entièrement placé sous contrôle du Ministère du Développement Rural. Les marchands privés ont reçu l'autorisation d'opérer légalement dans le cadre d'un "libéralisme concurrentiel". L'OFNACER a poursuivi ses ventes en gros, essentiellement à des commerçants et à des consommateurs importants, en obtenant ses céréales de trois sources: ses propres agents, les marchands privés, et les groupements villageois - c'est-à-dire des organisations pré-coopératives au niveau du village, qui, entre autres tâches, achètent et vendent fréquemment des céréales et du coton.

48. Pour certains, la réorganisation de l'OFNACER en 1978 a représenté un changement de priorités - la tendance étant en faveur d'un prix élevé payé au producteur pour soutenir l'objectif national d'auto-suffisance alimentaire (42). Leur argument se base sur le fait que l'Office des Céréales a été totalement placé sous le contrôle du Ministère du Développement Rural. Toutefois, les objectifs officiels de l'OFNACER n'ont pas été modifiés. Tout en étant exhorté à se montrer plus efficace et à se préoccuper davantage des intérêts des populations rurales, l'Office confirmait ses engagements formels, c'est-à-dire: "stabiliser les prix à la fois au niveau du producteur et du consommateur, en vue d'augmenter la production et de tenter de parvenir à l'auto-suffisance alimentaire d'une part, et de garantir d'autre part la disponibilité de céréales à des prix suffisamment bas pour maintenir le pouvoir d'achat déjà faible dans les zones urbaines et les régions déficitaires; constituer et entretenir un stock alimentaire de réserve à utiliser en cas d'urgence" (43).

49. Si la réorganisation de l'OFNACER a fortement stimulé les achats et les ventes au niveau local en 1978/79, l'Office des céréales n'a acheté et vendu que de faibles quantités en 1978/80, et son impact a encore diminué pendant l'année 1980/81, marquée par une récolte médiocre. La performance de l'OFNACER a été de plus en plus critiquée. En mai 1981, le Chef de l'Etat a fait la déclaration suivante:

"Il faut admettre que l'OFNACER doit encore prouver sa capacité à réaliser sa double mission, consistant à stabiliser le prix des céréales alimentaires et à constituer des stocks de réserve" (44).

Quelques mois plus tôt, un groupe de travail émanant des Ministères du Commerce et du Développement Rural avait dénoncé "l'anarchie actuelle" du système de commercialisation des céréales, et proposé d'obliger les marchands à fournir des quotas de céréales à des prix officiels à l'OFNACER (45). Tout en se déclarant favorable à la "vérité des prix", le groupe a également demandé de relever le prix payé aux cultivateurs pour l'achat de céréales, a soutenu l'application d'un contrôle des prix plus vigoureux, et a dénoncé les profits abusifs des commerçants".

50. Ces propositions sont importantes dans la mesure où elles révèlent que des éléments influents de l'administration se méfient largement du secteur commercial privé, et préconisent un contrôle plus strict de l'Etat. Toutefois, leurs principales recommandations ont été refusées, tandis que de nouveaux efforts étaient menés pour revitaliser l'OFNACER.

D. La 4ème Phase de l'OFNACER: de 1981/82 à nos jours.
Vers un renouveau?

51. Le rôle de l'OFNACER a été formulé clairement en termes opérationnels en juin 1981 à l'occasion de la publication d'un plan d'activité quinquennal. L'objectif fixé était de "manipuler" 60 000 tonnes de céréales par an afin "d'avoir un impact décisif sur la stabilisation des prix des céréales". Ce volume devrait représenter 40% des céréales produites et commercialisées au Burkina Faso. Dans la mesure où la vente et le réapprovisionnement du stock de réserve correspond à 10 000 tonnes environ, le volume global des ventes "nettes" devrait atteindre 50 000 tonnes (46). Le but fixé pour 1990 était un stock de réserve de 75 000 tonnes, soit une augmentation de 45 000 tonnes par rapport au volume actuel.

52. Pendant ce temps, les donneurs d'aide alimentaire, préoccupés par le laxisme de la gestion, ont fourni une assistance technique pour rendre l'OFNACER plus efficace, et ont renforcé le "dialogue" formel. De la fin 82 à la fin 83, des représentants des donneurs, de l'OFNACER et du gouvernement ont discuté du fonctionnement et des procédures financières au cours de réunions tenues régulièrement. Les discussions ont porté notamment sur les demandes gouvernementales d'une aide alimentaire accrue et, sur les prix. Les prix d'achat officiels des céréales ont marqué une forte hausse.

53. A la suite de ces efforts, et après des récoltes abondantes, l'OFNACER a pu acheter des quantités de céréales atteignant des niveaux sans précédent en 1981/82 et en 1982/83. Les ventes ont été freinées par le niveau relativement élevé du prix de vente en 1981/82, et l'OFNACER a dû exporter ses céréales vers des pays voisins en 1982/83. Pourtant, cette année-là, l'OFNACER a

pratiquement doublé ses ventes, et ce malgré une récolte apparemment abondante. Ces opérations ont eu lieu en partie en août 1983, au moment où le nouveau gouvernement révolutionnaire a ordonné la vente à moitié prix d'une partie du stock de réserve dans la région du Sahel. L'OFNACER a facturé ses pertes au gouvernement (47). En raison de la médiocre récolte 1983/84, l'OFNACER a peu acheté mais beaucoup vendu, ce qui l'a obligé à réduire les stock de réserve et à manipuler des volumes considérables d'aide alimentaire. Si la récolte 1984/85 est mauvaise, l'activité de l'OFNACER risque de se borner à distribuer l'aide alimentaire (48).

E. L'OFNACER: Réserves, Achats et Ventes

54. En général, on ne dispose pas d'informations fiables sur les transactions de l'OFNACER, sauf peut-être pour ces dernières années. Le Tableau 4 indique les niveaux des ventes et des achats, avec la modification supposée des stocks en fonction des hypothèses: sans pertes, et avec des pertes de 15% par an. Ce pourcentage de perte est élevé, mais certains donneurs le jugent réaliste, et le calcul des stocks tenant compte de ces pertes correspond aux données les plus récentes.

55. L'OFNACER achète par l'intermédiaire de ses propres agents, ou à des commerçants, ou en s'approvisionnant directement auprès des groupements de villageois. Ses agents semblent perdre de leur importance relative, comme l'indique le Tableau 5. Les rapports épisodiques avec les commerçants sont évidents; l'OFNACER n'a jamais vraiment acheté de grosses quantités de céréales sans en acheter une partie aux commerçants. En définitive, le gouvernement et l'OFNACER ont cherché délibérément à encourager les achats aux groupements villageois, en leur avançant des crédits sur la récolte pour leur permettre de faire les achats de céréales primaires, et en leur versant une modeste prime sur les céréales collectées. Ces efforts ont eu un succès limité.

56. La majeure partie des céréales est achetée dans les régions excédentaires de l'ouest, notamment la Volta Noire et les Hauts Bassins. Toutefois certaines variations sont surprenantes, comme les achats considérables effectués au Yatenga en 1981/82 et 82/83 (céréales du Mali?), ou dans l'est en 1979/80 et 1981/82. La plupart des achats de céréales de l'OFNACER sont effectués en décembre, janvier, février et même en mars. En mars ou avril, les prix du marché sont généralement supérieurs à ceux que peut payer l'OFNACER.

57. On ne dispose d'une ventilation régionale des ventes que pour les trois dernières saisons (Tableau 6). Cette ventilation révèle quelques surprises. Par rapport à la population, les régions les plus favorisées par les ventes de l'OFNACER sont: le Centre (y compris Ouagadougou), le Yatenga et le Sahel. Il est difficile de comprendre les ventes considérables intervenant dans la région du Centre. En 1982/83, cette région, qui abrite 17% de la population du pays, a revendiqué 27% des ventes de l'OFNACER,

alors que sa production de céréales par habitant est supérieure à la moyenne nationale. Soulignons en revanche que les autres parties du Plateau Mossi - notamment le Centre Est et le Centre Ouest - ont été relativement négligées. On ne dispose d'aucune indication claire des critères guidant la vente des céréales de l'OFNACER.

58. Pendant une année marquée par une récolte médiocre - comme 1983/84 - l'OFNACER doit limiter ses ventes pour rester sur le marché pendant la période de disette entre deux récoltes. Le système pour limiter les ventes est laissé à la discrétion du directeur régional de l'OFNACER et certains détails peuvent donc changer. En août 1984, à Ouagadougou, la répartition se faisait ainsi:

nombre de personnes au foyer:	1-8	9-12	13-30	> 30
kg/mois	50	100	150	300

Les familles devaient apporter leur carte familiale pour la faire viser. Les fonctionnaires, eux, n'avaient qu'à montrer une carte d'identité, tandis que les "analphabètes vivant dans la brousse" avaient le droit d'acheter sans prouver leur identité.

59. A Kaya, les foyers recevaient un sac de 100 kilos toutes les deux semaines. Les fonctionnaires étaient dispensés de faire la queue, ce qui leur était impossible par contre à Déougou. Les camions de l'OFNACER transportant les céréales de Déougou et Kaya ravitaillaient également les villages sur réception d'une demande appropriée.

F. OFNACER : Politique des prix

60. L'OFNACER est obligé d'acheter et de vendre à des prix officiels. Ces prix, indiqués dans le Tableau 7, sont fixés par une commission interministérielle, présidée par un représentant du Ministère du Développement Rural, et de représentants de commerçants de céréales privés (49), des cultivateurs, de l'OFNACER et du Ministère du Commerce. Les prix payés aux producteurs sont généralement fixés en septembre ou octobre, lorsque l'on peut apprécier le volume de la future récolte. Les prix à la consommation sont fixés en mars, lorsque l'OFNACER a effectué le plus gros de ses achats. Ceci laisse une marge de manœuvre limitée, mais les prix à la production ou à la consommation ne sont pas différenciés en fonction des régions ou des époques de l'année. Les critères utilisés pour fixer les prix ne sont pas évidents. En ce qui concerne le riz, la parité avec les importations est certainement prise en compte. Pour les cultures domestiques, la division des cultures alimentaires du Ministère du Développement Rural préfère fixer un prix à la production susceptible de couvrir "les coûts de production encourus par des cultivateurs dynamiques dans des régions bénéficiant d'un climat favorable" -- c'est-à-dire un prix stimulant la production. Mais cette intention est desservie par la proposition de prix irréalistes car trop élevés,

fondés sur l'imputation d'un coût de main-d'œuvre très important (50). L'OFNACER, qui doit concurrencer le marché, préfère payer au cultivateur un prix reflétant les conditions du marché, avec une marge suffisante pour couvrir ses propres coûts. On ne dispose d'aucune évaluation récente des coûts de l'OFNACER, qui semblent cependant très élevés, comme nous l'indiquons plus loin. Les commerçants (et le Ministère des Finances) ne souhaitent pas trop comprimer (c'est-à-dire subventionner) l'écart entre les prix à la production et à la consommation. Le Ministère du Commerce souligne quant à lui la pauvreté des consommateurs à la Commission.

61. Ces diverses forces en jeu ont fini par tripler les prix officiels des céréales entre 1976/77 et 1983/84, cette hausse étant supérieure à l'évolution générale des prix.

62. Même s'ils reflètent parfois les conditions du marché, les prix officiels imposent une contrainte sévère aux activités de l'OFNACER. Dans la pratique, lorsque la récolte est abondante, l'OFNACER achète facilement des céréales, n'étant limité que par la logistique et les fonds disponibles. Toutefois, la vente est plus difficile, car le prix de vente de l'OFNACER n'est inférieur au prix du marché que pendant une brève période, dans la mesure où une récolte abondante se reflète par une baisse des prix du marché. Par conséquent, pendant les "bonnes années", comme 1981/82, l'OFNACER accumule des réserves, ce qui favorise les producteurs, sans réellement aider les consommateurs. Pour exercer une influence maximale sur le maintien de prix "abordables" pour le consommateur pendant une année donnée, l'Office doit alors alléger le prix à la consommation et vendre la totalité des céréales achetées.

63. En revanche, en cas de récolte médiocre, l'OFNACER achète difficilement en raison du prix d'achat qui lui est fixé alors que les prix du marché sont supérieurs dès le début de la saison. Toutefois, il lui sera aisément de vendre, car son prix de vente officiel sera relativement intéressant pour le consommateur. A moins d'avoir des réserves (ou des stocks d'aide alimentaire) à épuiser, l'Office n'aura qu'un effet minime sur les prix à la consommation.

64. Par conséquent, dans la mesure où l'OFNACER conserve des réserves d'une année sur l'autre, il contribue à maintenir les prix à la production à un niveau élevé pendant les années de récolte abondante, et à comprimer les prix à la consommation en cas de récolte médiocre. Ceci déstabilise les revenus des producteurs et stabilise la consommation alimentaire. Toutefois, l'atténuation des fluctuations des prix dans le cadre d'une année - qui est un objectif officiel - serait plus importante si les stocks n'étaient pas reportés d'une année sur l'autre.

65. Quel est l'impact exercé par les achats et les ventes de l'OFNACER sur les prix? la réponse pourrait être: "un certain impact". Pour bien le comprendre, il faut exclure toutes les transactions relatives à l'aide alimentaire, de façon à isoler les effets dûs uniquement à l'activité exercée par l'OFNACER en

tant que commerçant et spéculateur. Le Tableau 8 décrit cette activité, et révèle que pendant une année de récolte abondante, l'OFNACER a acheté près d'un quart de la production commercialisée, tandis qu'en cas de mauvaise récolte, son volume d'achat n'a jamais dépassé 10% du total des achats. En 1981/82, et en 1982/83 les efforts de l'OFNACER ont peut-être relevé considérablement la moyenne des prix payés aux producteurs, notamment à ceux qui ont vendu de décembre à février dans les régions de l'ouest (Tableau 5). Malheureusement, on ne dispose pas d'informations suffisantes sur les prix du marché dans ces régions pour se permettre de déterminer - même approximativement - l'importance de cet impact. Si l'OFNACER avait vraiment réussi à relever fortement le prix à la production, les prix du marché auraient marqué une baisse moins abrupte, restant à un même niveau pendant les mois qui suivent la récolte, pour amorcer une hausse à partir de ce moment-là.

G. Performance de l'OFNACER

66. On ne dispose virtuellement d'aucune information fiable sur la situation financière de l'OFNACER, dont le bilan annuel le plus récent remonte à 1978/79 - l'une des années les plus actives de l'Office. Les chiffres principaux sont les suivants:

		(en millions de CFA)
Ventes (24.700 tonnes; 1.800 tonnes reçues en don)		+ 1 425
+ Valeur du stock à la fin de l'année (25 500 tonnes)		+ 1 817
+ Revenus divers		+ 25
- Achats (15.300 tonnes achetées localement, 2.300 tonnes importées)		- 674
- Valeur du début du nouveau stock (14.500 tonnes)		- 1 031
- Valeur de l'aide reçue (22.000 tonnes)		- 1 148

= Marge brute		= 414

- coûts d'exploitation		
coûts variables: 193		193
coûts fixes : 301		301
amortissements : 118		118
		- 612
= profit ou perte		- 198

67. Le prix de vente était officiellement fixé à 57 CFA/Kg, mais l'OFNACER n'a perçu en moyenne que 55,9 CFA/Kg après ajustement pour tenir compte des céréales endommagées. Le prix versé aux cultivateurs était de 40 CFA/Kg, et de 48 CFA/Kg à ceux qui ont acheminé les céréales jusqu'à l'Office. Le prix d'achat moyen a atteint 44,1CFA/Kg, permettant une marge de 11,9 CFA/Kg. Toutefois, la ventilation des coûts par kilo distribué était la suivante:

coûts variables par kilo distribué:	7,30
coûts fixes par kilo distribué:	11,35
frais d'amortissement par kilo distribué:	4,45

Total:	23,10

En conclusion, l'OFNACER a enregistré une perte de près de 200 millions de CFA en 1978/79, tandis que les coûts par kilo distribué étaient près du double de la marge brute perçue.

68. Pourtant, si l'OFNACER avait baissé les prix à la production pour garantir une marge suffisante, il n'aurait pratiquement pas acheté de céréales. De même, si l'Office avait élevé les prix à la consommation de façon à couvrir ses coûts, il n'aurait pratiquement rien vendu. Etant donné que les marchands privés ont pu concurrencer avec profit l'OFNACER en 1978/79, la conclusion suivante est inévitable: en 1978/79, les coûts d'exploitation de l'OFNACER par kilo distribué étaient nettement plus élevés que ceux des commerçants privés. Comme la plupart du temps l'OFNACER achète en gros dans les régions de l'Ouest et du Centre, il est évident que ces coûts ne sont pas dûs à des frais élevés entraînés par la collecte de céréales dans des zones éloignées. De plus, l'aide alimentaire a été fournie aux grandes villes et, par conséquent, sa distribution a dû se faire à peu de frais. Il est probable que le maintien du stock de réserve (assez limité à l'époque) a provoqué certains coûts, mais ceci ne peut justifier la totalité de la perte. Il faut donc conclure qu'en 1978/79, l'OFNACER a fait preuve d'inefficacité par rapport aux commerçants privés.

69. Selon Kat, si l'OFNACER avait vendu 60 000 tonnes de céréales pendant la saison 1981/82, ses coûts, par kilo vendu, seraient répartis comme suit (51).

coûts directs d'approvisionnement	14,35 CFA/kg
coûts directs de distribution	16,85 CFA/kg
frais généraux	13,61 CFA/kg

total des coûts par kilo vendu	44,81

Dans la pratique, l'OFNACER a acheté 29 000 tonnes à 50 CFA le kilo et a vendu 19 000 tonnes à 80 CFA le kilo; les coûts unitaires réels sont donc considérablement plus élevés. Ces chiffres sont particulièrement gênants, car la marge (80-50) n'a même pas couvert les frais variables (14,35 + 16,85), ce qui prouve que plus l'OFNACER a fait tourner ses stocks, plus les pertes encourues se sont élevées.

70. En l'absence de bilans plus récents de l'OFNACER, il est impossible de dégager des conclusions identiques pour ces dernières années. Certains observateurs bien informés estiment toutefois que l'OFNACER continue à subir de fortes pertes, et que sa marge brute ne suffit même pas à couvrir les coûts variables. Si cette hypothèse est juste, l'expansion de l'OFNACER, que l'on préconise parfois comme une solution à ses problèmes financiers, aboutirait en fait à des pertes encore plus considérables. Dans leur majorité, les donneurs d'aide alimentaire ne semblent pas se prononcer en faveur de l'expansion de l'OFNACER.

71. Certaines pertes ont été entraînées ces dernières années par l'entretien d'un stock de réserve à utiliser en cas de catastrophe. On estime généralement que ces réserves jouent un rôle social important, sans être rentable pour autant. En 1982/83, lorsque le stock de réserve a frôlé le niveau plancher des 30 000 tonnes, le total des coûts d'entretien approchait un million de dollars.

72. L'OFNACER ne dispose pratiquement d'aucun crédit bancaire et ne reçoit qu'une faible aide budgétaire (60). Ses achats de céréales et ses pertes sont financés par les fonds de contrepartie provenant des recettes de la vente de l'aide alimentaire, dont la plus grande partie est vendue au prix officiel alors qu'elle est fournie au pays à titre gratuit. Certains donneurs sont prêts à accepter que les fonds de contrepartie servent à subventionner l'OFNACER; d'autres, notamment l'USAID, insistent pour investir ces fonds dans des projets de "développement". Il est vrai que, récemment, l'aide alimentaire des Etats-Unis a été retardée par un conflit à propos de la destination de certains fonds de contrepartie. Dans sa structure actuelle, l'OFNACER ne pourrait pas survivre sans des apports constants et réguliers d'aide alimentaire.

73. Depuis 1983, on a mis en place au sein de l'OFNACER un système de comptabilité analytique, et des réformes de gestion sont en cours. L'accusation de corruption portée contre l'ancien directeur exécutif début 1984 a eu un effet démoralisateur, dont les effets sont aujourd'hui presque oubliés. Ni les donneurs, ni les autorités gouvernementales ne doutent de la nécessité de l'OFNACER, ni de l'intérêt d'améliorer sa gestion, mais ils sont en profond désaccord sur l'importance du rôle que l'Office devrait jouer (53).

H. La Caisse de Péréquation

74. Cet organisme parapublic est responsable des subventions croisées accordées aux produits de première nécessité afin d'éviter les fluctuations ou les hausses "excessives" des prix. En 1982, la Caisse a subventionné plus de 10 000 tonnes de riz importé, dépendant 369 millions de CFA, ce qui représentait près du tiers de ses subventions cette année-là. En 1984, pour la première fois la Caisse a importé directement du riz à la demande du gouvernement. Ceci a peut-être été motivé par le fait que les importations précédentes de l'OFNACER n'avaient pas été correctement effectuées, du moins à une occasion (54). La Caisse a vendu du riz importé à des fonctionnaires (le paiement intervenant sous la forme de déductions sur leurs salaires), à SOVOLCOM (une chaîne de magasins de détail appartenant exclusivement à l'Etat) et à des commerçants privés.

I. Autres Engagements Gouvernementaux dans la Commercialisation des Céréales

75. La loi exige que les commerçants privés vendent leurs céréales à un prix égal ou inférieur au prix officiel. Toutefois, cette règle est fréquemment violée, notamment en fin de saison (c'est-à-dire de juillet à septembre). A Ouagadougou, l'équipe

chargée du contrôle des prix a inspecté une fois en 1982 les marchés de céréales de la ville, puis une autre fois en 1983; sans intervenir (du moins jusqu'en juillet) en 1984. Pendant l'inspection faite le 22 juin 1982, 241 cas de violations ont été sanctionnés par des amendes dont le total s'élevait à 6 175 000 CFA. En outre, 19 avertissements ont été donnés. Les commerçants ont été accusés de vendre à des prix supérieurs au niveau officiel, de ne pas afficher leurs prix, d'utiliser des balances faussées, et de ne pas pouvoir prouver leurs achats. L'OFNACER a également été accusé de demander des prix trop élevés. Apparemment, l'Office faisait payer à ses acheteurs le prix officiel plus un supplément (illégal) pour couvrir le coût des sacs (55).

76. A l'occasion de l'inspection faite le 12 avril 1983, 67 amendes ont rapporté 969 000 CFA. Fin 83, les commerçants se sont plaints de constater que les Comités locaux pour la Défense de la Révolution voulaient faire respecter eux-mêmes la législation en matière de prix. Début 1984, ces interventions étaient stoppées, et, devant la récolte médiocre qui provoquait une hausse précoce et rapide des prix, le gouvernement a décidé de ne pas appliquer le contrôle des prix afin de garantir le ravitaillement constant des villes. Toutefois, les marchands n'ont pas repris rapidement le commerce des céréales, préférant s'occuper du riz que l'on pouvait (début 84) encore vendre avec profit dans les limites des prix imposés. Vers la mi-84, cette situation n'avait plus cours, mais le marché était devenu plus confiant, et fournissait à nouveau des céréales locales.

77. En définitive, le Comité de Lutte contre les Effets de la Sécheresse a contribué à coordonner la distribution gratuite des secours alimentaires d'urgence pour la région du Nord, mais le rôle qu'il joue actuellement est assez limité.

V. CEREALES: COMMERCE et AIDE ALIMENTAIRE

78. Au début des années 1960, le Burkina Faso était parvenu, pour l'essentiel, à l'auto-suffisance céréalière, n'important que 12 000 tonnes de céréales chaque année de 1961 à 1965, principalement sous forme de farine de blé. Au début des années 80, les importations de céréales étaient huit fois plus importantes, atteignant en moyenne 91 000 tonnes par an de 1978 à 1982. Ce changement considérable mérite d'être examiné en détail.

A. Les Statistiques

79. La ventilation de base des importations de céréales déclarées est indiquée dans le Tableau 9; les principaux éléments sont reproduits pour plus de clarté dans le graphique N°3. Le total des importations de céréales est obtenu en convertissant la farine en grains, en supposant un ratio de moulage du grain de 0,7. Après un accroissement régulier dans les années 1960, les importations de céréales se sont "gonflées" en 1973 et 1974, au moment

où l'aide alimentaire est arrivée en grandes quantités dans le pays. Les importations commerciales ont atteint un palier d'environ 60 000 tonnes vers 1975. La moitié de ces importations se compose de blé pour approvisionner le Grand Moulin Voltaïque, qui fournit de la farine aux boulangers des grandes villes (56). Le riz en grain décortiqué constitue l'autre partie des importations commerciales de céréales, bien que les brisures de riz soient de plus en plus demandées.

80. Ces dernières années, l'aide alimentaire a représenté constamment un tiers environ du total des importations alimentaires. L'aide alimentaire se compose essentiellement de farine de maïs et de céréales secondaires.

81. Les chiffres du Tableau 9 doivent être examinés avec la plus grande prudence. Les données pour la période 1978/1983 sont tirées d'un document de l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD); elles n'incluent pas la fraude. Pourtant, des céréales non déclarées passent chaque jour, dans un sens et dans l'autre, les frontières du Burkina Faso. Selon une estimation, les importations de céréales non déclarées s'élevaient à 60 000 tonnes en 1980/81. Par ailleurs, les statistiques officielles elles-mêmes sont parfois inexactes. Ainsi, dans de nombreux cas, les coûts FOB (free on board) et CAF (coûts, assurance, frêt) sont identiques pour les céréales venant d'autres continents. Ces chiffres ne peuvent être justes tous les deux, mais lequel est exact? En dernier lieu, les données commerciales indiquées dans le Tableau 9 diffèrent des estimations de la FAO. Cette différence, bien qu'assez minime en général, ne s'explique pas. Compte tenu de ces mises en garde, on peut estimer que les grandes tendances esquissées plus haut sont relativement correctes.

B. Aide Alimentaire

82. L'aide alimentaire est un élément permanent depuis 1971/72, donc antérieur à la grande sécheresse sahélienne de 1973/74. Malheureusement, les estimations du volume de l'aide alimentaire varient considérablement, comme l'indique nettement le Tableau 10. Par exemple, en 1975/76, l'aide alimentaire s'est-elle élevée à 10-15 mille tonnes, comme le suggèrent les estimations françaises, ou bien s'approche-t-elle de 25 000 tonnes, comme l'indique l'USAID? Depuis 1978, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) supervise plus étroitement les arrivées d'aide alimentaire, ce qui rend ses chiffres plus fiables que tous les autres, même s'ils sont très différents des données officielles (qui se fondent sur les indications fournies par les documents douaniers) dans certains cas. Pour plus de clarté, les importations alimentaires et l'aide alimentaire sont représentées par le graphique 3. La rapide croissance de l'aide alimentaire et l'amplitude de ses fluctuations sont frappantes.

83. Il est évident qu'une partie de l'aide alimentaire sert aux secours d'urgence, ce qui explique sa forte croissance en 1974, 1978 et 1984. Toutefois, l'aide alimentaire persiste même en

l'absence de situation d'urgence. Une grande partie de ce "programme" d'aide alimentaire est acheminée par le PAM pour les projets d'Aide/Travail (Food for Work) et par les services du Secours Catholique (Cathwel) (57) pour ses programmes de protection maternelle et infantile et ses cantines scolaires. Plusieurs organismes volontaires privés fournissent régulièrement une aide alimentaire. L'OFNACER a reçu des dons alimentaires considérables, même pendant les années de récolte abondante.

84. On estime parfois que la valeur de l'aide alimentaire est surévaluée par les donneurs. Ceci arrive effectivement. Ainsi, en 1982, du maïs français, évalué à 141 CFA/Kg fourni au titre de l'aide alimentaire, coûtait 108 CFA/Kg lorsqu'il faisait l'objet d'importations commerciales. La même année, le maïs donné par les Etats-Unis était évalué à 95 CFA/Kg. Toutefois, si l'on examine avec soin les récentes importations d'aide alimentaire, les coûts unitaires de ces dernières ne semblent pas systématiquement plus élevés que ceux des importations commerciales. Dans les deux exemples cités l'aide alimentaire française a été évaluée à un prix unitaire plus élevé que l'aide alimentaire américaine pour les mêmes denrées de base et pour la même année. Il n'est pourtant pas évident que ce cas soit typique de la situation.

C. Volatilité des Prix des Importations

85. Le tableau 11 reflète l'évolution des prix des importations. Ces prix CAF (coûts, assurance, frêt) sont obtenus en divisant la valeur des importations réelles par leur volume. Le trait le plus marquant est la volatilité de certains prix. Ainsi, le prix de la farine de blé était de 89 CFA/Kg en 1975/76, de 45 CFA/Kg en 1979 et de 163 CFA/Kg en 1983.

D. L'Importation des céréales est facile, mais l'Exportation est interdite

86. Le gouvernement interdit toute exportation de céréales. Cette politique est inapplicable, et les céréales vendues à Dori s'écoulent au Niger. Le marché de Ouahigouya achète des céréales au Mali, mais vend également des céréales qui sont acheminées dans ce pays. Les céréales des régions du sud et de l'ouest descendent parfois vers le Ghana, le Togo et la Côte d'Ivoire. On ne connaît pas le volume de ces flux. En 1984, le gouvernement a demandé aux commerçants exportant des haricots d'importer un volume équivalent de céréales dans un délai d'un mois après la date de l'exportation. Cette mesure s'est révélée difficile à mettre en oeuvre.

87. Les années de mauvaise récolte, comme 1983/84, les importations sont effectivement encouragées. Début 84, la taxe sur les importations de riz a été baissée, passant de 18 à 14%. Les importateurs (et les exportateurs) doivent avoir une patente semblable à celle qui est exigée pour tout commerce. Les importateurs (et les exportateurs) versent une taxe sur le chiffre d'affaires d'environ 0,1%. Ils ont également besoin d'une autorisation d'importation, qui semble s'obtenir aisément en une ou deux semaines et ne coûte que 200 CFA.

88. Malgré l'absence d'obstacles administratifs, seuls 5 à 6 commerçants importent légalement des céréales en quantités importantes, ces importations se limitant virtuellement à du riz. Ils achètent en général 2 000 à 3 000 tonnes à la fois. Les achats en grande quantité font baisser parfois légèrement le coût unitaire, mais il semble qu'aucun commerçant privé ne soit à même de rassembler les fonds nécessaires à l'importation de 10 000 tonnes de riz par exemple. Les commerçants n'importent pas de céréales tant qu'ils n'ont pas de commandes de la part des grossistes. Ils obtiennent des lettres de crédit de 90 jours, mais évitent tout autre financement en vendant pendant ces trois mois.

89. En juillet 1984, un importateur de riz a payé 125 000 CFA par tonne C.A.F. à Lomé, pour 2 000 tonnes de riz en grains venant d'Asie. Le transport de Lomé à son entrepôt à Ouagadougou lui a coûté environ 20 000 CFA/tonne, y compris des taxes de 6 500 CFA/tonne pour les manipulations et le transport. Il a déclaré avoir revendu ce riz au détail à 150 CFA/kg. Ce prix impliquant une marge minime, il est probable que certains "kilos" vendus pesaient un poids inférieur (58). Ce commerçant estime que de grandes quantités de ce chargement ont été expédiées vers des pays voisins.

90. Comme l'indique le chapitre IV, la Caisse de Péréquation a importé du riz pour la première fois en 1984. L'Armée importe également beaucoup de riz, mais elle en a acheté de telles quantités en 1983 qu'elle n'a pas eu besoin d'investir à nouveau en 1984 (59).

E. Taux de Protection

91. Dans quelle mesure le marché céréalier est-il protégé de la concurrence faite par les importations? Ce point important a été relativement négligé jusqu'à présent.

92. Dans une étude des budgets des producteurs agricoles basée sur les informations recueillies par l'enquête menée en 1980, McIntyre a constaté les coefficients de protection suivants (60):

	<u>Coefficient de protection théorique *</u>	<u>Coefficient de protection effective ** culture manuelle</u>	<u>culture attelée</u>
Sorgho blanc	1,16	1,14	1,23
Sorgho rouge	1,16 ***	1,23	1,19
Mil	1,16	1,54	1,42
Maïs	1,03	1,08	1,08
Arachides	1,39	1,34	1,34

* Le coefficient de protection théorique est défini comme le prix du produit de base au niveau local/prix "au pair" des importations, impliquant que la parité des prix des importations donne le montant que coûterait la marchandise localement si elle n'était soumise à aucune restriction, telle que les contingents tarifaires.

** Le coefficient de protection réelle se définit comme la valeur ajoutée dans les prix locaux/la valeur ajoutée dans les prix mondiaux.

*** Selon les propres données de McIntyre, ce ratio devrait être de 1.20.

Ces chiffres dénotent une faible protection du mil et du sorgho. Les prix locaux dépassent de 16% le prix du marché mondial libre, ce qui implique que les céréales n'entrent pas librement dans le pays. Etant donné que cette différence n'est pas essentiellement due à des taxes, des tarifs ou des subventions, McIntyre suppose que "... il peut exister une restriction implicitement imposée aux importations. Par exemple, ceci pourrait être dû au contrôle des changes" (61). Dans ce cas, le principal obstacle auquel se heurtent les commerçants qui veulent commencer à importer des céréales serait constitué par l'imposition d'un contrôle des changes implicite. Les importateurs cumuleraient les bénéfices exceptionnels.

93. Le coefficient de protection réelle de McIntyre rend mieux compte du niveau beaucoup plus élevé que pourrait atteindre le prix de revient d'un cultivateur local, tout en concurrençant encore les importations (contingentées). Dans certains cas, la protection réelle est importante. Elle permet d'éviter aux cultivateurs la concurrence étrangère et d'encourager l'auto-suffisance alimentaire.

94. Les résultats de McIntyre sont extrêmement sensibles aux prix mondiaux retenus. Il calcule que le sorgho pourrait être livré à Ouagadougou à 55 CFA/Kg, par conséquent ses chiffres sous-évaluent peut-être le degré de protection cette année-là. Toutefois, en 1981, le prix CFA a doublé pour atteindre 94 CFA/kg; à ce niveau, le prix du marché local aurait pu facilement être inférieur au prix mondial. Ceci ne signifie pas que la production de céréales domestique n'était pas protégée, mais simplement que, certaines années, cette protection est hors de propos.

F. L'Aide Alimentaire et la Question des Prix

95. L'un des problèmes les plus épineux consiste à apprécier l'effet exercé par l'aide alimentaire sur les prix et par conséquent sur la production et la consommation. Certains estiment que cet effet est minime (62), tandis que d'autres n'en sont pas si sûrs. L'évaluation de cet effet est gênée par le manque - presque complet - d'informations disponibles sur les réactions de la production ou de la consommation de céréales à l'égard des fluctuations des prix.

96. Le chapitre VIII-B ci-dessous examine les données relatives à l'élasticité de l'offre. Les cultivateurs semblent réagir lentement et faiblement aux mouvements des prix. Ainsi, la hausse du prix du mil à la production devrait avoir par exemple les trois effets suivants :

- 1) inciter le cultivateur à augmenter sa production de mil, en

intensifiant le rendement et/ou en cessant d'autres cultures au profit du mil;

2) persuader le cultivateur de freiner sa consommation de mil pour pouvoir en commercialiser davantage;

3) augmenter les revenus du cultivateur, à condition qu'il (ou elle) ait une production de mil excédentaire. Bien entendu, ceci risque de compromettre en partie les effets indiqués au paragraphe (2), dans la mesure où, s'il dispose de revenus plus élevés, le cultivateur peut décider d'augmenter sa consommation, y compris celle du mil.

97. Il serait étonnant qu'à court ou moyen terme (63) une hausse des prix de 10% provoque un accroissement de la production globale supérieur à 2 1/2% (soit une élasticité-prix de l'offre globale de 0,25). Sherman (64) a constaté dans la région de Manga que si la production globale augmente de 1%, la production commercialisée s'élève d'un peu moins de 2%. Compte tenu d'un "excédent" commercialisé d'environ 10%, une élasticité de l'offre totale de 0,25 implique qu'une hausse des prix de 10% provoquerait un accroissement de la production commercialisée de près de 5% (soit une élasticité-prix de la production commercialisée de 0,50). Ces hausses de prix doivent être en termes "réels", c'est-à-dire supérieures à la hausse des prix des intrants et des produits destinés à la consommation.

98. La demande de céréales est sans doute très sensible aux prix, ne serait-ce que parce qu'une hausse des prix affaiblit le pouvoir d'achat de nombreux foyers pauvres qui consacrent une large partie de leurs revenus à l'achat de céréales. Une augmentation de 10% des prix des céréales provoquerait probablement une diminution de la vente des céréales de 3 à 5%.

99. On peut résumer ainsi les données de base de l'économie céréalière (en tonnes) (65):

OFFRE	Production domestique (dont : 110 000 tonnes commercialisées)	1 200 000
	Importations commerciales	60 000
	Aide alimentaire commercialisée	20 000
	TOTAL de l'OFFRE	1 280 000
DEMANDE	(Total de l'Offre ex-post, dont: demande de céréales commercialisées: 190 000)	<u>1 280 000</u>

100. Le problème à résoudre est le suivant: quel serait l'effet exercé sur les prix des céréales par le soudain arrêt de la livraison des 20 000 tonnes d'aide alimentaire "nette"? Le Tableau 12 indique un certain nombre de réponses possibles, qui varient selon différentes hypothèses relatives aux élasticités respectives de l'offre et de la demande. A notre avis, le cas le plus plausible

suppose une élasticité de l'offre commercialisée de 0,5, et une élasticité de la demande de -0,75. Dans ce cas, la livraison de 20 000 tonnes d'aide alimentaire provoque une baisse des prix d'environ 10%. En l'absence de cette aide alimentaire, plus de 5 000 tonnes supplémentaires produites localement seraient commercialisées, tandis que les consommateurs achèteraient à peine 15 000 tonnes de moins sur le marché. L'impact de cette situation sur la production nationale de céréales est moins évident, notamment dans la mesure où les réactions au niveau régional peuvent être différentes les unes des autres. Il est nécessaire d'obtenir des estimations plus fiables des effets de l'aide alimentaire, mais il faut pour cela disposer de données plus précises.

101. La principale conséquence indirecte de l'aide alimentaire favorise apparemment les consommateurs au détriment des producteurs qui réussissent à produire un excédent de céréales. La redistribution des revenus qui s'ensuit favorise les habitants des zones urbaines et ceux des régions déficitaires, aux dépens des régions de l'ouest du pays.

VI. INFORMATIONS SUR LES PRIX

A. Le Rôle des Prix

102. Berg (66) a consacré une grande partie de son étude sur la commercialisation des céréales en Haute Volta à la question des prix, malgré le problème considérable que lui a posé le manque de statistiques fiables à cet égard. Les prix constituent un élément essentiel au bon fonctionnement des marchés de céréales, car ils donnent des informations sur la façon d'agir des agents commerciaux. Un examen minutieux des prix devrait permettre de répondre à la question fondamentale suivante: dans la pratique, le système de commercialisation diminue-t-il les variations saisonnières et les différences entre les régions à des niveaux que peuvent justifier à eux seuls les frais commerciaux? Dans l'affirmative, le système est efficace; sinon, il faut sans doute l'améliorer - éventuellement, mais non nécessairement - en faisant intervenir un office des céréales tel que l'OFNACER (67).

B. Sources et Qualité des Informations

103. Les données disponibles sont trop nombreuses désormais pour pouvoir les inclure toutes dans ce rapport. Le Tableau 13 en donne un bref aperçu, tandis que l'Annexe 2 indique le degré de fiabilité des statistiques de prix provenant de diverses origines. Des informations plus détaillées sur les prix peuvent être fournies sur demande. Soulignons cependant que les données disponibles actuellement sur les prix ne sont pas d'une qualité homogène, car elles ont été recueillies de façon indépendante par une demi-douzaine de sources différentes, selon des méthodes diverses. De plus, ces données ne couvrent que les dernières années, et elles proviennent en majorité des régions au centre du pays.

C. Indications fournies par les données sur les prix

104. En dépit de leurs imperfections, ces données révèlent des tendances intéressantes.

105. Les prix marquent une hausse continue après la récolte, et une baisse rapide à mesure que la récolte suivante est mise sur le marché. Tous les prix indiqués dans l'Annexe 3 mettent ce fait en évidence, comme d'ailleurs les graphiques 4 et 5, qui donnent les prix du marché pour le sorgho blanc à Ouagadougou (vendu par mesures de 17 kilos environ soit une "tine") et dans d'autres points de la région du Centre. La hausse des prix atteint son point culminant en septembre, tandis que la baisse est la plus forte en décembre.

106. Les prix fluctuent considérablement pendant l'année. Les variations saisonnières des prix sont parfois importantes. 1/3 environ des prix marquent une hausse ou une baisse de 20% au moins par rapport à la moyenne annuelle (69). Il n'est pas rare de voir les prix doubler en une saison. (voir par exemple le graphique 4).

107. La hausse des prix est plus rapide et plus forte à la suite d'une mauvaise récolte. Cette information assez surprenante apparaît nettement dans les figures 4 et 5. Cette hausse est étonnante dans la mesure où, dans un marché qui fonctionne bien, on s'attend à ce que les prix augmentent juste assez pour couvrir les divers frais provoqués par l'entreposage des céréales entre la période de la récolte jusqu'à sa consommation (70). Si l'on prévoit une hausse plus élevée des prix des céréales, les commerçants et les spéculateurs sont alors tentés d'acheter davantage juste après la récolte (pour que les prix baissent moins que "d'habitude"); ils disposent ainsi de réserves plus importantes à vendre plus tard dans la saison, ce qui permet de comprimer les prix à ce moment-là. Apparemment, ce type de spéculation n'est pas très courant; aussi ceux qui stockent effectivement des céréales après une mauvaise récolte, en espérant les vendre un peu plus tard, font des bénéfices inespérés lorsque les prix flambent. Pour quelle raison l'espoir de gains aussi importants n'a-t-il pas incité davantage de commerçants à acheter des céréales en début de saison (comme 1980/81 ou en 1982/83), en provoquant ainsi une hausse des prix après la récolte et en atténuant les fluctuations saisonnières? En d'autres termes, pourquoi spéule-t-on si peu sur les hausses saisonnières des prix?

108. Ce phénomène peut s'expliquer entre autres par le manque d'informations sur l'abondance de la récolte nationale, ce qui empêche les spéculateurs potentiels de prévoir dans quelle mesure les prix vont effectivement augmenter. En second lieu, il est probable que ces spéculateurs n'ont pas accès aux crédits supplémentaires qui leur permettraient d'acheter davantage de céréales à un prix plus élevé à la suite d'une mauvaise récolte.

109. Enfin, on peut supposer que ce type de spéculation est

très risqué; en effet, l'aide alimentaire peut augmenter en cas de mauvaise récolte et atténuer ainsi les hausses de prix éventuelles, ce qui réduit les bénéfices possibles. Il est souvent très difficile de prévoir le volume de l'aide alimentaire dans ce cas-là (71).

110. La marge brute des détaillants atteint près de 6 CFA/Kg et reste constante. Ce chiffre reflète la différence entre les prix de vente en demi-gros et au détail sur le marché de Zogona (Ouagadougou) pendant les années 1980/83. Cette marge est certainement modeste (72).

111. Les prix de vente officiels ne "dominent" pas les prix du marché. A Ouagadougou, les prix de vente officiels sont restés constamment inférieurs aux prix du marché en 1980, pendant la majorité partie de l'année 1981, et la dernière partie de 1983. Ceci implique que, pendant ces périodes, l'OFNACER n'a pas été capable de vendre des quantités suffisamment importantes pour faire baisser les prix du marché jusqu'au plafond officiel, et a dû, par conséquent, contingenté ses ventes d'une façon ou d'une autre, ou a épuisé ses ressources.

112. Différentes céréales marquent les mêmes fluctuations de prix. On peut s'attendre à un tel phénomène dans la mesure où certaines céréales se substituent aisément l'une à l'autre. Sur le marché de Zogona, les coefficients de corrélation suivants ont pu être observés entre les prix de détail, en se basant sur les données recueillies chaque mois:

<u>Corrélation entre les prix</u>			
<u>de détail du:</u>	<u>et:</u>	<u>mil</u>	<u>maïs</u>
Sorgho blanc		0,99	0,87
Mil		/	0,90

De même, d'autres rapports étroits ont été constatés dans la région du Centre-Nord

113. Les prix des céréales sur différents marchés fluctuent de façon identique. Cette constatation importante doit être nuancée, car les seules données permettant de vérifier cette hypothèse proviennent des régions du Centre et du Centre-Nord.

114. Dans le Centre-Nord, les coefficients de corrélation entre les prix (moyennes mensuelles) sur les marchés de la région sont élevés, généralement égaux ou supérieurs à 0,80, bien que le rapport soit moins étroit entre les prix régionaux et ceux de Zogona. Sherman (73) a également constaté des liens très évidents entre les prix des marchés de la région Manga.

115. On peut donner deux interprétations à l'évolution identique des prix. En effet, elle peut signifier soit un bon fonctionnement du marché céréalier, car les commerçants achètent sur des marchés offrant des prix modérés (et provoquent ainsi une

hausse des prix), et vendent là où les prix sont élevés (ce qui entraîne alors une baisse des prix), même dans des marchés modestes et lointains (74), soit un comportement monopolistique des commerçants, qui conviennent de demander - ou de payer - les mêmes prix sur tous les marchés à un moment donné (75).

116. Ces deux éventualités existent; toutefois, les preuves indirectes sont en faveur du scénario de la concurrence. En effet, les commerçants sont trop nombreux pour agir de connivence; la tentation de tricher dans un cartel est forte, et, si les céréales sont rares, certains marchands peuvent être tentés de les payer plus cher, en dépit des accords informels qui auront pu être passés. De même, si les céréales sont abondantes, certains marchands peuvent chercher à les vendre meilleur marché que le prix convenu. En outre, les cultivateurs peuvent choisir facilement leurs marchés et leurs clients. En revanche, les fluctuations parallèles des prix suggèrent, compte tenu d'informations complémentaires, un marché régionalement intégré et concurrentiel. Sherman, sceptique au départ, parvient à la même conclusion (76).

117. Malgré ces considérations, il est curieux de constater que les prix - à Tema par exemple - se rapprochent davantage de ceux pratiqués à Tangouri (distant de 172 kms) et à Boussonne (à 110 kms) que ceux de Zogona-Ouagadougou (à 92 kms). Ceci peut s'expliquer par le fait que les informations sur les prix ne sont pas fiables (77); ou bien que les marchés dans le Centre-Nord sont soumis à l'influence de la récolte locale, homogène dans la plus grande partie de la région, alors que les prix de Zogona reflètent la récolte au plan national (78). Ainsi, en 1982/83, la récolte était abondante dans la région du Centre-Nord (entraînant des hausses de prix minimes) mais médiocre dans la région des Hauts Bassins, qui fournit habituellement une grande quantité de céréales à Ouagadougou.

118. Soulignons qu'en moyenne les prix de la région du Centre-Nord sont inférieurs aux prix de demi-gros pratiqués à Zogona. Cette situation n'a donc pas encouragé le transport des céréales vers cette région, qui ne semble donc pas vraiment déficitaire, contrairement à ce que l'on pense en général (79). Kaya constitue sans doute une exception car les prix y sont plus élevés que dans les villages voisins, et "aspirent" ainsi les céréales hors de la région plutôt que de les canaliser vers l'intérieur.

119. Les commerçants semblent réagir rapidement aux différences de prix entre les marchés. Cette tendance est un corollaire des fluctuations homogènes des prix sur divers marchés, mais elle s'appuie également sur d'autres preuves. Ziniare est un marché urbain important, situé à 34 kms au nord de Ouagadougou. En 1980/81, les prix de détail du mil et du sorgho blanc sur le marché de Zogona dépassaient respectivement de 14 CFA/Kg et de 20 CFA/Kg en moyenne ceux de Ziniare. Les frais de groupage, de manipulation et de transport s'élevaient à 5 CFA/kg environ, ce qui laissait une marge de 9 à 15 CFA/Kg pour couvrir les risques, les capitaux et le temps impliqués dans le transport des céréales de Ziniare à Ouagadougou (80).

L'écart est plus important certains mois, (généralement suivis d'une période marquée par des écarts plus légers), ce qui implique que les commerçants réagissent promptement aux différences de prix entre les marchés. Les informations recueillies dans d'autres parties de la région du Centre confirment que les écarts importants ne sont pas durables (voir par exemple le tableau 13). En effet, les incitations sont telles que les céréales sont littéralement "aspirées" hors de la région du Centre vers Ouagadougou (81). Une différence de prix de 10 à 15 CFA/Kg entre Ouagadougou et Manga, à plus de 80 kms, suffit à provoquer un afflux de céréales considérable.

D. Prix des Intrants

120. Le coût des intrants (autres que la main-d'œuvre) est minime dans les modes de culture traditionnels (82) utilisant la "daba", les semences locales et des terres généralement gratuites. En revanche, lorsque l'on commence à employer une autre technologie - comme la traction animale dans les zones plus humides - ces coûts sont plus élevés. Le Tableau 14 indique les coûts de certains intrants ainsi que les prix de céréales. De nombreux intrants servent essentiellement à la culture du coton dans les régions des Hauts Bassins et de la Volta Noire. Soulignons à cet égard que les engrains sont largement subventionnés, et que le prix des animaux a augmenté de façon très rapide. Toutefois, il n'est pas évident que les termes de l'échange pour les producteurs de céréales se détériorent - c'est-à-dire que les prix de vente augmentent moins rapidement que le coût des intrants (83).

VII. LES COMMERCANTS PRIVES EXPLOITENT-ILS LES PRODUCTEURS ET LES CONSOMMATEURS?

A. Introduction

121. Au Burkina Faso comme dans la majorité des pays ouest-africains on estime généralement (mais non unanimement) que les commerçants privés "exploitent" de diverses manières les producteurs et les consommateurs. Ainsi, une étude du CILSS sur l'agriculture pluviale déclare que:

"...les commerçants de céréales réalisent des bénéfices non seulement en spéculant abusivement sur les hausses saisonnières des prix et les besoins des villes, mais aussi en achetant avant la récolte" (84).

Interrogé par un journaliste de la revue "Construire Ensemble", publiée à Bobo, un cultivateur résume ainsi la frustration ressentie:

"Ces commerçants n'hésitent pas à acheter du mil en herbe (c'est-à-dire avant la récolte) à des prix dérisoires, et à revendre ce même mil aux mêmes paysans trois à cinq fois plus chers quelques mois plus tard" (85).

De nombreux fonctionnaires interrogés se plaignent de voir que les

commerçants "refusent de mettre leurs céréales sur le marché, pour provoquer une hausse des prix". Un consultant de l'USAID a lui aussi indiqué que:

"la structure actuelle du marché est inefficace et les commerçants contrôlent largement le marché...(ce qui suscite)...d'amples fluctuations saisonnières des prix, allant de 100% à 250% entre le moment de la récolte et la période de disette précédant la récolte suivante" (86).

122. Les commerçants ont un point de vue très différent: "Nous fournissons un service", dit l'un d'eux, "nous procurons des céréales aux gens lorsqu'ils en ont besoin et n'en ont plus chez eux. Que feraient-ils sans nous?".

123. Certains chercheurs ne sont pas d'accord avec l'optique traditionnelle. Selon Ouedraogo (87), de nombreuses études menées dans le nord du Nigeria impliquent que "le système de commercialisation traditionnel des céréales alimentaires fonctionne très bien, tandis que l'intervention du gouvernement est néfaste". Bien que ses propres conclusions soient plus nuancées, Sherman (88), qui pensait constater "l'exploitation" faite par le système de commercialisation des céréales, écrit:

"En conclusion, nous pouvons dire que la commercialisation (des céréales) dans la région Manga est relativement concurrentielle, tant sur les marchés qu'entre ces derniers".

124. Quelle est donc la véritable situation? Celle du commerçant qui exploite les clients ou celle du marché concurrentiel? Cette question est fondamentale. Si les négociants parviennent effectivement à réaliser des marges "abusives", il est souhaitable que le gouvernement intervienne dans le seul but d'améliorer l'efficacité du système. En revanche, si le système de commercialisation privé est déjà efficace, les pouvoirs publics doivent alors justifier leur intervention par d'autres objectifs: par exemple augmenter à dessein le prix payé aux producteurs au-dessus du niveau du marché, ou jouer le rôle d'une société d'assurances contre des catastrophes imprévisibles. Si les commerçants privés sont efficaces, un organisme public moins souple tel que l'OFNACER devra inévitablement être subventionné, ce qui - autrement - n'est pas obligatoire.

B. Hypothèse de l'Exploitation

125. Ceux qui critiquent les négociants de céréales privés en les accusant d'exploiter leur clientèle se fondent sur les trois principaux arguments suivants:

- (1) les cultivateurs sont obligés de vendre leurs céréales à trop bas prix en raison de la faiblesse de leur position de négociation vis-à-vis des commerçants;
- (2) les marges sur les transactions de céréales sont abusives;
- (3) la spéculation des commerçants aboutit à des fluctuations excessives des prix et à l'approvisionnement insuffisant des régions difficilement accessibles. Ces points sont examinés l'un après l'autre dans les paragraphes C, D et E.

C. Les Cultivateurs sont-ils obligés de vendre à bas prix ?

126. Le point de vue traditionnel se fonde sur l'argument suivant: au moment de la récolte, en octobre/novembre, les cultivateurs doivent disposer de fonds importants pour payer les taxes, acheter des vêtements, etc...et ils sont donc obligés de vendre rapidement leur récolte. Les commerçants profitent de la situation en baissant le prix d'achat des céréales. Parmi les cultivateurs, nombreux sont ceux qui devront racheter plus tard des céréales à un prix élevé pendant la période de disette précédant la prochaine récolte. La position de faiblesse des producteurs en négociant avec les commerçants est essentiellement due à leur manque relatif d'informations sur les prix officiels et les cours du marché, face à des commerçants et des agents bien informés.

127. Selon certains observateurs, il existe une situation extrême encore plus fréquente, dans laquelle le producteur devient dépendant du commerçant lorsque, ayant besoin de l'argent de ses céréales avant la récolte, il accepte de céder une partie de ses cultures sur pied - ou en herbe - à un commerçant. Le taux d'intérêt implicite de ces avances est prétendument usuraire.

128. Des preuves récentes démontrent que cette optique conventionnelle est très erronée. Les producteurs vendent toute l'année à de nombreux acheteurs. Comme l'indiquent les informations rassemblées dans le Chapitre III-E, la plupart des cultivateurs vendent des céréales pendant la majeure partie de l'année, et leurs ventes n'augmentent que légèrement pendant la période qui suit la récolte. Toutefois, il semble que les foyers les plus pauvres soient vendeurs nets uniquement en début de saison; par conséquent, leurs prix sont en moyenne plus bas. Les ventes "d'urgence" existent incontestablement, mais les preuves disponibles indiquent nettement que ces ventes ne sont pas habituelles. En général, les cultivateurs ne sont pas obligés de vendre après la récolte.

129. Cette marge de manœuvre est due essentiellement au fait que les paysans ont de nombreux moyens de gagner de l'argent. Les recherches de McCorkle à ce sujet démontrent que, dans le village étudié (région de l'ouest), les cultivateurs ayant le choix préfèrent vendre du coton, des noix de karité, du sésame, des calebasses, de la volaille, des petits ruminants et des cochons avant de se séparer de leurs céréales. S'ils considèrent la vente des céréales juste après la récolte comme une marque d'infamie, ils jugent en revanche ces ventes parfaitement justifiées plus tard dans l'année (89).

130. Même si un cultivateur se trouve dans l'obligation absolue de vendre ses céréales, il (elle) peut choisir ses acheteurs, comme l'indique le Chapitre III. Les céréales se vendent surtout aux voisins; certains producteurs vendent à des agents ou à des commerçants de leurs village, d'autres vont au marché local. Il est ainsi plus difficile pour un commerçant d'imposer un prix de vente assez bas.

131. On estime parfois que les cultivateurs sont moins bien informés des prix que les commerçants. Dans ce cas, ces derniers pourraient effectivement en tirer avantage. Il semble pourtant que les cultivateurs recherchent les meilleurs acheteurs et discutent les prix entre eux. Le rapport SAFGRAD le plus récent (90) commente ainsi une étude des projections des prix des producteurs, menée conjointement avec ICRISAT:

"Selon les premières indications, les cultivateurs connaissent les prix pratiqués sur les différents marchés, les fluctuations saisonnières des prix, et se souviennent avec précision des cours les plus bas et les plus élevés ayant marqué les saisons précédentes" (91).

132. En revanche, certaines preuves sont contradictoires. Selon un sondage effectué par l'équipe d'ICRISAT auprès de 145 cultivateurs le 4 janvier 1984, moins de 3% des personnes interrogées connaissaient les prix officiels à la production et à la consommation des principales céréales en 1983/84, compte tenu d'une marge d'erreur de 20%. Toutefois, selon cette même enquête, dans le village de Sayero, qui vend des céréales, 2/3 des cultivateurs connaissaient (dans une fourchette de 20%) le prix d'achat en 1982/83 du sorgho blanc. Dans les villages sahéliens concernés par l'enquête, dans lesquels la plupart des foyers achetaient des céréales à l'OFNACER, 80% des paysans connaissaient (dans une fourchette de 20%) le prix officiel à la consommation du sorgho rouge pour l'année 1982/83.

133. Selon les preuves disponibles, les fluctuations des prix ne sont pas plus amples sur les petits marchés, et ceci suggère que les "maigres" débouchés ne devraient sans doute pas provoquer autant d'inquiétude et que la diffusion d'informations précises sur les prix est probablement plus large qu'on ne le pense (92).

134. Les ventes et les rachats sont rares. Il est démontré que les foyers qui vendent des céréales puis en rachètent plus tard sont relativement peu nombreux. Le cas échéant, les transactions se font souvent dans un souci de diversifier l'alimentation; ainsi, les paysans vendent du sorgho blanc, mais en achètent du rouge pour faire de la bière.

135. De plus, il faut souligner que l'on peut construire facilement et à bon marché des entrepôts, ce qui évite de vendre dans l'immédiat une récolte très abondante, faute de pouvoir la stocker.

136. De nombreux observateurs sont préoccupés par les "ventes sur pied" ou "en herbe" permettant aux cultivateurs d'emprunter de l'argent ou des céréales en anticipant sur la prochaine récolte pendant la période de disette, contre remboursement en nature.

137. Ces transactions revêtent différentes formes. Sonmez et Kessides (93) rapportent que les cultivateurs empruntent parfois un sac de 100 kilos, et doivent rembourser 200 kilos au moment de la récolte. Selon d'autres observateurs, il est habituel d'emprunter de l'argent et de le rembourser en nature (c'est-à-dire en céréales) à l'époque de la récolte.

138. Il est évident que les cultivateurs ne souhaitent pas donner les détails relatifs à leur emprunt. Toutefois, Ouedraogo (94), se fondant sur une étude minutieuse effectuée dans l'est du pays en 1978/79, rapporte les précisions suivantes:

- En ce qui concerne les prêts en nature, 103 cultivateurs interrogés ont indiqué que, pour emprunter 6 mesures ("tines") de céréales pendant la période de disette, ils devront rembourser:

nbre de mesures à rembourser:	6	7	8	9	12
% de réponses:	3%	9%	5%	6%	78%

Par conséquent, le système consistant "à emprunter un kilo et à en rembourser deux" semble habituel.

- En ce qui concerne les prêts d'argent, les producteurs ont déclaré qu'ils devaient fournir un kilo de céréales au moment de la récolte pour 17,1 CFA avancés. Le seul commerçant ayant accepté de donner de nombreuses précisions escomptait recevoir un kilo de céréales pour 26,3 CFA avancés. Ces chiffres peuvent se comparer aux prix (au kilo) à la production:

1978	juin/juillet	58,7 CFA	juillet/août	53,9 CFA
	oct/nov	27,8	nov/déc	33,4
1979	déc/jan	34,4		

Ouedraogo (95) a calculé que les taux d'intérêt implicites de ces avances sur la vente des céréales (estimés sur la base des prix) étaient exorbitants: 171% pour les emprunts réels, 350% pour les prêts réels. Toutefois, les défauts de paiements semblent très fréquents.

139. On ne connaît pas vraiment le nombre de ces ventes anticipées. Selon Sonmez et Kessides, elles ne sont "pas fréquentes" (96). Selon Agroprogress (97), l'endettement est moins important qu'on ne le pense généralement. Yameogo, de la Chambre de Commerce de Ouagadougou, reconnaît que 5% des céréales sont vendues à l'avance. McCorkle estime, d'après sa propre expérience, que cette coutume est "fréquente", mais Dolidon (98) déclare que "l'endettement ou les ventes sur pied sont inconnus ou interdits dans certaines régions.

140. Ouedraogo fournit la seule preuve irréfutable, constatée dans l'est du pays. Dans l'enquête menée en 1980 sur les exploitations agricoles, 13 (soit 7%) des 196 chefs de famille interrogés avaient vendu des céréales à l'avance cette année-là, et 21 (11%) l'avaient fait au moins une fois au cours des trois saisons précédentes. Sur les 460 foyers interrogés dans les marchés en 1980, 8% avaient réalisé des ventes anticipées au cours des trois dernières années.

141. En général, les ventes anticipées sont limitées. Les emprunteurs interrogés en 1978/79 ont remboursé en moyenne 68 kilos (presque 4 mesures ou "tines"); un prêteur a enregistré des remboursements s'éllevant à 103 kilos en moyenne, et un commerçant de céréales du village de Piela a indiqué qu'il avait acheté 5% de sa marchandise par le biais des ventes anticipées.

142. Parmi les cultivateurs ayant réalisé des ventes anticipées, 25% ont vendu à deux commerçants au moins, 11% l'on fait hors du village, et 30% seulement ont vendu à leur commerçant "habituel" ou à leur partenaire exclusif. Un tiers des cultivateurs souhaitent emprunter plus qu'ils n'ont obtenu. 70% des emprunts ont été faits en juillet et août, 62% ont servi à acheter de la nourriture.

143. Dans la mesure où la description de Ouedraogo s'applique au plan national, on peut en dégager les conclusions suivantes:

- Les ventes anticipées sont très rares, et ne représentent qu'environ 5% (en volume) des céréales vendues.
- les emprunts des cultivateurs atteignent des montants assez limités.
- les emprunteurs ne semblent pas pris dans un cercle vicieux d'endettement.
- les prêts sont risqués, car ils ne sont pas toujours remboursés; ceci justifie en partie le taux d'intérêt élevé.

La Banque Mondiale envisage d'accorder des "crédits de subsistance" pour alléger la charge des avances sur vente. Ce système fonctionnera presque obligatoirement à perte, car les cultivateurs empruntent trop et ne remboursent pas; de plus, les frais administratifs élevés érodent la marge. Les bénéfices toucheront finalement peu de gens. Ces conclusions sont peut-être exagérées, et il serait utile d'étudier la question plus à fond.

D. Les marges sont-elles excessives ?

144. Il est pratiquement impossible d'affirmer que les commerçants gagnent des bénéfices "abusifs", et ce pour les raisons suivantes. Les commerçants ne fournissent presque jamais de précisions sur leurs coûts ou leurs recettes; au Burkina Faso ceux qui tiennent une comptabilité sont très rares. Dans la mesure où l'on utilise une large gamme d'instruments de mesure, il est impossible d'évaluer exactement les prix d'achat et de vente par kilo (99). Pourtant, il faut disposer de données extrêmement précises dans les cas de marges de 10% environ. En effet, une erreur de mesure infime risque d'exagérer énormément les bénéfices. On ne dispose pas non plus de données sur les coûts de main-d'œuvre et de capital. De plus, comment peut-on évaluer le risque encouru? Compte tenu des diverses façons d'appréhender le risque pris par le commerçant, il est pratiquement impossible de convenir du niveau "approprié" que devraient atteindre les marges bénéficiaires.

145. En dépit de ces problèmes, certains chercheurs ont tenté de rassembler des estimations de marges "typiques". Le tableau 15 donne un aperçu de leurs travaux. Les estimations de Ouedraogo n'indiquent que les coûts, qui doivent être comparés avec les prix réels afin d'obtenir des indications sur les marges. L'estimation du bénéfice net retenu par le commerçant faite par la Banque Mondiale est trop imprécise pour être vraiment significative. Nous avons fondé nos propres évaluations sur de brefs entretiens; seule la

marge est imputée. Le commerçant de riz de Dedougou vendait probablement à un prix inférieur à 155 CFA/Kg.

146. L'insuffisance des informations sur les marges nous oblige à nous baser sur des preuves secondaires. Si les marges sont importantes, la commercialisation des céréales peut attirer de nouveaux venus, ce qui accentue la concurrence tout en éliminant les profits abusifs. Théoriquement, ceci ne peut se produire que si la commercialisation des céréales est accessible à tous.

147. Aucun obstacle officiel ne restreint l'accès au commerce des céréales. Les détaillants n'ont qu'à payer un droit - s'élevant en général de 15 à 25 CFA - le jour du marché. Les commerçants plus importants doivent obtenir une patente, dont le montant est proportionnel au chiffre d'affaires; il s'élève en moyenne à un peu moins de 0,5%. Cette patente s'obtient facilement. Les commerçants doivent également verser une taxe sur la valeur de leur magasin, qui atteint 12% de la valeur de la structure à Ouagadougou, 10% à Bobo et 8% ailleurs. Le prélèvement de ces droits et taxes n'est pas très rigoureux. De plus, un commerçant - quelle que soit son importance - doit adhérer au Syndicat des Marchands de Mil, qui prélève une cotisation annuelle de 2 500 CFA, mais n'entretient pas une situation de monopole et ne refuse apparemment pas les nouvelles adhésions.

148. Le principal obstacle à l'accès aux circuits de la commercialisation des céréales est probablement l'obtention de crédits bancaires. Une centaine de commerçants seulement parvient à disposer de ces crédits. Les autres doivent produire leurs propres fonds de roulement, emprunter auprès de leur famille ou de leurs amis, ou de prêteurs du secteur non structuré, qui offrent effectivement de larges possibilités de crédits, dont les taux sont mal connus. Il est fort probable que les taux des crédits bancaires sont beaucoup plus favorables que ceux des autres crédits. Dans ce cas, les commerçants pouvant obtenir des crédits bancaires sont mieux placés pour réaliser des bénéfices exceptionnels. Encore faut-il vérifier cette hypothèse...

149. Ainsi, l'accès à la commercialisation des céréales est ouvert et attire effectivement de nombreuses personnes. Selon Sherman, de nombreux anciens agents de commerçants régionaux ou nationaux ont amassé suffisamment de capitaux pour se mettre à leur propre compte dans la région Manga. Le Syndicat des Marchands de Mil compte environ 800 membres, ce qui prouve une nouvelle fois que l'accès aux circuits commerciaux n'est pas trop difficile (100).

150. L'hypothèse des marges tout à fait concurrentielles est encore confirmée par les preuves indirectes suivantes:

- de nombreuses banques de céréales ont eu des difficultés à concurrencer les commerçants (voir Chapitre VIII);
- les commerçants de différentes villes et régions indiquent des bénéfices très standards sur des prestations telles que: le ramassage, l'entreposage, le transport;
- les commerçants survivent malgré la concurrence de l'OFNACER, pourtant subventionné.

151. Quelle conclusion peut-on dégager de ce qui précède? Des tâches simples, comme l'ensachage et le ramassage au niveau local, effectuées par les agents des gros commerçants ou par des petits entrepreneurs financièrement autonomes, sont probablement rémunératrices sans permettre toutefois des profits importants. Pourtant même dans ce domaine, les fluctuations des prix sur les petits marchés peuvent offrir à l'occasion de gros bénéfices. Plus en amont de la chaîne commerciale, l'accès risque d'être plus difficile, notamment au niveau national. Cette situation ainsi que l'obtention de crédits bancaires, octroyés à quelques commerçants privilégiés, peuvent permettre à certains de réaliser de gros profits. Le véritable obstacle freinant l'accès à la commercialisation des céréales est donc l'établissement d'un bon dossier de crédit couvrant plusieurs années.

E. La spéculation est-elle trop importante?

152. Les commerçants sont fréquemment accusés de spéculer - c'est-à-dire d'acheter au moment et à l'endroit où les céréales sont bon marché, en vue de les revendre quand et où elles sont plus chères. La solution traditionnelle de ce problème consiste à mettre un terme à la spéculation. On suppose en effet que cela permet de diminuer les fluctuations des prix qui interviennent généralement pendant la saison, et de réduire les écarts de prix entre les régions excédentaires et les zones déficitaires.

153. Ce raisonnement est complètement faux. En fait, on peut constater une trop faible spéculation dans le temps, alors qu'elle est adéquate dans l'espace.

154. De nos commentaires précédents concernant les informations sur les prix (101), on peut conclure que les commerçants arbitrent (spéculent) effectivement au niveau géographique, mais apparemment moins dans le temps. La hausse traditionnelle des prix entre le moment de la récolte et la période de disette semble supérieure aux frais d'entreposage. Les commerçants achètent pour revendre rapidement, et n'ont pas de stocks importants. Ainsi, les commerçants ne semblent pas spéculer suffisamment dans le temps; les prix seraient en effet plus homogènes s'ils achetaient davantage juste après la récolte et stockaient leurs céréales pour les revendre plus tard. Il est possible que les commerçants ne puissent disposer de crédits suffisants pour spéculer davantage sur les hausses saisonnières des prix (102). L'attribution de crédits relativement fixes (103) permet aux commerçants d'acheter et de stocker moins de céréales pendant les années de mauvaise récolte, dans la mesure où les prix sont légèrement plus élevés après la récolte. Ainsi, la hausse saisonnière des prix est la plus forte lorsque la récolte est médiocre. Le Chapitre VI apporte des preuves assez concluantes de cette situation, dont les causes profondes ne sont encore que des suppositions.

F. Conclusions

155. Il est rare de voir des cultivateurs contraints de vendre à bas prix après la récolte. En général, ils gardent leur indépendance vis-à-vis des commerçants auxquels ils empruntent, car ils

peuvent choisir l'endroit et le moment de vendre, ainsi que leurs clients. Les marges bénéficiaires des commerçants locaux sont souvent modestes; mais ils font parfois de gros profits (et de lourdes pertes) grâce aux amples fluctuations des cours du marché, et à leur connaissance des prix, qui est meilleure que celle de nombreux cultivateurs. Les gros commerçants font probablement des bénéfices grâce aux crédits qu'il obtiennent à des taux relativement faibles. Toutefois, sauf dans le cas des gros importateurs, les marges importantes sont souvent érodées en raison du nombre des "acteurs" et de la facilité d'accès aux circuits commerciaux. L'obtention des capitaux est sans doute l'obstacle majeur freinant ceux qui souhaitent entrer dans ce système et limitant l'expansion de ceux qui y sont déjà. En définitive, les prix fluctuent largement pendant l'année sur les marchés importants parce que les commerçants spéculent trop peu. Le manque de crédits sur la récolte peut contribuer à cet état de choses. Cependant, les commerçants semblent se charger intelligemment du ramassage des céréales dans les zones excédentaires et de leur vente dans les régions déficitaires; les écarts entre les prix suivent très étroitement les coûts des transports.

156. Cette situation ne permet de jouer qu'un rôle relativement modeste à un organisme parapublic tel que l'OFNACER, dont le but est d'améliorer la performance du marché. Ce type d'organisme peut en effet octroyer des crédits aux commerçants et chercher à acheter les années de mauvaise récolte pour revendre plus tard. Pourtant, même s'il joue très efficacement son rôle (ce que font rarement les organisations de ce type), cet Office constatera probablement qu'il lui est difficile de concurrencer le secteur privé, et que ses activités les plus importantes consistent en fait à entreposer et à distribuer l'aide alimentaire, et à entretenir des stocks de réserve destinés à servir en cas d'imprévu.

VIII. QUELLES SONT LES MODIFICATIONS A APPORTER ?

A. Introduction

157. Des changements ont été suggérés par de nombreux groupes - chercheurs, politiciens, fonctionnaires, commerçants et cultivateurs (104) - qui sont parfois en profond désaccord sur ce qui devrait être fait. Par exemple, le Tableau 16 donne un aperçu des points de vue de divers groupes sur le rôle que doit jouer l'OFNACER. Certains souhaitent limiter l'activité de l'Office à la distribution de l'aide alimentaire, d'autres préfèrent le voir poursuivre son action de soutien et de stabilisation des prix. Les points de vue divergent également sur la façon dont l'OFNACER devrait se charger de certains problèmes plus techniques (tels que la fixation des prix officiels - quand et comment?). Nous procérons ci-dessous à l'examen de sept questions essentielles.

B. Stimulation de la Production par les Prix

158. Le gouvernement du Burkina Faso, le CILSS, l'OFNACER et la plupart des donneurs sont d'accord pour relever le prix payé au producteur. Même si cette mesure peut se justifier à divers titres - redistribuer les revenus pour favoriser les cultivateurs disposant d'un excédent potentiel de céréales, ou mieux répartir les revenus au plan régional - elle est surtout jugée nécessaire pour permettre au Burkina Faso de parvenir à l'auto-suffisance alimentaire (105).

1. Les Effets de la Politique Actuelle

159. Les producteurs sont déjà subventionnés dans la mesure où l'OFNACER achète des céréales à des prix officiels supérieurs à ceux du marché (106). Ces subventions sont financées par les recettes de l'aide alimentaire, comme nous l'indiquons dans une autre partie de cet ouvrage. De plus, pendant la dernière décennie, les prix officiels des céréales ont connu une hausse plus rapide que les taux de l'inflation ou les prix des intrants et du coton. Toutefois, ils ont enregistré une baisse d'environ 10% causée par l'aide alimentaire, et, certaines années, par le riz subventionné. Il n'est donc pas évident que le gouvernement soit parvenu à relever en moyenne le prix des céréales à la production, en dépit de son objectif officiel.

2. Les Effets des Prix "Productivistes"

160. En admettant que l'on choisisse d'augmenter les prix à la production, quel sera l'impact de cette mesure sur la production ou sur l'auto-suffisance alimentaire? On dispose de fort peu d'informations valables pour répondre à cette question. Agroprogress (107) estime que pour les cultivateurs, des prix plus élevés signalent une récolte globalement mauvaise, ce qui les incite à stocker davantage et à vendre moins. Dans ce cas, une hausse des prix finira par diminuer le volume de céréales commercialisé à court terme - mais probablement pas à long terme. Une étude de la SAFGRAD constate que les paysans sont très gênés dans leurs travaux par la superficie limitée de leurs terres et par le manque de main-d'œuvre saisonnière (108), et que l'intensification des rendements pour accroître la production de céréales a des effets rarement très positifs. Selon les paysans interrogés, leur objectif est de produire suffisamment de céréales pour nourrir leur famille, et non pour les vendre. Cette constatation, qui corrobore les documents les plus traditionnels sur le sujet, implique une réaction minime des producteurs de céréales vis-à-vis de la prise de mesures pour augmenter les prix à la production.

161. Lecaillon et Morrison ont tenté d'apprécier l'élasticité de l'offre de plusieurs cultures par rapport à leurs prix relatifs, en se servant d'informations couvrant l'ensemble du pays pour la période 1960/1982 (109). Ils ont constaté que la production de coton et de riz réagit légèrement aux prix, ce qui n'est pas le cas de la production de mil. Leurs conclusions sont cependant gachées par l'utilisation de prix officiels.

162. Il serait utile de disposer d'estimations fiables des élasticités de l'offre alimentaire, même si elles sont difficiles à obtenir. En l'absence de ces données, on peut supposer que la production de céréales réagit faiblement aux prix, du moins à court terme, et ce pour les trois raisons essentielles suivantes. En premier lieu, les contraintes de main-d'oeuvre et autres permettent difficilement aux paysans d'augmenter réellement la superficie cultivable globale même si les prix leur deviennent plus favorables. Deuxièmement, la technologie nécessaire pour intensifier les rendements est risquée et onéreuse. En troisième lieu, la superficie des cultures non alimentaires est restreinte, et offre donc peu de possibilités d'étendre les cultures de céréales aux dépens d'autres cultures (comme le coton). Dans des conditions plus favorables, on a constaté une élasticité de l'offre très basse, de l'ordre de 0,2 (110); au Burkina Faso, ce rapport est certainement très inférieur. Ainsi, l'accroissement de la production obtenu grâce à la hausse des prix reste modeste - mais non négligeable.

3. Prix garanti aux cultivateurs

163. Certains observateurs estiment que, pour que les cultivateurs accroissent leur production de céréales, il faut augmenter les prix et aussi garantir la vente des céréales à ces prix. Une étude du CILSS (111) souligne que les "cultivateurs n'intensifieront la production de céréales que lorsqu'ils obtiendront la garantie d'un prix rémunérateur et de débouchés" (112). Cet argument est, dans un sens, fondamental; s'il faut augmenter les prix à la production pour stimuler la croissance de la production, cette dernière n'augmentera que dans la mesure où les producteurs peuvent effectivement trouver des acheteurs à des prix plus élevés! (113).

164. En admettant que le gouvernement puisse garantir un prix d'achat minimal à chaque producteur de céréales, il n'est pas certain que cette mesure soit nécessaire. Il est facile de démontrer que lorsque les prix varient en raison des fluctuations de l'offre, les revenus des cultivateurs sont généralement plus stables. Les cultivateurs sont conscients de ce phénomène, et malgré leur hésitation à prendre des risques (114), ils ne se laissent pas trop intimider par la perspective de prix fluctuants.

4. Auto-suffisance alimentaire

165. Il n'est pas évident pour tous que l'objectif d'auto-suffisance alimentaire soit désirable en soi. Le directeur de l'une des principales agences d'aide alimentaire au Burkina Faso a estimé en effet que cette notion était "fausse et aberrante". Apparemment, elle devrait être remplacée par celle de sécurité alimentaire, dont le principe prévoit d'importer éventuellement des denrées en les payant avec les recettes de la vente de certaines cultures (le coton par exemple) que le pays peut produire plus facilement que les céréales.

166. La difficulté pratique consiste à déterminer les cultures présentant un avantage comparatif pour le Burkina Faso. Il est certain qu'en moyenne, le pays peut produire la valeur d'un dollar de coton d'exportation à moindre coût que le volume de céréales nécessaire pour éviter d'en importer pour la valeur d'un dollar. Toutefois, cet argument peut devenir caduc si l'on raisonne en termes marginaux, car l'augmentation de la production de coton risque de se faire à un coût plus élevé. En outre, les prix mondiaux des céréales et du coton connaissent de telles fluctuations que l'avantage comparatif peut être différent selon les années.

167. L'un des compromis possible serait de fixer des prix officiels pour refléter la moyenne des prix mondiaux anticipés sur une période de cinq ans par exemple. Des tarifs, des taxes à l'exportation ou des subventions, calculés selon une échelle mobile, pourraient contribuer à cet objectif. Cette politique, poursuivie avec constance et en surveillant étroitement les coûts des intrants, ne devrait ni privilégier, ni décourager systématiquement la production alimentaire. Elle est logique d'un point de vue économique, mais ne développe pas l'auto-suffisance alimentaire (115).

5. Auto-suffisance alimentaire au niveau régional

168. Officiellement, le gouvernement du Burkina Faso adhère à l'objectif du CILSS visant l'auto-suffisance alimentaire régionale, qui remplace le but précédent, impossible à atteindre (116) et qui exigeait que chaque pays sahélien parvienne à l'auto-suffisance en céréales.

169. L'objectif d'auto-suffisance au plan régional suppose que les pays sahéliens, considérés comme un groupe, deviennent alimentairement autonomes. Etant donné que les Etats côtiers--Cap Vert, Mauritanie, Sénégal et Gambie--sont loin de satisfaire leurs propres besoins en céréales, et sont dans l'impossibilité d'y parvenir à moins d'y consacrer des fonds très importants, la politique du CILSS implique que les pays enclavés - Mali, Tchad, Niger, Burkina Faso - s'efforcent de produire des excédents céréaliers considérables. Réalisable en principe, cet objectif ne l'est manifestement pas dans les conditions actuelles (117). Le Burkina Faso s'est montré jusqu'ici incapable de produire des excédents destinés à l'exportation, même en quantité limitée, et ces excédents sont en tous cas très inférieurs aux 10 ou 20% de la production envisagés par cette politique.

170. Par ailleurs, il n'est pas évident que la production d'excédents alimentaires soit une priorité dans le développement du pays. De même, on peut se demander pourquoi les excédents de céréales produits par les Etats situés à l'intérieur des terres devraient correspondre exactement aux déficits des pays côtiers. Personne ne peut sérieusement envisager que l'excédent de céréales du Burkina Faso constitue une source d'approvisionnement bon marché et fiable pour la Mauritanie par exemple. Outre les coûts de production plus élevés et les amples fluctuations de la production d'une année à l'autre, les frais de transport seraient

considérables (118). Pourtant, si ces transferts ne sont pas prévus, quelle serait la logique de compenser les déficits céréaliers des pays côtiers par une production excédentaire équivalente des Etats intérieurs? Manifestement, il faut réexaminer l'objectif d'auto-suffisance alimentaire au niveau régional fixé par le CILSS.

C. Ecarts entre les prix et autres aspects de la politique des prix

171. Non seulement le système des prix "productivistes" payés aux producteurs mérite une attention tout à fait favorable, mais il faut également considérer d'un même œil l'établissement de prix "abordables" pour les consommateurs. Un tel système permettrait ainsi aux prix de fluctuer à l'intérieur d'une fourchette -- entre un prix plancher pour les producteurs et un prix plafond pour les consommateurs.

172. Théoriquement, l'OFNACER cherche à maintenir les prix à l'intérieur d'une fourchette dont la limite inférieure est le prix officiel à la production et la limite supérieure, le prix officiel à la consommation. Cependant, le maintien d'une fourchette risque d'être très onéreux -- ou bien son effet peut être très limité.

173. Des prix faibles à la production n'encouragent manifestement pas les producteurs et peuvent ne pas être favorables à la plupart des consommateurs. En effet, en cas de mauvaise récolte, l'office des céréales risque d'éprouver des difficultés à acheter à un prix officiel faible des céréales en quantité suffisante pour répondre à la demande des consommateurs. En cas de récolte abondante, il n'est pas nécessaire d'intervenir pour comprimer les prix à la consommation. Si les prix à la production et à la consommation sont élevés, l'office des céréales constatera une augmentation de ses réserves, car il lui sera facile d'acheter mais difficile de vendre.

174. Dans la pratique, ceux qui plaident en faveur d'une fourchette tentent souvent d'obtenir un prix élevé à la production et un prix faible à la consommation. Ceci diminue la marge de l'OFNACER et constitue l'une des principales causes de ses déficits d'exploitation.

175. De plus, une agence en faveur d'une fourchette de ce type aura tendance à acheter dans les régions excédentaires les moins accessibles, à vendre dans les régions déficitaires les plus inaccessibles, et à stocker des céréales entre le moment de l'achat après la récolte et celui de la vente en période de disette. Les frais d'exploitation seront donc très élevés et devront être subventionnés - sauf - , et uniquement dans ce cas- si les stocks faits une année de récolte abondante sont conservés jusqu'à une année de mauvaise récolte, pendant laquelle il sera plus facile de les vendre. Cette opération comporte cependant des difficultés considérables.

176. En résumé, une fourchette exerçant un impact -- prix à la production relativement élevés et prix à la consommation plus

faibles-- exigera au mieux (dans une année de récolte abondante) des subventions, et n'aura, au pire (en cas de mauvaise récolte) que peu d'effet, à moins que l'office céréalier n'ait accès à l'aide alimentaire (119). De plus, pour maintenir une fourchette de prix fixes, il faut résoudre certaines difficultés opérationnelles qui sont examinées ci-dessous.

1. Critères de fixation des prix

177. A l'heure actuelle, les prix officiels sont fixés par une commission interministérielle. Il n'existe aucun accord sur les principes généraux à suivre pour déterminer les prix "plafond" et "plancher".

178. En ce qui concerne les prix à la production, l'une des possibilités serait de les relier à la parité des prix au plan international. Mais, outre les importantes fluctuations qui en résulteraient, ceci ne permettrait pas aux prix à la production de s'elever à un niveau supérieur au montant que les producteurs pourraient s'attendre à recevoir dans un marché ouvert.

179. Une seconde possibilité, que préfère la division des coopératives du Ministère du Développement Rural, consiste à fixer un prix à la production couvrant le prix de revient d'un bon cultivateur dans une région excédentaire. L'idée sous-jacente est la suivante: en incitant ainsi les cultivateurs à accroître leur production, le prix à la production exercera alors un effet important sur l'auto-suffisance alimentaire.

180. La principale difficulté pratique consiste à estimer le prix de revient, comme l'indique manifestement la vaste gamme des estimations données dans le Tableau 17. En utilisant le salaire minimal, les estimations officielles surévaluent sérieusement le facteur de la main-d'oeuvre (120). Même si l'on évalue correctement la main-d'oeuvre, certains désaccords peuvent surgir à propos des hypothèses appropriées concernant les rendements, les apports d'engrais et les heures de travail nécessaires.

181. Le désaccord est encore plus flagrant en ce qui concerne la définition d'un prix "abordable" pour les consommateurs. Cette notion est manifestement arbitraire. Pourtant, en 1982, la Caisse de Péréquation a versé 369 000 000 de CFA pour subventionner des importations de riz "de façon à éviter une perturbation du marché" (121). Le gouvernement ne sous-estime donc pas l'importance des consommateurs, notamment dans les villes (leurs habitants étant les principaux consommateurs de riz).

182. On connaît mal les habitudes de consommation des foyers et leur réaction vis-à-vis d'une hausse des prix. Les informations suivantes proviennent d'une étude pilote du comportement des consommateurs à Ouagadougou, entreprise en octobre 1983.

<u>Tranche des revenus</u>	<u>Faible</u>	<u>Moyenne</u>	<u>Elevée</u>
<u>Total des revenus/foyer/mois (000)</u>	<u>10-40</u>	<u>40-80</u>	<u>80</u>
<u>% des revenus dépensés pour:</u>			
maïs et mil	28	18	29
	38	35	54
riz	10	17	26
eau	6	7	12
viande	10	12	21

Source: Thombiano et al; 1984

Le pourcentage des revenus consacré à la consommation des céréales ne semble pas diminuer à mesure que s'élèvent les revenus. Ceci est contraire aux prévisions, mais il faut cependant noter que la répartition des foyers ne se fonde pas ici sur le revenu par habitant. Le revenu moyen des foyers étudiés était de 107 000 CFA/mois; ce chiffre très élevé rend l'échantillon de la population uniquement représentatif de la classe moyenne. Cependant, si les revenus s'élèvent de 10%, la consommation des céréales augmentera probablement aussi de 10% environ, ce qui donne une élasticité de la demande alimentaire par rapport au revenu égale à 1.

183. On peut aussi évaluer la réaction de "l'élasticité de la demande par rapport au prix" calculée pour la demande de céréales vis-à-vis des mouvements des prix. Certains chiffres plausibles sont indiqués ci-dessous (122). .

Elasticité de la Demande par rapport au Revenu pour les Céréales alimentaires.

	0,5		1	
W=	Part du budget: 0,35	Part du budget: 0,70	Part du budget: 0,35	Part du budget: 0,70
-5	-0,26	-0,42	-0,48	-0,76
-1	-0,61	-0,68	-1	-1

Il est probable que si les prix des céréales augmentent de 10% par rapport aux autres prix et aux revenus, la consommation de céréales marquera une baisse de 5% ou plus (soit une élasticité de la demande de céréales par rapport aux prix d'au moins -0,5). Cette première estimation doit encore être confirmée par des études plus sophistiquées. Toutefois, les efforts pour comprimer les prix des céréales à la consommation peuvent exercer un effet important sur l'augmentation de la consommation alimentaire et par conséquent sur le niveau nutritionnel de la population en général. La consommation de céréales marquera également une hausse ou une baisse en fonction des revenus.

184. Ceci pose également la question suivante: les céréales sont-elles devenues "inabordables"? Il est essentiel pour répondre

à cette question, de disposer d'informations sur les revenus. Malheureusement, les informations disponibles sont disséminées un peu partout et sont incomplètes. Celles que l'on a pu obtenir sont résumées dans le Tableau 18, et font ressortir les thèmes suivants:

- les chiffres des Nations Unies démontrent que de 1970 à 1978, le PNB/travailleur a chuté de 50% dans le domaine de l'agriculture, tandis qu'il est resté essentiellement le même dans les secteurs non-agricoles.
- en prenant comme déflateur un indice des prix alimentaires, le revenu moyen des fonctionnaires a baissé au début des années 1970; cette tendance à la baisse s'est poursuivie en dépit d'augmentations salariales triennales.
- les employés du secteur d'économie mixte (services publics, entreprises parapubliques, etc...) et des grandes sociétés privées couvertes par des conventions collectives ont également constaté une érosion de leurs revenus en termes réels, notamment dans les tranches supérieures.
- dans les villes, les revenus dans le secteur non structuré étaient comparables en 1975 à ceux du secteur public.
- les revenus agricoles sont plus élevés dans les régions de l'ouest et de l'est, et sont uniformément faibles partout ailleurs.
- par rapport à la fin des années 1960, le salaire minimum garanti dans le secteur industriel (SMIG) dans les années 1980 permet d'acheter 20% de moins de denrées alimentaires.
- l'écart entre les revenus urbains et les revenus ruraux est considérable. En 1975, les fonctionnaires contractuels et sans qualification gagnaient environ 20 000 CFA/mois, ce qui représentait un revenu annuel par habitant d'environ 36 000 CFA (en supposant une famille moyenne de 6,7 membres et l'absence de tout autre source de revenus). La même année, le revenu annuel par habitant en milieu rural était d'environ 9 000 CFA, soit 1/4 du revenu (déjà faible) en zone urbaine. Certains observateurs (123) estiment que l'écart est encore plus important. Mais peut-être est-il plus faible: en 1973, Ancey (1975) a constaté, en utilisant les données d'une enquête, que les revenus de foyers vivant sur le Plateau Mossi variaient de 100 à 350 CFA/jour. Cette même année, la rémunération minimale par journée de travail de huit heures en zone urbaine s'élevait à 270 CFA. En revanche, McIntyre (1983) a estimé des rémunérations implicites de 20 à 50 CFA/heure parmi les foyers ruraux qu'il a étudiés en 1980, alors que le SMIG de cette année-là était de 90 CFA/heure.

185. On manque d'informations sur le secteur urbain non structuré. Les quatre caractéristiques suivantes se dégagent: stagnation des revenus en termes réels, ampleur de l'écart entre les rémunérations en milieu rural et en zone urbaine; diminution des priviléges en termes relatifs et en termes réels des employés du secteur public,

notamment à un niveau élevé; meilleure situation des régions ayant une production de céréales excédentaire par rapport aux régions déficitaires.

186. La détermination d'un prix à la consommation plutôt bas pour les céréales permettrait de mieux répartir le pouvoir d'achat entre les producteurs de la région ouest, relativement prospères, les cultivateurs plus pauvres des zones déficitaires, et les habitants beaucoup plus riches des grandes villes; les employés des secteurs public et parapublic constateraient ainsi une érosion beaucoup moins rapide de leurs rémunérations en termes réels.

187. Toutefois, là encore, la médaille a son revers - les subventions doivent être financées, les mêmes ressources peuvent servir à une redistribution plus correcte des revenus, ou à des objectifs de développement. Peut-être peut-on mieux diriger les subventions vers les groupes à faibles revenus--par exemple en maintenant un prix plus bas uniquement pour une céréale moins recherchée comme le sorgho, ou en vendant directement des céréales moins chères au détail dans les banlieues ou les régions plus pauvres. Si l'objectif visé est la redistribution des revenus en faveur des plus pauvres, ces mesures seront utiles; si le maintien des revenus en termes réels des fonctionnaires est le véritable enjeu, les augmentations de salaires sont alors plus adéquates.

188. La conclusion suivante s'impose. S'il est théoriquement souhaitable de définir un prix "abordable" des céréales--qui serve de prix officiel à la consommation et qui se fonde sur un rapport objectif avec les revenus , il paraît difficile dans la pratique d'obtenir un accord sur la procédure à suivre (par exemple, faut-il relier ce prix aux revenus en zone urbaine ou en milieu rural? à quelle catégorie de revenus? et comment?).

2. Quand annoncer les prix?

189. Selon la coutume actuelle, les prix à la production sont officiellement annoncés en octobre ou en novembre, à mesure que l'on connaît l'abondance de la récolte, dont on peut alors prévoir le prix. Les détracteurs de cette coutume soulignent que les cultivateurs doivent connaître quel est le prix qu'ils peuvent espérer de leur récolte à l'époque de la plantation, car c'est à ce moment là qu'ils décident d'affecter leurs terres et leurs efforts à telle ou telle culture.

190. Il est possible que les prix à la production, annoncés très tôt, n'aient pas un impact considérable sur la production car les cultivateurs ont déjà, grâce à leur expérience, une notion générale de ce que seront les prix relatifs (124); et leurs prévisions ne peuvent être bouleversées que par des ajustements importants aux prix officiels, ce qui, par définition, arrive rarement.

191. Du point de vue de l'OFNACER, il est crucial d'annoncer les prix tard dans l'année, de façon à pouvoir les ajuster et

permettre ainsi à l'Office d'acheter correctement. Si les prix sont annoncés très tôt, l'Office des Céréales n'achètera que de très petites quantités en cas de mauvaise récolte; en revanche, il achètera d'énormes quantités en cas de récolte abondante. Aucune de ces alternatives n'est réellement souhaitable du point de vue social, ni financièrement viable.

3. Prix "pan-saisonniers"

192. Certains estiment que non seulement l'OFNACER annonce ses prix d'achat assez tardivement, mais qu'il devrait ajuster ces prix pendant l'année à mesure que les conditions du marché évoluent. Ceci permettrait à l'OFNACER de concurrencer plus efficacement les commerçants privés tout en lui évitant de se trouver dans une position, en cas de mauvaise récolte comme en 1983/84, ne lui permettant que des achats très limités.

193. Deux obstacles sont à surmonter, dont le premier est purement logistique. L'OFNACER pourrait-il communiquer effectivement avec ses agents de façon à modifier le prix d'achat si nécessaire (et sans l'annoncer auparavant)?(125). En second lieu, quels seraient les principes à suivre pour procéder aux ajustements de prix? Si l'OFNACER doit suivre les prix du marché (qu'il influence bien entendu en tant que participant majeur), il se comporte alors simplement comme "n'importe quel autre commerçant", et s'éloigne de son rôle qui est de maintenir un prix plancher à la production. D'un autre côté, si l'OFNACER doit réussir à faire tourner ses stocks de réserve, il doit acheter au moins 10 000 tonnes par an. En cas de mauvaise récolte, ceci peut exiger des ajustements de prix pendant la saison.

194. Il faut souligner que l'entreposage des céréales engendre des frais. Comme les cultivateurs peuvent les stocker efficacement, il est sans doute moins cher pour l'OFNACER d'acheter plus tard dans l'année à un prix supérieur à son prix-plancher, car ainsi il n'est pas obligé d'en entreposer autant lui-même--ou bien il lui faut surmonter les problèmes logistiques s'il achète la plus grande partie de ses céréales pendant les semaines qui suivent la récolte.

4. Prix "pan-territoriaux"

195. A l'heure actuelle, l'OFNACER achète dans tout le pays au même prix officiel à la production et vend partout au même prix officiel à la consommation. Pourtant, il est manifestement moins cher d'approvisionner Ouagadougou, par exemple, que Dori dans la région sahélienne. Dans ce cas, pourquoi ne pas faire payer davantage Dori que Ouagadougou? C'est ce que font pourtant les commerçants privés, qui doivent couvrir leurs frais de transport et leurs autres coûts.

196. La réponse standard à cette question est la suivante: il est "équitable" de demander le même prix partout (prix "pan-territorial"). Pourquoi privilégier certains habitants en leur permettant de disposer de céréales bon marché tandis que d'autres doivent payer

davantage uniquement parce qu'ils vivent dans des régions plus éloignées?

197. L"'équité" des prix pan-territoriaux peut-être controversée. Pour vendre des céréales à Dori au même prix qu'à Ouagadougou, il faut subventionner les céréales vendues à Dori (126). Pourquoi dans ce cas diriger des subventions vers certains consommateurs comme les habitants de Dori, et non vers d'autres?

198. On peut arguer que les régions éloignées marquées par des déficits céréaliers sont également des régions plus pauvres, et qu'en subventionnant les ventes de céréales dans ces régions, on redistribue ainsi les revenus en faveur des groupes sociaux les plus démunis. Toutefois, cette réponse n'est pas pleinement satisfaisante. Les foyers sahéliens ne sont généralement pas plus pauvres que ceux des autres régions du Plateau Mossi (127). Pourquoi leur accorder dans ce cas des subventions plus importantes qu'à d'autres foyers aussi pauvres résidant dans d'autres régions? Et s'ils produisent effectivement moins de céréales, ils retirent davantage de profits de leur bétail (128).

199. Bref, si l'argument en faveur des prix pan-territoriaux vise la redistribution des revenus, il faut alors repenser la politique à cet égard, car il est peu probable que l'on parvienne à réaliser ainsi cet objectif. Les subventions ont d'autres effets négatifs, dont on doit tenir compte en révisant la politique: elles influencent négativement le comportement des consommateurs (en stimulant la consommation de céréales subventionnées et en décourageant la consommation de produits de substitution locaux, comme le "fonio"); elles augmentent les déficits de l'OFNACER; et elles subventionnent les exportations de céréales, donc les consommateurs étrangers.

5. Ventes en gros ou au détail

200. Jusqu'en 1983/84, l'OFNACER a agi uniquement en grossiste, en négociant des sacs de 100 kilos minimum. L'Office a cependant été invité, en 1983/84, à vendre également au détail, car l'on estimait que les foyers pauvres pouvaient difficilement acheter un sac en une seule fois. La vente au détail entraîne des frais, et il est peu probable que l'OFNACER puisse l'assumer à des coûts aussi faibles que les commerçants privés. D'ailleurs lorsque l'OFNACER vendait uniquement en gros, les détaillants professionnels achetaient un sac à la fois pour le revendre au détail, en augmentant très légèrement les prix.

201. Le problème s'aggrave lorsque, comme cela arrive souvent en cas de mauvaise récolte (en 1983/84 par exemple), l'OFNACER est incapable d'offrir des quantités suffisantes pour faire baisser les prix jusqu'à leur niveau officiel. A ce moment, un détaillant achetant à l'OFNACER peut revendre à des prix beaucoup plus élevés, en réalisant ainsi un bénéfice exceptionnel. Dans ce cas, l'Office est obligé de contingentier ses ventes. C'est ce qui s'est passé en 1984 pendant la période de disette, lorsque les foyers

n'avaient le droit d'acheter à l'OFNACER que des quantités limitées. Si l'Office ne devait s'occuper que du commerce de gros, les foyers les plus pauvres, qui ne peuvent rassembler l'argent nécessaire pour acheter un sac à la fois, n'auraient pas accès aux céréales bon marché.

202. Il est impossible, dans le cas de contingents, de vendre en gros à des commerçants en s'attendant à ce que ces derniers revendent au détail à un prix inférieur à celui du marché reflétant une marge tout juste "raisonnable". Par conséquent, si l'OFNACER doit continuer à fournir des céréales bon marché aux foyers les plus démunis, il est obligé de vendre au détail en cas de pénurie. Lorsqu'il dispose de réserves suffisantes pour défendre un prix plafond, son action serait sans doute plus efficace s'il ne vendait qu'en gros.

203. Ce type de problème n'affecte pas les achats, et aucune circonstance n'oblige l'Office à acheter au détail. Toutefois, il faudrait peut-être diffuser très largement les prix d'achat officiels, de façon à permettre aux producteurs qui vendent en petites quantités de calculer les profits que peuvent réaliser les grossistes en revendant à l'OFNACER.

6. Brièveté de la période d'achat

204. Théoriquement, l'OFNACER n'est prêt à acheter au prix officiel que pendant les mois qui suivent immédiatement la récolte (la "campagne d'achat"). Etant donné son prix d'achat fixe, l'OFNACER doit, en cas de mauvaise récolte, cesser ses achats quelque temps avant l'échéance officielle. Si l'OFNACER fixait ses prix plus souplement, il pourrait acheter pendant la plus grande partie de l'année.

205. Si un office céréalier a pour mission de soutenir un prix plancher, il ne doit pas déclarer, plus ou moins arbitrairement, qu'après une certaine date il cesse cette activité. Le maintien d'un prix plancher exige que l'office achète aussi longtemps que les cultivateurs désirent lui vendre à ce prix.

7. Importations et fourchette des prix

206. Il est difficile de maintenir une fourchette dans les deux cas suivants: pendant une année de récolte abondante, le maintien d'un prix plancher est problématique; et lorsque la récolte est médiocre, il est dur de contenir le prix plafond. Au Burkina Faso, les importations de céréales facilitent cette tâche en cas de mauvaise récolte, mais la rendent plus difficile dans le cas contraire.

207. Plus précisément, si l'on peut importer des céréales à un prix inférieur au prix plancher, il est pratiquement impossible de conserver ce prix minimum. Il serait utile dans ce cas d'appliquer des tarifs variables: lorsque les prix mondiaux des céréales sont faibles, le tarif est élevé, et réciproquement. Si l'on observe

correctement ce système, les importations "légales" de céréales n'affaibliront pas la capacité de l'Office à maintenir un prix plancher, qui continuera cependant à être menacé par le commerce frontalier.

208. Pour comprimer les prix à la consommation, les importations (y compris l'aide alimentaire) sont essentielles les années de mauvaise récolte. Ainsi, tous les tarifs concernant les importations de céréales devront être assez bas pour garantir la vente - avec bénéfice - des céréales importées sans dépasser le prix plafond. Ceci à une conséquence importante: le prix (maximum) à la consommation ne doit pas être inférieur au prix nominal des importations, à moins que le gouvernement ne soit prêt à subventionner les importations de céréales certaines années, ou à contingentier les ventes.

D. Infrastructure et Information

209. Il est généralement admis que le gouvernement peut renforcer le système actuel de commercialisation des céréales en prenant certaines mesures destinées à améliorer l'infrastructure.

210. Réseau Routier. Les points de vue divergent sur le degré d'inefficacité du réseau routier actuel. Il est vrai que les camions ne peuvent accéder à certains villages pendant la saison des pluies. D'un autre côté, il semble que pratiquement personne n'habite à plus d'une journée de voyage en charrette à âne, c'est-à-dire à plus de 30 ou 40 kilomètres d'une ville ou d'un village accessible par des véhicules, et approvisionné en céréales par des commerçants. Toutefois, Ouedraogo (129) indique que dans l'est du pays, de nombreux cultivateurs souhaitent l'amélioration du réseau routier, ce qui signifie que l'insuffisance de l'infrastructure est perçue comme un problème dans certaines régions. La construction et l'entretien des routes sont coûteux. Sauf dans certains cas (comme Kaya-Dori) ces dépenses ne peuvent probablement pas se justifier du seul point de vue de l'efficacité; mais il peut y avoir d'autres justifications plus importantes.

211. Radio et Téléphone. Koudougou est la troisième ville du Burkina Faso. Pourtant, les grossistes qui vendent aux commerçants nationaux de Ouagadougou ont rarement la possibilité de téléphoner lorsqu'ils ont des céréales à vendre, ou un prix à négocier. A Ouagadougou, dans l'important Sanka Riaga, trois commerçants ont le téléphone, et permettent à d'autres de s'en servir. Cet exemple illustre le problème que posent les communications, qu'il ne faut cependant pas exagérer. Sherman indique en effet que dans la région de Manga, les informations concernant le marché de Ouagadougou sont presque quotidiennement transmises par les voyageurs et les commerçants. Cette constatation est corroborée par d'autres observateurs.

212. On peut donc améliorer utilement la circulation des informations, tout en considérant que les moyens actuels sont loin d'être aussi inefficaces que l'on ne le dit parfois. Le réseau téléphonique pourrait être meilleur, et les cours des principaux marchés pourraient être diffusés par la radio, comme cela se fait en général dans les zones agricoles d'autres parties du monde.

213. Crédit. De 1974 à 1978, 15% seulement du montant total des crédits institutionnels concernaient les cultures (130), essentiellement le coton. Les crédits accordés par des sources officielles sont souvent considérés comme un cadeau du ciel (131); toutefois, on pourrait sans doute persuader les banques d'accorder davantage de crédits aux commerçants, même à des taux d'intérêts plus élevés (132).

214. Instruments de mesure. Le gouvernement a introduit toute une gamme d'instruments servant à mesurer les volumes -- pot, double-pot, demi-tine et tine. L'utilisation de ces instruments de mesure officiels devrait être encouragée, notamment pour les transactions portant sur dix kilos ou plus.

215. Libre circulation des céréales. En principe, le transport des céréales est libre au Burkina Faso, et ce principe est généralement respecté. Mais on entend parfois des rumeurs concernant certaines restrictions. Fin 83, deux camions ont été arrêtés à Dedougou, et leurs propriétaires ont été obligés de vendre les chargements à des prix officiels, inférieurs au cours du marché, sous prétexte qu'ils ne possédaient pas de patentnes les autorisant à vendre des céréales. Ces incidents ont rendu inquiets les commerçants qui ont craint pendant plusieurs mois de transporter leurs céréales; puis, constatant qu'aucun incident de ce type ne se reproduisait, ils ont fini par reprendre confiance.

E. Aide alimentaire

216. Nombreux sont ceux qui souhaitent l'arrêt de l'aide alimentaire au Burkina Faso. Ils jugent dégradant en effet de dépendre constamment de l'aide étrangère; en outre, ces denrées peuvent provoquer un changement irréversible des habitudes alimentaires et perturber les marchés locaux. Pourtant, l'aide alimentaire n'a cessé de se poursuivre depuis ses débuts dans les années 1970. De 1975 à 1979, 10% de l'aide globale aux pays sahéliens a revêtu la forme d'aide alimentaire, et un récent document du Club du Sahel critiquant ce type d'aide admet pourtant que "l'aide alimentaire ne peut être éliminée rapidement" (133). Ceci pose la question de savoir quelle est exactement le volume d'aide alimentaire souhaitable. La réponse standard consiste à calculer un bilan céréalier, en évaluant la production céréalière, les importations commerciales prévues et les stocks disponibles. Si le total ne couvre pas les besoins du pays en céréales, l'aide alimentaire représente alors le seul moyen de combler la différence.

217. En admettant que l'on souscrive à la logique de ce raisonnement, il est cependant difficile de calculer les besoins d'aide alimentaire avec une certaine précision. En effet, les statistiques sur la production alimentaire sont inexactes; on ne possède aucune information valable sur les stocks de céréales détenus par les cultivateurs ou les prêteurs privés, ni sur les quantités qu'ils peuvent mettre sur le marché pendant l'année; enfin, le volume des importations commerciales est imprévisible.

218. La principale difficulté consiste cependant à évaluer les "besoins" en céréales du pays. Idéalement, chaque habitant devrait pouvoir se nourrir "correctement", c'est-à-dire assimiler un nombre minimal de calories. Si la distribution de toutes les ressources alimentaires disponibles se faisait en fonction des besoins individuels que l'on vient de définir, cet objectif serait atteint en ayant recours à des apports relativement limités d'aide alimentaire.

219. Dans la pratique, la consommation de céréales est extrêmement variable, mais ces fluctuations ne correspondent pas toujours aux "besoins". Ainsi, dans le village qu'elle a étudié, McCorkle a constaté qu'en mars et avril (1984), les foyers disposant de revenus élevés consommaient 315 kilos de sorgho par personne, alors que ce chiffre tombait à 205 kilos chez les familles pauvres (134). Dans l'est du Burkina Faso, Ouedraogo a calculé que la consommation moyenne par habitant s'élevait à 207 kilos, et variait au cours de l'année. A Ouagadougou, l'INSD a remarqué que les foyers à faibles revenus consommaient environ 69 kilos de céréales secondaires et 45 kilos de riz par habitant et par an (135), ainsi que du pain. On peut donc constater que la consommation de céréales est extrêmement variable, bien que l'on ne sache pas vraiment quelles sont les variations réelles et celles qui sont dues aux différences relatives entre les résultats obtenus par les chercheurs. Par conséquent, si les ressources en céréales disponibles suffisent tout juste à répondre aux besoins moyens minimaux des consommateurs, il est difficile de définir ces besoins, et il est probable que certains manqueront de céréales pendant que d'autres en consomment plus que ne l'exigent leurs "besoins" moyens.

220. L'aide alimentaire est donc probablement nécessaire--si elle a pour objectif de garantir à chacun une ration alimentaire minimal suffisante--pour élever le volume de céréales disponibles bien au-dessus des besoins moyens. Elle peut également être dirigée vers les plus défavorisés.

221. D'un point de vue physiologique, quelle est la quantité de céréales dont a besoin un habitant en moyenne? L'intérêt essentiel est bien entendu l'apport de calories (136), que la FAO a fixé à 2 370 calories (137) par personne et par jour. Chaque gramme de céréales contenant 3,5 calories, une personne doit donc consommer 247 kilos de céréales par an (si elle ne dispose d'aucune autre nourriture).

222. Le chiffre de la FAO, utilisé un peu partout, peut être trop élevé dans la mesure où la malnutrition a fini par former des adultes de petite taille (dont les besoins caloriques sont plus restreints). Il n'est pas évident non plus que ces chiffres aient été ajustés pour tenir compte du fort pourcentage d'enfants dans la population. Ces remarques sont importantes, car une différence de 15% risque de modifier considérablement le bilan alimentaire.

223. Les désaccords portent essentiellement sur le pourcentage représenté par les céréales dans le total des calories. En 1963/64,

une enquête (138) a souligné que 73,5% du poids des aliments étaient fournis par les céréales, ce qui représentait un peu plus de 180 kilos par an, dans une ration alimentaire normale. La FAO se fonde sur ce chiffre pour évaluer la consommation nécessaire.

224. Selon la majorité des études les plus récentes, la consommation de céréales représente une part encore plus importante (en poids) dans l'alimentation globale. Une étude portant sur trois villages situés près de Kaya, menée en 1978, a fixé cette proportion à 84%. Une autre étude, plus large et plus exhaustive portant sur 17 villages dans l'est du pays, effectuée en 1978/79, indique un pourcentage de 76%. Ces différents rapports sont peut-être légèrement sous-évalués, car ils ne comprennent pas les céréales consommées indirectement sous forme de bière à base de sorgho.

225. Les fonctionnaires du Ministère du Développement Rural évaluent différemment les besoins de céréales. Ils estiment que les études sur Kaya et la région orientale démontrent que 3/4 seulement des besoins alimentaires sont satisfaits, mais que la différence doit être entièrement comblée par les céréales, ce qui ferait passer leur proportion de 83 à 87%, équivalant, en arrondissant les chiffres, à 215 kilos de céréales par personne et par an.

226. Les évaluations de l'USAID se situent à mi-chemin: la demande de céréales secondaires est estimée à 180 kilos par personne; si l'on y ajoute le riz et le blé (représentant environ 6,5% de la consommation céréalière), la demande globale de céréales passe à 192 kilos par personne et par an.

227. Ces diverses hypothèses aboutissent à des estimations extrêmement différentes des besoins d'aide alimentaire. En 1982/83 par exemple, en se basant sur une estimation des "besoins" correspondant à 180 kilos par personne et par an, le Burkina Faso disposait d'un "excédent" de 144 000 tonnes. En revanche, si les "besoins" sont de 215 kilos/personne/an, le pays enregistre un déficit de 83 000 tonnes, qui doit être comblé par l'aide alimentaire. En 1983/84, la différence entre les estimations de l'aide alimentaire nécessaire passe de 66 000 à 296 000 tonnes, selon l'hypothèse retenue pour évaluer les besoins: 180 ou 215 kilos.

228. Ce problème n'est pas facile à résoudre, et l'on ne dispose d'aucun critère évident pour estimer l'aide alimentaire nécessaire. Il faut rappeler que l'évaluation des besoins caloriques faite par la FAO est élevée; que les céréales fournissent environ les trois-quarts de l'apport calorique dans l'alimentation familiale et non les 6/7èmes; enfin, qu'une personne peut supporter physiquement d'avoir une ration alimentaire inférieure au minimum recommandé pendant une année de mauvaise récolte--mais qu'il serait désastreux que ce régime se poursuive plusieurs années de suite.

229. Par ailleurs, la malnutrition est très fréquente, comme le confirment les données recueillies par Cathwel; même si l'on parvenait à couvrir les besoins moyens, de nombreux habitants resteraient sous-alimentés. par conséquent, l'objectif visant à

fournir juste assez de céréales pour satisfaire les besoins alimentaires de base se fonde sur un critère minimaliste.

230. On a déjà souligné l'impact considérable exercé sur la baisse des prix par l'aide alimentaire, qui provoque le plus souvent une augmentation de la consommation plutôt qu'une chute de la production. Toutefois, si elle atteint des proportions considérables, l'aide alimentaire peut exercer une influence majeure sur la production qui risque d'être nuisible à long terme.

231. En définitive, il faut bien distinguer les secours d'urgence en cas de mauvaise récolte des "programmes" d'aide alimentaire. Ces derniers incluent les programmes de "nourriture contre travail ("food for work") mis en place par la FAO et les programmes Cathwel concernant les cantines scolaires et la protection maternelle et infantile. En 1980, Cathwel a distribué gratuitement des aliments à environ 350 000 personnes. L'effet sur l'équilibre alimentaire s'est avéré minime, ce que Cathwel reconnaît d'ailleurs en l'expliquant ainsi: "on ne peut améliorer le régime alimentaire d'un enfant à moins d'améliorer, en même temps et dans une large mesure, le revenu de sa famille" (139).

232. Cette aide alimentaire équivaut à un transfert de revenus, mais ce transfert est habituellement trop faible pour exercer une réelle influence sur l'équilibre alimentaire d'une famille. Ce type d'aide a sans doute pour résultat essentiel d'inciter les mères à faire examiner leurs enfants au dispensaire et d'élever considérablement le taux de fréquentation scolaire.

233. Les programmes de "nourriture contre travail" rémunèrent en nature (c'est-à-dire en denrées alimentaires) les ouvriers effectuant certains types de travaux, tels que l'entretien des routes. Pendant la période de disette, au moment où les denrées alimentaires deviennent plus chères (et où il est par conséquent d'autant plus valable de travailler pour les obtenir) ces programmes ont tendance à "aspirer" la main-d'œuvre agricole. Certains s'élèvent contre ce principe, qui exige du travail en retour de la nourriture donnée, en arguant que se nourrir est un besoin fondamental. Toutefois, si la FAO souhaitait rémunérer les ouvriers uniquement en argent liquide, sa charte le lui interdirait.

234. La situation n'exige pas de changer dans l'immédiat la façon dont l'aide alimentaire est modulée aujourd'hui--c'est-à-dire une faible proportion d'aide affectée à des programmes, complétée par des approvisionnements plus importants en cas d'urgence pendant les années de mauvaise récolte. Le volume de l'aide d'urgence est fixé par des négociations entre le gouvernement et les donneurs. Ces partenaires sont souvent en désaccord sur des problèmes empiriques, comme le niveau des "besoins" en calories et la part qui doit être satisfaite par les céréales; l'acheminement de l'aide aux plus défavorisés, etc... Ces problèmes sont à l'ordre du jour des travaux de recherche; les solutions qui y seront apportées ne mettront pas un terme au débat sur le volume de l'aide alimentaire nécessaire, mais elles contribueront à le préciser.

F. Stocks et Entreposage.

1. Entrepôts publics.

235. Vers le milieu de l'année 1984, l'OFNACER pouvait stocker plus de 80 000 tonnes (140) de céréales dans de vastes entrepôts répartis dans tout le pays. La plupart des observateurs estime que ces stocks suffisent amplement aux besoins. La ventilation des stocks est indiquée dans l'Annexe 3. Des entrepôts plus petits, propriété des ORD et de l'OFNACER, y compris des silos datant de l'époque coloniale, peuvent probablement abriter 10 000 tonnes ou plus. Ces petits hangars servent parfois à des intermédiaires, qui y stockent temporairement des céréales, ou à des villageois, qui viennent prendre livraison de gros chargements de céréales en vue d'une distribution locale.

2. Entrepôts privés.

236. La capacité de stockage du secteur privé n'a pas encore été évaluée de façon satisfaisante. Dans la plupart des régions, on peut construire rapidement des entrepôts agricoles bon marché mais de grande capacité. On parle fréquemment d'une capacité de 15% supérieure à la production annuelle, soit une capacité d'entreposage rural d'environ 1,5 million de tonnes.

237. Les commerçants disposent d'une capacité d'entreposage très inférieure. Selon des sources sûres de la Caisse de Péréquation, le hangar privé le plus vaste de Ouagadougou a une capacité d'environ 2 000 tonnes. Cinq commerçants seulement peuvent entreposer plus de 500 tonnes chacun. En admettant que les 800 membres du Syndicat des marchands de mil puissent stocker en moyenne 25 tonnes chacun, la capacité totale maximum des entrepôts des commerçants s'élève probablement à 30 000 tonnes environ. Ce chiffre est élastique. Cathwel peut entreposer 10 000 tonnes, comme Ouaga Inter, qui est géré par la Chambre de Commerce. Les Banques de céréales, qui sont au nombre de 500 environ, peuvent probablement entreposer 15 000 tonnes. Au niveau national, la capacité d'entreposage des céréales s'élève donc à 1,65 million de tonnes.

3. Stocks publics.

238. Il existe un consensus virtuel sur le principe du maintien par le gouvernement, probablement par l'intermédiaire de l'OFNACER, de réserves de céréales destinées à aider la population en cas de mauvaise récolte, jusqu'à l'arrivée d'importations ou d'une aide alimentaire. Le consensus ne va pas au-delà de ce principe. Les donneurs et les observateurs ne sont pas d'accord sur le volume des réserves, leur rotation, leur gestion--distinctes ou non de celles des autres stocks de l'OFNACER--les critères auxquels doivent répondre les stocks de réserve, et l'endroit où les entreposer.

239. En 1978, le gouvernement a porté à 30 000 tonnes l'objectif prévu pour les stocks de réserve, auparavant fixé à 20 000 tonnes. En juillet 1983, on a réussi à constituer des réserves correspondant

à cet objectif, avec les céréales entreposées à Ouagadougou (8 000 tonnes) et dans les régions excédentaires, notamment les Hauts Bassins, la Volta Noire et Gasua. Le montant global de ces réserves permettrait de répondre au tiers des besoins du quart de la population pendant quatre mois. (141).

240. Certaines pressions s'exercent actuellement en faveur de réserves plus importantes. La Deuxième Conférence des Cadres, réunie en 1981, a demandé un accroissement immédiat des réserves, qui devraient passer à 40 000 tonnes, puis à 75 000 tonnes avant 1990. Cette augmentation devrait s'ajouter, selon la proposition du CILSS, à un stock régional entreposé à Koudougou, s'élevant à 55 000 tonnes. Toutefois, en 1984, aucun moyen n'a été fourni pour augmenter le volume actuel des réserves - soit 30 000 tonnes.

241. Il n'est pas évident que l'on puisse justifier les coûts supplémentaires provoqués par la constitution de réserves plus importantes. On peut prévoir les pénuries un certain temps à l'avance grâce aux informations sur les précipitations (142), à l'estimation des récoltes et aux indicateurs du marché. Une récolte, même médiocre peut suffire à nourrir la majorité de la population pendant quelques mois. Ce délai permet d'augmenter pendant ce temps les importations commerciales (il faut 60 à 80 jours pour importer du riz de Burma) et les demandes d'aide alimentaire. Par conséquent, les urgences soudaines et imprévues, pour lesquelles le pays dispose de réserves bien regroupées, ne devraient pas exiger des ressources dépassant une première ligne de défense, dont le montant aura été calculé avec soin.

242. La gestion des stocks de réserve pose de sérieux problèmes techniques. Le sorgho blanc, qui fait partie de ces réserves, se conserve pendant trois ans environ, ce qui signifie que le stock - ou une partie équivalente à 10 000 tonnes des réserves globales - doit connaître une rotation annuelle. Toutefois, l'OFNACER doit renouveler les stocks aux prix officiels. En 1983/84 (année de mauvaise récolte) l'Office n'a acheté que 5 000 tonnes localement; ceci implique soit une diminution des réserves, soit une détérioration, soit un réapprovisionnement partiel, à l'aide d'importations. En 1981/82 (année de bonne récolte), l'OFNACER n'a pas pu vendre suffisamment au niveau local et a dû se départir des céréales les plus anciennes en les exportant. En 1983, les frais d'entretien des stocks de réserve s'élevaient à un million de dollars environ.

243. Le personnel d'assistance technique allemand, qui assure actuellement la gestion des stocks de réserve, estime que, lorsqu'il s'agit de gestion des stocks alimentaires (143) la priorité absolue doit être attribuée à la constitution des réserves de sécurité prévues. Aujourd'hui, l'OFNACER gère séparément ses stocks de stabilisation et ses stocks de réserve. De fastidieuses procédures ont été établies pour comprimer les réserves. Les partisans de ce système estiment qu'il permet d'éviter l'érosion des réserves provoquée par une mauvaise gestion ou un manque de compétence, et de conserver ainsi les stocks intacts pour servir en cas de réelle urgence.

244. Pourtant, le système en vigueur ne fonctionne pas sans problèmes. D'août 83 à août 84, la totalité du stock de réserve s'est évaporée, et l'OFNACER a dû faire face à la récolte 84/85 sans aucune réserve. Pendant le seul mois d'août 1983, le gouvernement a insisté pour mettre en vente 4 000 tonnes environ de céréales à moitié prix dans la région du Sahel. Cette manœuvre était peut-être trop hâtive; apparemment, il a été difficile d'admettre qu'il existait là une situation d'urgence, et une grande partie des céréales s'est acheminée sans doute vers le Niger.

245. On peut également reprocher à la procédure actuelle d'être trop lourde et trop restrictive, au personnel allemand de reconnaître trop tard une situation d'urgence, et à l'OFNACER sa gestion peu efficace, qu'il pourrait améliorer en regroupant toutes les réserves en un seul stock.

246. Nous suggérons de redéfinir le rôle de l'OFNACER, pour le concentrer sur les réserves alimentaires. Dans ce cas, l'Office se consacrera à la gestion des stocks de réserve et à l'organisation des secours alimentaires d'urgence, tandis que le stock de "stabilisation" serait éliminé. Afin de disposer des informations nécessaires pour estimer si une situation d'urgence existe ou non, nous proposons de créer un comité de travail restreint adjoint à l'OFNACER, rassemblant à titre informel quelques représentants des principaux donneurs de l'Office et du Ministère concerné.

4. Stocks Privés.

247. En cas d'urgence, on peut également puiser dans les réserves privées, dont on connaît d'ailleurs mal le volume actuel. Selon une étude portant sur six villages menée par ICRISAT en 1983, trois villages ne disposaient pratiquement plus de céréales provenant de récoltes antérieures à 1982/83, tandis que les trois autres possédaient encore des réserves relativement abondantes. Un seul des cinq villages étudiés par la SAFGRAD début 1984 disposait d'un excédent net, alors qu'un autre village souffrait d'une pénurie réelle. Selon une autre étude, menée par Agroprogress sur les exploitants des régions excédentaires, certains villages avaient de larges excédents.

248. Pour résumer, quelques villages disposent parfois de réserves importantes, mais les agriculteurs ne souhaitent généralement pas les réduire, à moins d'en obtenir un prix très élevé. Aussi est-il plus difficile en cas d'urgence de recourir aux stocks villageois qu'aux réserves publiques.

G. Banques de Céréales

249. Les Banques de Céréales sont des organismes villageois chargés d'acheter et de vendre des céréales, sous la direction d'un regroupement villageois, ou de villageois agissant par l'intermédiaire d'un comité de gestion (144).

250. Dans les régions déficitaires, les banques céréaliers achètent du grain - généralement au prix du marché - pendant les

mois qui suivent la récolte, pour le revendre à des prix légèrement inférieurs à ceux du marché à leurs membres ou à d'autres foyers agricoles pendant la période de disette. Dans les régions excédentaires, les banques achètent des céréales à des prix voisins des cours officiels juste après la récolte, pour en revendre la plus grande partie à l'OFNACER.

251. La première banque de céréales a été créée en 1974. Fin 1982, 500 banques environ avaient été créées, mais certains de ces organismes avaient déjà cessé leur activité. Ceci signifie qu'un village sur 16 était doté d'une banque de céréales. Le Tableau 19 retrace l'évolution des banques de céréales, en indiquant qu'au début, toutes les banques ont été fondées par des organismes privés; mais vers 1982, deux tiers d'entre elles étaient établies par des organismes publics ou semi-publics, comme les ORD.

252. Le Gouvernement souhaite promouvoir les banques de céréales. Le plan 1982/86 prévoit d'en construire 500 supplémentaires (145). L'organisateur d'une Table Ronde de cinq jours sur les banques céréalières, tenue fin 83, a fait la déclaration suivante:

"pour les responsables politiques du Burkina, les banques de céréales constituent un outil efficace qu'il faut utiliser au maximum pour développer et conforter les objectifs nationaux d'auto-suffisance alimentaire et d'auto-promotion paysanne."(146)

1. La logique du système.

253. Le raisonnement inspirant la création des banques céréalières varie selon qu'il s'agit d'une région déficitaire ou d'une zone excédentaire. La majorité des banques se situe dans des régions déficitaires et s'y justifie comme moyens de protection contre les catastrophes naturelles, comme l'a indiqué le Ministre du Développement Rural(147):

"les stocks villageois permettent une intervention immédiate en cas de pénurie ou de famine, en attendant une aide extérieure au village".

Ces réserves jouent ainsi le même rôle que les réserves de l'OFNACER, mais au niveau du village plutôt qu'au plan national.

254. Les banques de céréales s'efforcent également de stabiliser les prix et de les comprimer, notamment pendant la période de disette. Comme nous l'avons souligné, la plupart des habitants estiment que la concurrence fonctionne mal et que les commerçants obtiennent par conséquent des marges abusives. Cette opinion explique en partie l'établissement de banques céréalières qui, dans une région déficiente, devraient acheter au prix du marché et vendre pendant la période de disette à des prix inférieurs ("prix raisonnables") à ceux du marché. Ainsi, les participants à la Table Ronde de 1983 se sont montrés très convaincus du mauvais fonctionnement du marché. Ils ont été nombreux à souligner la nécessité de "libérer les cultivateurs des pressions exercées par la spéculation des gros commerçants"(148). L'un des organismes apportant une contribution importante au finan-

cement des banques de céréales a déclaré officiellement qu'au cours de l'année "les prix doublent - où même triplent - ...en raison de la spéculation des commerçants" (149). Comme nous l'avons déjà indiqué, on ne peut réellement prouver ce comportement spéculatif ni l'insuffisance des marchés.

255. L'établissement de banques céréaliers repose également sur le raisonnement suivant: en mettant des céréales à leur disposition pendant la période de disette, les cultivateurs ne sont alors plus obligés de parcourir de longues distances pour chercher du grain et peuvent ainsi se consacrer davantage à leurs travaux agricoles. De plus, en fournissant des céréales à un prix relativement faible, les banques de céréales "permettent au cultivateur d'éviter un endettement chronique". (158)

256. Dans les régions excédentaires, les banques céréaliers se justifient surtout parce qu'elles garantissent des débouchés lucratifs lorsque la récolte est abondante. On estime en effet que les commerçants achètent à un prix "trop faible" les céréales juste après la récolte, tandis que la banque céréalier, en payant le prix officiel et en revendant à l'OFNACER, peut offrir un prix plus élevé et garantir ainsi au cultivateur un débouché "à un prix raisonnable".

257. L'existence des banques céréaliers peut également se justifier pour d'autres motifs dans les régions excédentaires comme dans les zones déficitaires:

- elles stimulent la coopération et la gestion au niveau du village. De nombreux donneurs souhaitent rendre les villages et les villageois plus aptes à gérer leurs propres affaires. Ils jugent cette évolution importante au niveau communautaire, et considèrent que les banques céréaliers, même si elles enregistrent des pertes, jouent leur rôle avec succès si elles parviennent à renforcer la cohésion et l'autonomie de la communauté.

- elles confortent les politiques nationales. Les banques céréaliers sont parfois privilégiées, car elles contribuent à trois objectifs nationaux: constitution de réserves alimentaires, maintien d'un prix officiel à la production, auto-suffisance alimentaire.

- elles peuvent, selon certains de leurs partisans, diminuer l'exode rural, permettre d'utiliser plus efficacement les ressources locales, réduire les pertes pendant l'entreposage, produire des revenus permettant d'améliorer la vie de la communauté rurale (pharmacies, écoles, etc...) et affecter les gains spéculatifs et autres bénéfices provenant du commerce des céréales à un usage communautaire plutôt qu'individuel.

2. Analyse du système.

258. Avant de décrire le fonctionnement des banques de céréales, il convient de souligner que les motifs justifiant la création de ces établissements sont moins convaincants qu'il n'y paraît à première vue.

259. Une banque céréalier améliore la sécurité alimentaire dans une zone déficiente à condition de drainer vers elle des

denrées venant d'autres régions (ce qui est parfois le cas) ou de faire jouer un droit d'achat préférentiel pour empêcher les commerçants d'acquérir des céréales dans la zone et de les transporter ailleurs. En effet, des commerçants achètent parfois après la récolte des céréales dans une région X, qu'ils revendent dans cette même région pendant la période de disette. La Banque de Céréales permet d'éviter éventuellement ces aller-retour inutiles (151). Toutefois, si ce cas est fréquent, pourquoi les cultivateurs, sachant qu'ils auront besoin de céréales pendant la période de disette, n'en achètent-ils pas plus tôt et à meilleur marché, avant qu'elles ne soient transportées ailleurs? Il est possible que les cultivateurs manquent de liquidités. Dans tous les cas, le volume de ces flux céréaliers croisés n'est sans doute pas très important.

260. Nous avons déjà souligné l'efficacité relative des commerçants, et leurs bénéfices généralement raisonnables. Nous avons également supposé que la plupart des bénéfices réalisés grâce aux fluctuations saisonnières des prix interviennent pendant les années de mauvaise récolte, et sont perçus par les cultivateurs. Par conséquent, les banques céréaliers auront vraisemblablement des difficultés à pratiquer des prix inférieurs à ceux des commerçants les années de bonne récolte, tandis qu'en cas de mauvaise récolte, leurs membres seront favorisés aux dépens des cultivateurs qui auraient sinon exporté ou stocké les céréales.

261. On ne dispose pratiquement d'aucune indication valable sur le nombre de familles obligées de se déplacer pour acheter des céréales pendant la période de disette. Il est probable qu'une banque de céréales permet au villageois d'aller acheter des céréales plus tôt et d'éviter ainsi un déplacement ultérieur, ce qui peut être appréciable. Le cercle vicieux de l'endettement semble se manifester rarement (comme nous l'avons déjà souligné) et les banques céréaliers n'offrent donc pas un intérêt particulier dans ce domaine.

262. Dans les zones excédentaires, les banques céréaliers peuvent parfois favoriser leurs membres en achetant au cours officiel. En l'absence d'un prix officiel, ou dans le cas d'un prix officiel perpétuellement inférieur au prix du marché, ces banques disparaîtraient. En fait, elles se chargent essentiellement de la collecte et de l'entreposage des céréales pour le compte de l'OFNACER.

263. Le souhait de promouvoir la coopération et la gestion villageoises est indéniablement idéologique, mais, dans la mesure où les cultivateurs agissent surtout par intérêt, la coopération risque de reposer sur des bases fragiles. La plupart des autres raisons invoquées pour justifier l'existence des banques céréaliers sont de moindre importance. Leur impact sur les pertes de stocks est minime, car les cultivateurs entreposent correctement les céréales (voir chapitre III-c (152); seules les banques céréaliers bien gérées sont capables de concurrencer les commerçants privés et de réaliser les bénéfices substantiels espérés.

264. Remarquant la médiocre performance de certaines banques céréaliers, Ouedraogo est persuadé que: "les banques de céréales

villageoises obtiennent des résultats médiocres car leurs responsables ne comprennent pas les véritables besoins des agriculteurs" (153). Dans l'est du pays, les ORD n'ont pas à résoudre les problèmes que posent les ventes anticipées ou les ventes "à n'importe quel prix", et n'ont donc pas besoin d'acheteurs de céréales supplémentaires. En revanche, Ouedraogo estime que les villages doivent recevoir des flux céréaliers de retour. Il soutient que les jeunes villageois souhaitent disposer des fonds des banques céréalières pour les investir dans des "matières premières plus rentables" comme le riz, les arachides et les noix de karité, tandis que les chefs de famille plus âgés attachent une plus grande importance à la garantie de l'approvisionnement alimentaire. Ainsi, la situation reste conflictuelle.

265. En résumé, un examen minutieux des motifs inspirant l'établissement des banques de céréales semble révéler que, si ces banques peuvent (en théorie) produire des résultats positifs, ces derniers sont sans doute moins importants et plus difficiles à obtenir que leurs partisans ne le prévoient.

3. Création d'une Banque de Céréales.

266. Théoriquement, les organismes chargés de créer les banques de céréales préfèrent que l'initiative vienne du village lui-même; dans la pratique, Dolidon (1980) a constaté que, pour les trois-quarts de la quarantaine de banques financées par FOVODES (154), la demande a été émise par une personne extérieure au village: agent de vulgarisation, missionnaire ou émigrant (155).

267. Avant qu'un organisme ne décide de financer une banque de céréales, il s'assure généralement de l'intérêt réel qu'attache le village à ce projet. De plus, il faut que les villageois soient suffisamment motivés et organisés pour garantir la réussite de l'entreprise. Certains estiment que les agriculteurs devraient apporter une contribution financière dès le début du projet; d'autres prennent le soin de former au préalable quelques villageois à la comptabilité et à la gestion. La plupart des organismes privés ne financent des banques céréalières que dans les régions déficitaires (156), et certains organismes exigent un nombre minimal de bénéficiaires.

268. Un comité de gestion est établi ensuite avec l'accord des chefs villageois. Puis on s'attaque au problème de l'entreposage. Certains responsables du financement estiment que les villages doivent fournir leurs propres entrepôts, d'autres prêtent ou donnent des fonds destinés à la construction des entrepôts nécessaires. Les constructions sont "en dur" et peuvent abriter plus de trente tonnes de céréales. Chacun de ces entrepôts coûte plus de deux millions de CFA (157). Ils sont généralement dotés de palettes, d'instruments de mesure et de sacs.

269. La banque est alors équipée et prête à fonctionner, à condition de disposer du fonds de roulement nécessaire. Cet élément

est capital. Certains organismes accordent un don à cet effet, mais la plupart prêtent les fonds. Ce crédit est parfois saisonnier et doit être intégralement remboursé avant de pouvoir obtenir tout autre prêt l'année suivante; le plus souvent l'échéance du prêt est de trois à six ans. Les fonds de roulement sont généralement fournis en liquide, mais le premier prêt se fait parfois sous forme d'une livraison de céréales. Le montant du fonds de roulement est très variable, et doit permettre d'acheter une à trente cinq-tonnes de céréales.

270. L'exemple suivant est significatif: FOVODES a créé 60 banques céréaliers environ, entre 1974 (date de la fondation de la toute première banque de céréales) et le second semestre 1984. Les fonds apportés par FOVODES se répartissent ainsi: un entrepôt (1,31 million de CFA); du matériel d'équipement (0,25 million de CFA); les frais divers d'établissement, et un don destiné à l'achat de 30 tonnes de céréales (2,31 millions de CFA) à titre de fonds de roulement. Le coût total d'une banque céréalier, qui s'élevait à 5,9 millions de CFA vers la fin des années 1970, atteint désormais près de 8,4 millions de CFA, soit environ 20 000 dollars. 80% de cette somme sont des apports étrangers, 5% proviennent de FOVODES et les 15% restants sont fournis par les villageois sous forme d'une aide à la construction de l'entrepôt.

4. Fonctionnement d'une Banque Céréalier.

271. La première étape consiste à se procurer des céréales. Dans les zones déficitaires, on établit habituellement un prix d'achat correspondant au cours du marché, en le révisant en fonction des conditions prévalant. Selon Dolidon, certaines banques céréaliers achètent les céréales en herbe, en prêtant du grain à leurs membres contre un remboursement en nature après la récolte. La plupart des banques, dans les régions déficitaires, n'achètent pas à leurs membres, mais engagent des acheteurs qui parcourrent souvent 25 à 45 kilomètres pour acheter les céréales (158). Ces acheteurs sont parfois rémunérés (159). La plupart des achats sont effectués au cours des mois qui suivent la récolte; les céréales sont ensuite mesurées en "tine" ou "plate", et emballées dans des sacs de 100 kilos.

272. Dans les régions excédentaires à l'ouest du Burkina Faso, les céréales sont achetées aux membres au prix officiel. La plupart des banques céréaliers préfèrent acheter au prix officiel (160). Les céréales achetées doivent alors être stockées. Si la banque céréalier possède son propre entrepôt, les pertes sont généralement faibles. Le grain est rarement traité contre les insectes; il n'est parfois pas emballé mais rassemblé en tas à même le sol sans avoir été trié au préalable.

273. Il est rare que les opérations soient correctement comptabilisées, faute d'une alphabétisation suffisante des villageois --à Sirgui, 5 habitants seulement sur 2 000 savent lire et écrire, et la population manque d'expérience dans la gestion des affaires.

274. Dans les zones excédentaires, les céréales sont vendues à l'OFNACER au prix officiel plus un bénéfice autorisé. Dans les régions déficitaires, on fixe le prix de vente en ajoutant une marge au prix d'achat, ou parfois en faisant une déduction sur les prix prévalant sur le marché. Les céréales sont mises en vente lorsque les villageois commencent à en manquer. Comme elles sont vendues à des prix inférieurs à ceux du marché, elles doivent être contingentes. Les membres des banques de céréales sont généralement privilégiés, le premier arrivé étant le premier servi. On cherche beaucoup à dissuader les membres des banques céréaliers de revendre leurs céréales. Certains vendent le grain par sacs individuels, c'est-à-dire la quantité minimum (100 kilos), il "n'est donc absolument pas évident que la priorité soit effectivement accordée aux plus défavorisés" (161).

275. La plupart des ventes se font au comptant, mais des ventes à crédit --qui ne sont pas appréciées de la plupart des organismes finançant les banques de céréales-- ont également lieu. Dans certains cas, le prêt est remboursé en liquide, mais le remboursement se fait le plus souvent en nature après la récolte, c'est-à-dire 7, 8 ou même 9 "tines" de grain contre le prêt d'un sac (équivalant à 6 "tines"). Selon Dolidon, la FOVODES évalue les ventes saisonnières de ses banques de céréales à 14 tonnes en moyenne (162), mais en général les ventes atteignent 30 tonnes la première année d'activité.

5. Les gagnants et les perdants.

276. Les profits réalisés par les banques céréaliers sont distribués de différentes façons. Théoriquement, dans les zones excédentaires, les producteurs sont bénéficiaires. Si les commerçants peuvent également vendre à l'OFNACER, ils paient aux cultivateurs un prix très voisin, et dans ce cas la banque céréalier n'a qu'une marge réduite. Mais l'OFNACER privilégie les banques céréaliers et n'achète que rarement aux commerçants. Dans l'incertitude, les commerçants sont moins enclins à payer aux producteurs un prix voisin du cours officiel (sauf si les prix du marché ont déjà atteint ce niveau). Dans ce cas, les banques céréaliers n'aident que les producteurs, puisque c'est à elles que l'OFNACER achète, et non aux commerçants.

277. Dans les zones déficitaires, les familles ayant besoin de céréales pendant la période de disette sont gagnantes si les banques céréaliers mettent à leur disposition des céréales meilleur marché. Selon l'étude réalisée par FOVODES en juillet 1979, dans dix des vingt-deux banques étudiées, les prix de vente étaient à peine inférieurs de 10% au prix du marché, et dans sept autres banques, ils étaient de 11 à 20% inférieurs à ceux du marché. En 1981/82, Kat a étudié 6 cas dans lesquels les prix de vente du marché et des banques de céréales étaient comparables. Dans trois cas, ces prix étaient identiques, et dans les autres cas les banques demandaient des prix de 3, 4 et 8% inférieurs à ceux du marché. D'autres indications figurent dans le Tableau 19 à ce sujet. Ces chiffres démontrent que les banques FOVODES ont acheté en 1978/79 au prix du marché mais ont vendu à des prix inférieurs, tandis que les années

suivantes les majorations brutes ont atteint 1/4 à 1/3 du prix d'achat, ce qui est comparable aux hausses des commerçants privés notées par Dolidon en 1978/79.

278. La conclusion qui s'impose provisoirement est la suivante: les banques céréaliers fournissent effectivement des céréales à un prix légèrement inférieur à celui des commerçants privés, mais la différence avec les cours du marché est plus modeste. De plus, lorsque les banques céréaliers refusent les ventes à crédit ou exigent des achats de 100 kilos au minimum, les commerçants privés offrent parfois une prestation plus intéressante.

279. Un document récent sur un projet USAID plaide en faveur du financement de banques céréaliers en supposant que la marge retenue par les commerçants privés est deux fois plus élevée que celle des banques céréaliers. Ainsi, le document estime qu'en 1984, une banque de céréales achète le kilo de céréales 65 CFA et le vend 85 CFA, tandis que les marchands privés l'achètent 55 CFA pour le revendre 95 CFA. Selon les données disponibles, les banques de céréales sont - au mieux - à peine capables de réaliser les profits des commerçants privés, à moins d'être subventionnées. Les gains hypothétiques que devrait réaliser ce projet de banque céréalier seraient probablement faibles - voire nuls - et donc très inférieurs aux prévisions.

280. Dans son étude sur l'est du pays menée en 78-79, Ouedraogo a constaté que les groupements villageois recevant une aide financière pour établir des banques de céréales n'attiraient pas de nouveaux membres pour cette raison. Ceci n'est qu'une hypothèse indiquant cependant que les cultivateurs ne s'attendaient qu'à des bénéfices relativement faibles.

6. Viabilité.

281. On peut également s'interroger sur la viabilité à long terme de ces institutions. Kat (163) constate que "la majorité des banques céréaliers semble financièrement viable à court terme. Elles couvrent presque toujours leurs frais d'exploitation annuels".

282. Toutefois, si les recettes sur les ventes couvrent les frais d'approvisionnement, de transport, d'emballage et les pertes en entrepôt, elles ne couvrent que très rarement les investissements, notamment l'intérêt sur le fonds de roulement et l'amortissement des entrepôts. Kat fait également remarquer que l'image positive, c'est-à-dire la couverture des coûts récurrents par les recettes, "change lorsque l'on réalise que certains frais - notamment l'amortissement des entrepôts et du matériel d'équipement - ne sont pas pris en compte".

283. Le problème créé par la couverture insuffisante des frais généraux s'aggrave encore dans la mesure où:

"...on constate, dans de nombreuses banques céréaliers, un ralentissement de l'activité commerciale. (par conséquent) un bon nombre de ces institutions risquent de présenter un taux

bon nombre de ces institutions risquent de présenter un taux de rentabilité négatif ou très faible..." (164).

Selon Ouedraogo, dans l'est du pays les banques de céréales n'ont pu rembourser, à l'échéance, que 47% des prêts qui leur avaient été accordés l'année précédente (165).

284. Quelle explication plausible peut-on donner à ce double problème créé par l'insuffisance des bénéfices pour permettre de garantir une viabilité à long terme et le ralentissement de l'activité commerciale?

285. La marge entre les prix d'achat et de vente n'est que très rarement - sinon jamais - fixée en vue de couvrir les coûts intégraux - notamment les frais généraux -. L'entrepôt lui-même est souvent considéré comme un don qu'il n'est pas nécessaire d'amortir...peut-être recevra-t-on un autre don providentiel lorsque cela sera utile! Dans certains cas, les entrepôts ont été construits avec trop de recherche, et leur amortissement obligera la banque de céréales à fixer une marge trop élevée, ce qui rendrait les commerçants privés plus concurrentiels.

286. Même si la marge fixée est théoriquement appropriée, elle peut s'éroder dans la pratique. Ainsi, on a pu constater à l'occasion de la Table Ronde de 1983 (166) que:

"...la plupart des banques céréaliers perdent à la fois de l'argent et du grain. Ces pertes sont provoquées par une comptabilité inadéquate et par des détournements".

Par ailleurs, de nombreuses banques céréaliers éprouvent des difficultés à obtenir des villageois le remboursement des céréales prêtées, et enregistrent parfois d'importantes pertes en entrepôt.

287. Après des débuts prometteurs, le chiffre d'affaires des banques céréaliers tend à décroître progressivement. Ce déclin peut être causé soit par l'érosion du montant des liquidités soit par la sous-utilisation des capitaux disponibles.

288. Le fonds de roulement ne devrait pas s'amenuiser; pourtant, selon un haut fonctionnaire (juillet 1984), il n'existerait qu'une -peut-être deux-banques de céréales ayant augmenté de façon substantielle leur fonds de roulement. L'inflation est certainement coupable de cette détérioration, car, si chaque année les prix montent, le pouvoir d'achat réel correspondant au montant du fonds de roulement diminue à moins de fixer une marge suffisamment importante pour compenser cette baisse. Dans certains cas, les pertes provoquées par les dettes non remboursées, les détournements ou les pertes en entrepôt, ont également réduit les liquidités disponibles. Il est également important de rappeler que de nombreux donneurs ne prêtent des fonds que pour une période de trois à cinq ans, et souhaitent que le remboursement commence dès la première année du prêt. Ceci paraît irréaliste; pratiquement aucun commerçant privé ne peut réaliser des bénéfices suffisamment importants pour convertir, en quelques années seulement, le montant d'un prêt en CFA en capitaux propres. En fait, de nombreux marchands se trouvent perpétuellement débiteurs pour mener à bien la plupart de leurs opérations. Il serait

donc surprenant que les banques de céréales puissent disposer de capitaux propres aussi rapidement.

289. Dans certains cas, les fonds disponibles servent à financer d'autres activités que les achats et ventes de céréales: une pharmacie villageoise, des prêts au villageois, ou le commerce de produits comme le coton. Parfois, ces autres utilisations permettent aux membres de réaliser des bénéfices plus importants, tout en réduisant cependant l'échelle des transactions céréalierées.

290. A l'opposé, certaines banques de céréales sous-utilisent leurs capitaux. En 1980/81, une étude portant sur 12 banques FOVODES a démontré que plus de la moitié de leurs ressources se trouvait en liquidités, alors qu'en mai 1982, 6% seulement du fonds de roulement de 24 banques céréalierées du CDR (Comité pour la Défense de la Révolution) étaient en argent liquide. Habituellement, une banque céréalierée FOVODES vend deux fois plus de grain pendant sa première année de fonctionnement qu'au cours des années suivantes. Certaines de ces banques disposent parfois de liquidités trop importantes, car elles réservent leurs ventes à un petit nombre de familles, ou bien une banque, conçue à l'origine pour desservir plusieurs villages, n'en sert en réalité qu'un seul. L'approvisionnement est parfois difficile - Kat souligne que ce sont les banques qui éprouvent les problèmes les plus graves dans ce domaine. Il arrive aussi que les fonds prêtés à la banque soient transmis avec retard, ou que la banque de céréales manque de cohésion, ou encore que ses membres refusent de prendre des risques et préfèrent conserver plus de liquidités. Ainsi, les facteurs spécifiques à une banque céréalierée donnée jouent un rôle très important.

291. Etant donné l'étendue de ces problèmes, notamment ceux que posent la faiblesse du système comptable et le ralentissement des activités, certains donneurs commencent à se poser des questions. A la Table Ronde tenue en 1984 (167) le CDR a indiqué qu'il avait décidé de ne pas augmenter le nombre de banques céréalierées afin de mieux superviser celles qu'il avait déjà établies.

7. Conclusions.

292. On peut admettre que les banques de céréales vendent du grain meilleur marché que les commerçants privés pour les raisons suivantes: leurs frais généraux (amortissement de l'entrepôt, etc...) sont habituellement subventionnés, ou du moins ne sont pas provisionnés; elles réussissent parfois à éviter les frais de transport de céréales qui doivent sortir d'un village pour y retourner ensuite - et les frais de transport sont supérieurs aux frais d'entreposage. En cas de mauvaise récolte, la spéculation sur les fluctuations saisonnières des prix rapporte parfois des bénéfices "exceptionnels" aux commerçants. Toutefois, la réalisation de bénéfices importants et durables paraît peu vraisemblable.

293. Les banques céréalierées pourraient jouer un rôle plus efficace en améliorant leur comptabilité et leur gestion, en obtenant le soutien permanent des donneurs, et en se fondant sur des

critères plus sélectifs. La tenue d'une comptabilité adéquate se heurte souvent au problème de l'analphabétisation, et la formation doit commencer fréquemment à ce niveau. La gestion devrait impliquer l'enregistrement de transactions, éventuellement les rémunérations versées aux acheteurs, aux vendeurs et aux manipulateurs; des méthodes de stockage plus efficaces, et des achats en temps opportun. Certains donneurs souhaitent instaurer des échanges directs entre les banques céréalières de régions excédentaires et celles de régions déficitaires. Cette procédure donnera sans doute des résultats encourageants à condition de résoudre le problème que pose la transmission des informations aux villages les plus reculés (168).

294. Nous partageons cependant l'opinion de Kat qui estime (après avoir longuement étudié les banques de céréales) que la réforme sera obligatoirement limitée. En effet, les frais d'exploitation sont déjà faibles, et les banques font largement appel aux contributions volontaires. L'augmentation des marges brutes amenuisera les bénéfices retirés par les clients des banques céréalières; de plus, il est impossible, sauf dans de rares cas, d'accroître fortement le chiffre d'affaires. Par conséquent, il est peut vraisemblable qu'en réformant leur comptabilité et leur gestion, les banques céréalières puissent offrir à leurs membres des avantages beaucoup plus importants. L'accomplissement de ces réformes aurait cependant une grande valeur éducative.

295. La popularité des banques de céréales est indiscutable; pourtant, les organismes de financement privés n'ont plus le même enthousiasme à leur égard.

296. A moins de bénéficier de subventions, les banques céréalières sont rarement capables de procurer à leurs membres des avantages économiques importants à cause de la forte concurrence des commerçants privés. Toutefois, les banques de céréales peuvent - en théorie - permettre à leurs membres de réaliser des profits dans les régions habitées par des cultivateurs disposant d'excédents (mais où tous les producteurs ne sont pas excédentaires). Dans ce cas, en effet, les transports pour sortir les céréales du village, puis pour les rediriger vers ce village peuvent être évités, tandis que les villageois n'ont plus à consacrer autant de temps à la recherche de céréales pendant la période de disette, qui est aussi celle de travaux agricoles. Ces avantages sont occasionnels, et doivent être compensés par les frais affectant les consommateurs dans une autre région. Les banques céréalières permettent également à leurs membres de partager les gros profits réalisés grâce aux amples fluctuations saisonnières des prix à la suite d'une récolte médiocre au plan national. Ceci suppose cependant un mauvais fonctionnement chronique du marché.

297. Il est difficile de prétendre que les banques de céréales servent à encourager la coopération parmi les villageois et à leur enseigner des rudiments de gestion si ces banques ne reposent pas sur des fondements économiques viables. A défaut de ces bases solides, on risque en effet de constater l'échec de la coopération et de la gestion.

298. Dans la pratique, les banques céréalieress:

- parviennent rarement à couvrir leurs frais généraux;
- ont des débuts encourageants, mais leur chiffre d'affaires décroît ensuite progressivement;
- ne tiennent pas correctement leur comptabilité, et il leur est donc difficile de dépister les malversations;
- n'offrent, par rapport aux prix du marché, que de faibles réductions à leurs membres/acheteurs, et vendent souvent les céréales par unités de mesure et selon des conditions (crédits insuffisants par exemple) correspondant moins bien aux besoins des villageois que les termes offerts par les commerçants privés;
- éprouvent des difficultés à liquider leurs stocks de céréales après une récolte abondante.

299. On ne peut conclure de ce qui précède que le concept d'une banque céréalieress soit sans valeur. Il faut tout simplement constater que les bénéfices prévus ont été surestimés par de nombreux promoteurs de ces banques, tandis que leurs difficultés ont été sous-estimées. De plus, le contexte dans lequel ces banques doivent fonctionner et réussir est parfois plus difficile qu'on ne l'imagine.

300. Le nombre des banques de céréales ne devrait pas beaucoup augmenter dans un proche avenir. Toute banque nouvelle devrait être supervisée et financée avec minutie et prudence, jusqu'à ce qu'elle puisse jouer un rôle viable de la façon la plus directe et la plus réaliste possible (169). Le soutien accordé à la banque pourrait également inclure une formation continue et la diffusion des expériences faites par les autres banques céréalieress; l'octroi de crédits saisonniers pour les achats; la tenue d'une comptabilité soignueuse de façon à réduire les possibilités de fraude; et la prise en compte de critères économiques (c'est-à-dire la couverture des frais généraux) en fixant les prix. Une proposition intéressante a été avancée: elle suggérait d'établir un réseau reliant les banques disposant d'excédents céréaliers et celles en situation déficitaire, pour encourager l'organisation de transports directs entre elles. Ce projet, qu'il peut être valable de concrétiser, se heurte cependant à la difficulté de faire circuler les flux d'informations nécessaires; de plus, il n'est pas évident que les transactions plus centralisées entre banques céréalieress fonctionnent mieux que celles qui interviennent entre commerçants individuels.

301. Les banques de céréales vont probablement suivre deux orientations différentes, mais non incompatibles (170). Certaines banques vont sans doute devenir essentiellement des entrepôts villageois, permettant de rassembler et d'abriter ponctuellement des céréales, du coton, des engrains et d'autres produits de base. C'est déjà leur principale fonction dans les zones excédentaires, et, dans certaines régions déficitaires, l'OFNACER fournit des céréales en gros à un village qui les entrepose dans la banque de céréales, et cette dernière vend ces céréales aux villageois. Certaines banques continueront à spéculer sur les prix des céréales (en les entreposant et en les vendant lorsque les prix augmentent), mais elles chercheront en majorité à éviter ce type de risque.

302. A l'opposé, certaines banques céréalier, notamment celles qui peuvent obtenir des capitaux, s'apparenteront davantage à des coopératives de crédit, accordant des prêts en liquide et non en nature (c'est-à-dire en céréales) pendant les périodes critiques de l'année. Ainsi, l'un des commanditaires les plus importants de ces institutions a compris que les cultivateurs ont davantage besoin de crédits que de céréales. La Banque Mondiale s'intéresse également à la possibilité d'accorder des crédits de subsistance. Cette voie est risquée, car les emprunteurs peuvent se surcharger aisément; en outre, les banques céréalier devront avoir un statut légal (171). Enfin, il faudra recueillir de plus amples informations sur le taux de réussite des prêteurs locaux.

H. Améliorer la performance de l'OFNACER

303. Apparemment, chacun admet que l'OFNACER doit continuer à jouer un rôle important dans la commercialisation des céréales, qui doit être rendu encore plus performant. Mais comment améliorer l'efficacité de l'OFNACER? Sachant que la réponse appartient aux experts, nous nous bornerons à exprimer les propositions suivantes:

- louer des moyens de transports privés. L'OFNACER n'a pas besoin de posséder ses propres camions, car il n'en retire aucun avantage particulier; les véhicules font souvent des trajets à vide et leur entretien est peu encouragé puisqu'il est facile d'obtenir de nouveaux véhicules gratuitement dans le cadre des programmes d'aide.
- rectifier les procédures comptables. Cette action est en cours et risque d'exiger l'aide des donneurs pendant plusieurs années.
- déposer la totalité des recettes de l'aide alimentaire dans un compte gouvernemental bloqué. Les subventions nécessaires seront fournies par un poste figurant dans le budget public. Ceci obligera le gouvernement à définir plus clairement le rôle qu'il souhaite attribuer à l'OFNACER et le coût de cette option.
- éviter les ventes à crédit. Cette politique est généralement suivie aujourd'hui.
- Diffuser au public les informations relatives aux conditions du marché, notamment les prix. Cette mesure commence à être appliquée.
- accéder au crédit. L'OFNACER devrait pouvoir obtenir des avances sur récolte. A cette fin, l'Office devrait obligatoirement fournir un dossier couvrant plusieurs années. Le montant des crédits accordés à l'OFNACER n'augmenterait qu'en fonction de sa solvabilité.
- acheter en gros;
- vendre en gros, sauf en cas de contingentement obligeant l'OFNACER à vendre au détail.

IX. RECOMMANDATIONS

1. Bref aperçu de la situation.

304. Nous pouvons dégager la principale conclusion suivante: le système de commercialisation privé fonctionne suffisamment bien pour éviter de nouvelles interventions importantes de l'Etat. L'OFNACER devrait se limiter à accomplir certaines tâches essentielles, notamment la gestion des réserves nationales et l'organisation des secours alimentaires d'urgence. Il faudrait introduire des mesures permettant de stimuler la concurrence entre les commerçants, y compris une meilleure information sur les prix, l'utilisation obligatoire d'instruments de mesure standards, et l'octroi plus facile de crédits bancaires. Outre ces mesures, les achats et les ventes de l'Office continueront à accentuer la concurrence. Il faudrait conforter les banques de céréales existantes et en vérifier plus étroitement le fonctionnement avant d'en créer d'autres. Enfin, il faudrait introduire une échelle tarifaire mobile, calculée d'après la moyenne des prix mondiaux des céréales. Ces propositions sont explicitées entre autres dans les paragraphes qui suivent.

2. Assurer une plus grande cohérence.

305. Il est essentiel de suivre une politique commerciale stable et homogène dans le domaine des céréales. Les changements intervenus pendant ces dix dernières années ont été trop nombreux pour que les marchands de céréales prennent désormais le risque d'investir des sommes importantes dans leur commerce. L'OFNACER a été créé au début des années 70 pour stabiliser les prix. En 1974, l'Office a reçu avec les ORD le monopole du commerce des céréales. En 1978, un terme a été mis officiellement à ce monopole. En 1978/79, l'OFNACER a acheté des céréales auprès des commerçants; après un arrêt en 1979/80, il a repris ces transactions de 1980 à 1983. En 1983/84, l'OFNACER n'a acheté que par l'intermédiaire de ses agents ou auprès des groupements villageois. Ces changements de politique provoquent des perturbations et une incertitude auxquelles les commerçants réagissent en exigeant des marges plus élevées et en refusant de se cantonner uniquement au commerce des céréales. L'élaboration d'une nouvelle politique devra viser une période plus longue et, si possible, ne plus être modifiée.

3. Modifier la politique des prix.

306. Le gouvernement devrait favoriser des prix à parité avec les importations, selon une échelle tarifaire mobile, et s'abstenir de subventionner le riz et le blé. Il conviendrait d'éviter toute intervention visant à augmenter les prix des céréales par rapport à ceux du marché ou à ceux d'autres cultures ("prix productivistes")

pour les trois principaux motifs suivants. En premier lieu, si la hausse n'est pas assez forte, l'impact sur la production sera minime, mais une forte augmentation des prix affectera sérieusement les consommateurs et/ou les contribuables. Deuxièmement, les interventions de l'OFNACER pour soutenir les prix à la production absorberont des recettes publiques qui pourraient être mieux utilisées dans un autre domaine. Enfin, en troisième lieu, la hausse des prix des céréales finira par drainer les ressources provenant d'autres cultures, notamment les oléagineux et le coton. Les oléagineux servent essentiellement à la consommation domestique, par conséquent ce n'est pas en abandonnant la culture des oléagineux pour celle des céréales que l'on parviendra à améliorer la situation alimentaire du pays. La baisse de la production de coton coûterait très cher dans la mesure où un hectare de coton peut produire suffisamment de devises - en vendant le coton à l'étranger - pour acheter une quantité de céréales supérieure à celle que pourrait produire ce même hectare.

307. Nous préférions laisser le marché déterminer les prix des céréales. Toutefois, les céréales locales concurrencent les importations commerciales, notamment le riz et le blé. Les prix mondiaux du riz et du blé fluctuent largement d'une année à l'autre, ce qui risque de perturber le marché céréalier domestique. Nous proposons donc d'appliquer une échelle tarifaire mobile à toutes les importations de céréales. Cet "aplanissement" des tarifs contribuerait à protéger le pays des amples fluctuations des prix mondiaux des céréales, et réduirait l'écart entre les prix locaux et à la frontière.

308. Il faut éviter de subventionner le riz, car ces subventions favorisent les consommateurs urbains les plus aisés, c'est-à-dire ceux qui ont le moins besoin d'être protégés.

309. Nous pensons que l'OFNACER ne devrait pas chercher à maintenir une fourchette, c'est-à-dire des prix plafond et plancher garantis pour les céréales, et ce pour les motifs suivants. En premier lieu, ce système n'est pas viable, car l'OFNACER ne possède ni la souplesse, ni les moyens lui permettant de garantir un prix plancher ou de soutenir un prix plafond, et n'a pas démontré jusqu'ici qu'il pouvait en être capable dans un avenir proche, ni d'ailleurs qu'il pouvait disposer des ressources financières nécessaires.

310. En second lieu, cette fourchette semble relativement inutile. Les cultivateurs ne sont pas endettés de façon permanente, ni contraints de vendre - à l'exception de quelques cas isolés. Les commerçants ne semblent pas réaliser de profits "abusifs", sauf en cas de récolte médiocre.

311. En conséquence, le gouvernement devrait mettre un terme à toutes ses tentatives de contrôle des prix des céréales sur le marché. Toutefois, les unités de "contrôle des prix" devraient insister pour que les commerçants affichent les prix par unité d'une "tine" ou plus, et pour qu'ils se servent d'instruments de mesure standards à cet effet.

312. Bien qu'à notre avis, les tentatives faites pour maintenir une fourchette ne valent pas les coûts qu'elles engendrent, nous reconnaissions volontiers l'intérêt que suscite cette politique au Burkina Faso. Si l'on souhaite que l'OFNACER garantisse des prix minimum et maximum, il lui faut fixer des prix d'achat lorsque le volume de la récolte est connu, et déterminer les prix de vente une fois que l'offre et la demande de céréales ont été évaluées. L'OFNACER devrait acheter en gros et vendre en détail dans le cadre de contingents fixés officiellement s'il ne peut offrir suffisamment de céréales pour défendre un prix de vente au cours officiel. L'Office devrait imposer une surtaxe sur les transports pour les ventes dans les régions les plus reculées ou pour des livraisons spéciales. Les stocks utilisés pour maintenir les prix à l'intérieur d'une fourchette devraient être distincts des réserves de sécurité. (voir ci-dessous)

4. Modifier les institutions.

313. La concurrence entre les commerçants peut être renforcée en apportant certaines modifications aux institutions. Ainsi, il faudrait diffuser les prix du marché dans la presse et sur les ondes, de façon à informer les cultivateurs des prix qu'ils peuvent demander, à permettre aux commerçants de choisir le meilleur point de vente ou d'achat, et à faire savoir aux consommateurs les prix qu'ils devront payer. Il faudrait accepter la libre circulation des céréales d'une région à l'autre, sans que les autorités locales puissent s'y opposer. Les unités de mesure standard, déjà introduites, devraient être respectées dans toutes les transactions portant sur une dizaine de kilos ou plus et les prix demandés par les commerçants devraient être affichés (même s'ils arguent que la plupart de leurs clients ne savent pas lire). Il faudrait inciter les banques à accorder plus facilement des crédits aux marchands, afin de ne plus privilégier si nettement ceux qui y ont déjà accès. Il est également nécessaire d'améliorer les routes permettant d'accéder aux régions les plus reculées, tout en sachant que ces coûts ne seront pas justifiés par la seule augmentation des flux céréaliers. Enfin, le recueil systématique des données sur les prix reste à organiser.

5. Procédures concernant l'aide alimentaire.

314. Nous estimons que les demandes d'aide alimentaire peuvent viser un objectif de 190 kilos de céréales par personne et par an en moyenne--tout en sachant cet objectif controversé. Il faudrait affiner les estimations les plus précoces de la récolte à venir. La création d'un sous-groupe informel et restreint sur l'aide alimentaire, composé de représentants de l'OFNACER, du gouvernement et des donneurs, devrait permettre de superviser les informations concernant la nouvelle récolte et d'entamer ainsi les procédures à suivre pour obtenir une aide alimentaire le plus tôt possible.

315. Il est préférable de vendre plutôt que de donner l'aide alimentaire, sauf dans le cas des familles les plus défavorisées. Toutefois, il convient d'établir un mécanisme de distribution gratuite de nourriture à utiliser si nécessaire. Il faut également s'assurer que l'aide alimentaire est effectivement vendue dans les régions qui en ont le plus besoin. Les régions du Sahel et du Yatenga ont probablement reçu en quelques années des quantités d'aliments supérieures à leurs besoins réels.

6. Entreposage et stocks.

316. Il semble désormais acquis que le pays est capable d'entreposer un volume adéquat de céréales. Outre l'organisation des secours alimentaires d'urgence, l'OFNACER devrait également gérer les réserves de sécurité nationales. Il ne faut pas sous-estimer la difficulté de ces fonctions, qui attribuent ainsi toutes deux à l'OFNACER un rôle probablement aussi important que celui qu'il joue actuellement. La rotation des 30 000 tonnes de réserve devrait se faire dans la mesure du possible grâce à des achats locaux. L'Office doit remplacer chaque année un tiers de ses réserves. Ceci suppose d'énormes problèmes (172); ainsi, l'Office doit acheter 13 000 tonnes de céréales locales par an uniquement pour maintenir le niveau de ses réserves de sécurité. Le montant total de ses achats locaux s'est élevé en moyenne à 14 000 tonnes par an au cours de la dernière décennie.

317. Pour gérer le stock de réserve, l'OFNACER devra fixer ses propres prix d'achat et de vente, en ajustant les premiers sur les prix du marché, achetant en gros sans discrimination mais en privilégiant, s'il le souhaite, les groupements villageois. Sa politique en ce qui concerne les prix de vente devrait tenir compte des parités à la frontière, des importations commerciales, et de la nécessité d'obtenir des marges suffisantes pour couvrir ses frais.

318. Toutes les recettes provenant des ventes de l'aide alimentaire devraient être déposées dans un compte gouvernemental, après déduction des frais généraux et du coût des transport convenu. En cas de pertes, l'OFNACER devrait demander des subventions, qui figureraient alors dans un poste spécifique du budget public. Ceci permettrait d'inciter le gouvernement à déterminer exactement le montant qu'il souhaite accorder pour subventionner les activités de l'OFNACER.

319. On peut accroître l'efficacité de l'OFNACER en privatisant ses transports et -éventuellement- d'autres activités. Il faudrait explorer plus en détail ces suggestions, à la lumière d'une nouvelle définition du rôle de l'OFNACER.

7. Moratoire des banques de céréales.

320. En dépit de certains succès, les banques de céréales ne se sont pas montrées à la hauteur des prévisions initiales. Il paraît souhaitable -et raisonnable- d'attendre un développement plus

satisfaisant de ces banques avant d'en créer de nouvelles. Les banques de céréales existantes ont besoin d'une aide et d'une supervision constantes. Malgré ces efforts, la plupart d'entre elles deviendront sans doute de simples entrepôts drainant les céréales hors d'un village ou les dirigeant vers celui-ci. Ce rôle peut s'avérer utile et viable, même s'il diffère de sa conception initiale.

NOTES DE REFERENCE

1. Elliot Berg, "Upper Volta," in Marketing, Price Policy, and Storage of Food Grains in the Sahel: A Survey, Vol.II, Country Studies, CILSS/Club du Sahel and University of Michigan, Ann Arbor (1977).
2. J.Lecaillon and C.Morrison, Politiques Macroéconomiques et Performances Agricoles: Le Cas de la Haute-Volta (Paris, OECD, February 1984).
3. Banque Mondiale (BIRD) Upper Volta Agricultural Issues Study (October 29, 1982).
4. Ibid, p.20; Lecaillon and Morrison, Ibid., P.144; Steve Haggblade, An Overview of Food Security in Upper Volta, USAID, (Ouagadougou, July 1984).
5. Lecaillon and Morrison, Ibid.; Haggblade, Ibid.
6. Les prix officiels peuvent également indiquer les intentions du gouvernement, mais sans réelle certitude puisque les prix officiels résultent de l'interaction de nombreuses forces divergentes (voir chapitre IV)
7. Banque Mondiale, Ibid., p.13
8. Cette affirmation est largement documentée dans le chapitre III E.
9. Communication personnelle de Peter Matlon, membre de l'équipe de recherche de l'ICRISAT.
10. Ismael S. Ouedraogo, A Socioeconomic Analysis of Farmers' Food Grain Marketing Linkages and Behavior in Eastern Upper Volta, Ph.D.Dissertation. (Michigan State University, 1983), p.293.
11. J.L. Boutillier, "Données Economiques Concernant les Migrations de la Main-d'oeuvre Voltaique," ORSTOM, Les Migrations de Travail (1975), Tome II, p.295.
12. Ouedraogo, Ibid.,p.295.
13. Document de Laurence Filippi: "Traders and Marketing Boards in Upper Volta", présenté au Séminaire du Centre d'Etudes Africaines, (Leiden, septembre 1983).L. Fillippi s'intéresse surtout à la façon dont les commerçants accumulent des capitaux, vraisemblablement grâce à des marges "importantes" entre les prix d'achat et de vente. Il semble plus difficile aux petits commerçants de cumuler les profits. Les gros commerçants bénéficient de prêts bancaires à des taux relativement intéressants, et ceux qui sont à même de stocker des céréales après une mauvaise récolte réalisent des gains exceptionnels (voir Ch.VI).

14. Ibid.p.45. Parfois appelé "Syndicat des Commerçants de Céréales".

15. Ibid. Ce contrôle des prix n'a pas été effectué par l'unité de contrôle des prix, mais par les Comités pour la Défense de la Révolution (CDR), c'est-à-dire des groupes locaux formant la structure de base de l'organisation politique révolutionnaire, qui cherchent parfois à opérer de façon indépendante.

16. Ibid. Selon des observateurs bien informés, une grande quantité de céréales vendue à Dori serait acheminée vers le Niger. De même, Ouahagouya attire certaines années, des céréales en provenance du Niger, tandis qu'à d'autres moments, ce sont des acheteurs maliens qui y viennent. L'importance de Ouahagouya en tant que marché céréalier s'étend bien au-delà de la région de Yatenga.

17. Ibid. Rares sont ceux qui disposent d'une capacité d'entreposage égale ou supérieure à 500 tonnes de céréales. Le commerçant de céréales privé le plus important de Ouagadougou pourrait entreposer 2 000 tonnes.

18. Agroprogress, Enquête Haute-Volta 1981/82: Répercussions d'un relèvement des prix payés au producteur sur la production, la commercialisation et le stockage des céréales au niveau de l'exploitation (Bonn, Septembre 1982).

19. Ibid., p.82-83.

20. Ouedraogo, Ibid.,p.279.

21. Ministère de la Coopération (France), Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE), la Politique Céréalière Voltaïque et le Rôle de l'Office National des Céréales (Paris: mai 1980),p.111.

22. Ibid., p.112.

23. Ouedraogo, Ibid.,p.128.

24. Berg/CILSS, Ibid.,p.46.

25. Sonmez and Kessides/World Bank, I. Patterns of Traditional Cereals Marketing, II. Traditional Credit (1980),p.1.

26. Ouedraogo, Ibid.,p.130.

27. Jacqueline R. Sherman, Grain Markets and Marketing Behavior of Farmers: A Case Study of Manga, Upper Volta, CRED (April 1984), p. 4. Cette estimation provient d'un histogramme figurant dans l'Annexe de Sherman, une erreur s'étant glissée dans le Tableau 81.

28. Agroprogress, Enquête Haute-Volta 1980/81: Répercussions d'un relèvement des prix payés au producteur sur la production, la commercialisation et le stockage de céréales au niveau de l'exploitation agricole (Bonn, November 1981).

29. Agroprogress (1981/82), Ibid., G. Schmidt/Agroprogress "Programme de Sécurité Alimentaire au Sahel: Base Conceptuelle et Opérationnelle de réalisation de projets" (Bonn,1983).

30. Boutillier, Ibid.,p.179.

31. Ouedraogo, *Ibid.*, p. 152.

32. *Ibid.* Ouedraogo a étudié un groupe de cultivateurs se servant de la traction animale et un groupe qui ne l'utilise pas. Pour ce dernier groupe, les faits sont légèrement moins évidents que ceux qui sont indiqués ici, mais il en découle la même conclusion générale: habituellement, les ventes ont lieu pendant toute l'année.

33. Sherman, *Ibid.* p. 214.

34. Les trois-quarts des revenus gagnés à l'extérieur de l'exploitation agricole sont réalisés pendant cette période.

35. SAFGRAD, rapport Annuel, 1982, p.10

36. McCorkle a constaté que les agriculteurs vendent leurs biens pour disposer d'argent liquide selon une hiérarchie très précise: en premier lieu, les cultures de rapport (comme le coton), puis les petits ruminants, et ainsi de suite. Les céréales figurent en fin de liste.

37. UV/Présidence, "Ordonnace N° 83-021 portant Statut des organisations à Caractère Coopératif et pré-coop en Haute-Volta," (Ouagadougou, May 13, 1983).

38. *Ibid.*

39. On peut estimer, si l'on inclut l'évaluation des ventes 1983/84, que le volume des ventes du début des années 1970 a été dépassé à trois reprises.

40. de 37 à 40 CFA le kilo.

41. Auparavant, l'OFNACER partageait la responsabilité de distribuer les céréales avec le Sous-Comité de Lutte contre les Effets de la Sécheresse, de création indépendante, et avec un organisme autonome, le Comité National pour la Contribution et la gestion des stocks de réserve de céréales.

42. e.g., Lecaillon and Morrison, *Ibid.*, Fernand Yougbare. L'OFNACER, Organe d'Exécution d'une Nouvelle Politique Céréalière, (c. 1978).

43. Yougbare, *Ibid.*, p.51.

44. Extrait d'un discours prononcé le 1er mai 1981.

45. UV/MDR-- Groupe de Travail du MDR et du Ministère du Commerce. Rapport Relatif à la Commercialisation des Céréales, (Ouagadougou, janvier 1981).

46. UV/MDR, OFNACER, Programme Quinquennal de Commercialisation des Céréales Locales et de Stabilisation des Prix 1981-1986, (Ouadougou 1981).

47. Les observateurs estiment que ces céréales ont été acheminées en grande partie vers le Niger, où le prix officiel s'élevait à 22 000 CFA/sac de 100 kg, et y ont été vendues pour la moitié du prix. L'OFNACER vendait des céréales à Dori à 50% du prix officiel (13 000 CFA) soit 6 500 CFA/sac.

48. En cas de mauvaise récolte, l'OFNACER éprouve toujours des difficultés à acheter des céréales. L'Office ayant épuisé la quasi-totalité du stock de réserve en août 1984, ce stock restera encore

à un très faible niveau en 1985, à moins que les apports d'aide alimentaire fournis en 1984, ne se poursuivent en 1985.

49. Les commerçants de céréales privés sont représentés par le Syndicat des Marchands de Mils. Voir le chapitre III.

50. Le chapitre III donne de plus amples détails sur ce point.

51. Jan Kat, Cereal Banks in Upper Volta: Review of Concepts Performance and Impact, FAO, (Rome, February 1983).

52. Il existe une exception: les importations de céréales de l'OFNACER ont été financées par un prêt bancaire.

53. La nécessité d'améliorer la gestion est exprimée de façon quasi officielle dans: UV/MDR, Rapport de Synthèse de la 2ème conférence des Cadres 15-17 juin 1981. Annexe 1: Production Végétale; Annexe IV: Organisation du Monde Rural, Formation et Appui, (Ouagadougou, January 1982).

54. Selon des sources sûres, l'OFNACER a commandé du riz en grain provenant du Pakistan, n'a pas inspecté la cargaison à Karachi, et a reçu en définitive des brisures de riz (qu'il a vendu avec difficulté) alors qu'il avait payé le prix (plus élevé) du riz en grain.

55. Avant 1983/84, l'OFNACER vendait uniquement des céréales par sac de 100 kilos ou plus.

56. En juillet 1984, on voyait, sur des petits marchés villageois, davantage de pain à vendre que de céréales secondaires.

57. Catholic Relief Services/Africa Regional Office, "Comments on the AID Evaluation of the Title II Country Program in Upper Volta", Memo, New-York (1982), p.65.

58. Un marchand de riz, qui vendait au kilo, avait l'habitude de faire un léger geste de la main chaque fois qu'il pesait un bol de riz avant de le verser dans le sac de son client. Cette pratique est courante.

59. Du moins pas jusqu'en juillet 1984.

60. John McIntyre, Budgets de Production Agricole dans deux villages du Centre de HV, ICRISAT (Ouaga, February 1983).

61. Ibid.

62. Le Secours Catholique estime que les programmes d'aide alimentaire représentent un complément net de la consommation alimentaire sans vraiment se substituer à l'achat de céréales par les ménages; par conséquent, ces programmes n'ont qu'une influence minime sur les prix du marché. Cette hypothèse mérite d'être étudiée très soigneusement.

63. Sur une longue période, on peut s'attendre à des réactions plus fortes à mesure que les cultivateurs font des investissements permettant d'améliorer la production. Une variation des prix des céréales par rapport aux prix d'autres cultures (et des intrants) aura probablement un impact plus important.

64. Sherman, Ibid. chapitre VIII.

65. Ces chiffres peuvent se justifier ainsi. Pour la période 1978/82, le volume des importations commerciales a atteint en moyenne 62 500 tonnes par an. Pendant cette même période, l'aide alimentaire annuelle a atteint 29 000 tonnes, dont 10 000 tonnes distribuées gratuitement qui, étant donné l'endroit et le moment de leur distribution, n'ont sans doute eu qu'un impact minime sur l'offre et la demande de céréales. Toujours entre 1978 et 1982, la consommation céréalière brute s'est élevée à 1 181 000 tonnes par an en moyenne, dont 10% réservés aux semences et aux pertes, et 10% aux ventes, soit 110 000 tonnes.

66. Berg, Ibid.

67. En cas de mauvais fonctionnement du système de commercialisation privé, un organisme semi-public comme l'OFNACER ne peut améliorer la situation que s'il est lui-même performant. En principe, l'unité de prix de l'INSD devrait jouer ce rôle de coordination. Toutefois, il lui faudra améliorer son système de recueil des données, qui s'est avéré médiocre jusqu'à présent.

68. Une "tine" équivaut habituellement à 1/6ème de 100 kilos. Les instruments servant à mesurer des "tines" varient parfois; la capacité de certains atteignent 20 kilos. Certains commerçants paient X CFA pour acheter une tine de 20 kilos, et vendent ensuite au même prix une tine de 16 kilos.

69. On évalue souvent le degré de variabilité en utilisant un coefficient de variation défini ainsi: $CV = \frac{\text{écart standard}}{\text{moyenne}}$. En supposant que les observations concernent une distribution normale, près des 2/3 devraient comporter un écart standard de chaque côté de la norme, c'est-à-dire à l'intérieur du CV moyen $+\text{-}$. Selon les données mensuelles, les coefficients de variation habituels sont les suivants:

	Millet	Sorgho blanc
Ziniare (Bonkian)	17%	23%
Zogona (USAID)	20%	15%
Manga (Sherman)	12%	8%

L'Annexe 3 donne de plus amples informations sur ce point.

70. Ces coûts tiennent compte des pertes physiques dues aux insectes et autres nuisibles, des frais d'entreposage et du fonds de roulement, ainsi que d'une certaine rémunération de la gestion et du risque.

71. Sur le marché de Zogona, le prix du sorgho blanc a connu une hausse de 49 CFA/kilo en 1980/81, de 25 CFA/kilo en 1981/82 et de 68 CFA/kilo en 1982/83. Nous avons considéré que les hausses intervenues en 1980/81 et en 1982/83 étaient supérieures aux frais d'entreposage. Toutefois, une hausse de 25 CFA/kilo risque d'être trop faible. Les commerçants se plaignent parfois des pertes. Par ailleurs, il n'est pas démontré que les pertes aient découragé de nombreux marchands de continuer leur commerce en 1981/82.

72. Une majoration de 6 CFA/kg représente une hausse de 100 CFA/tine, soit 200 CFA/j. pour un volume d'affaires équivalant à

deux tines, ce qui représente vraisemblablement un bon chiffre d'affaires pour la plupart des détaillants.

73. Sherman, *Ibid.*

74. D'autres données - que nous sommes prêts à fournir - peuvent confirmer l'intégration des marchés relativement petits au sein du système national de commercialisation des céréales. Il est difficile de prouver l'existence de "thin markets", c'est-à-dire de petits marchés affectés par des fluctuations de prix supérieures à celles qui prévalent sur les gros marchés. Toutefois, cette question doit être étudiée plus à fond.

75. Barbara Harris, The Marketing of Foodgrains in the West African Sundano-Sahelian States, Patancheru, A.P. (India 1982), p. 207.

76. Sherman, *Ibid.*

77. Parfois, la modification des prix mensuelle est étonnamment faible. Les recenseurs peuvent alors se demander si les prix indiqués pour un mois précis ne se basent pas sur ceux du mois précédent (afin d'éviter tout problème!).

78. La récolte était généralement abondante, sauf dans la région des Hauts bassins qui est habituellement l'un des principaux fournisseurs de céréales des zones urbaines.

79. Les prix du marché de Zogona sont au détail. Les prix en gros n'ont été recensés que depuis janvier 81. Presque chaque année, les prix locaux ont dépassé en fait les prix de détail de Zogona pendant un ou deux mois, mais l'écart était rarement assez important pour attirer à nouveau les céréales sorties de la région.

80. On suppose, pour un sac de 100 kilos, des frais de transport s'levant à 300 CFA; des frais de manutention de 100 CFA (chargement, déchargement = 25 CFA par opération; charriage ou camionnage); plus le coût des sacs: 50 CFA pour 100 kilos transportés (soit le 1/6ème de la durée d'un sac coûtant 300 CFA), et d'autres frais divers revenant à 50 CFA, toujours pour 100 kilos de céréales.

81. Les renseignements détaillés appuyant ce dernier point ne sont pas indiqués ici, mais peuvent être fournis sur demande.

82. La "daba" est la houe traditionnelle, à manche court, servant à la fois à préparer la terre en vue de la plantation et à désherber.

83. Comme l'indique le chapitre III, les prix des céréales se sont élevés par rapport au prix du coton à la production.

84. CILSS/Club du Sahel, La Mise en valeur des "Terres Neuves" au Sahel, Synthèse du Séminaire de Ouagadougou (October 10-13, 1978) p. 129.

85. Publié par le Centre d'Etudes Economiques et Sociales d'Afrique Occidentale (1980). Les décrets établissant l'OFNACER reflètent des notions identiques, qui étaient d'ailleurs largement diffusées par la radio vers la fin 1983 et au début 1984.

86. Suha Satana, "A Comparative Study of Cereal Banks in Upper Volta," USAID/DAI (July/August 1981), p.53.

87. Ouedraogo, Ibid.p.14

88. Sherman, Ibid.,p.145

89. Communication personnelle.

90. Safgrad, 1983.

91. Ibid.p.92.

92. Dans un petit marché, le nombre d'acheteurs par rapport à celui des vendeurs peut varier considérablement mais de façon imprévisible d'une semaine à l'autre. Dans des "thin markets" on s'attend théoriquement à d'amples fluctuations hebdomadaires des prix. Lorsque les marchands et certains vendeurs connaissent les prix de revente des céréales pratiqués dans d'autres endroits, les marchands n'achètent alors qu'à ce prix ou à un prix inférieur (pour obtenir une marge). Cette pratique permet parfois de réaliser des bénéfices exceptionnels et imprévisibles - mais non négatifs - tout en atténuant les variations de prix.

93. Sonmez et Kessides, Ibid.

94. Ouedraogo, Ibid.

95. Ibid.

96. Sonmez et Kessides, Ibid., p.10

97. Agroprogress, 1980/81, Ibid.,p.31

98. Dennis Dolidon, Evaluation du Programme de Banques de Céréales de la FOVODES, FOVODES (February 1980), p.55

99. Les achats et les ventes de céréales peuvent porter sur les volumes suivants: calebasse, tasse, assiette, tine ou sac. Aucune de ces mesures n'est définie avec précision, bien que le gouvernement ait introduit une gamme d'instruments de mesure volumétriques standards. Ainsi, l'assiette utilisée diffère selon les endroits. De plus, cette assiette peut avoir un "chapeau", c'est-à-dire que le grain est tassé en monticule, et la taille de ce monticule varie selon le commerçant. Un marchand de Dedougou a indiqué qu'il achetait par "tine", en insistant sur la taille du "chapeau" afin d'obtenir le maximum de céréales pour le montant payé, mais qu'il revendait sans "chapeau". Les renseignements concernant les prix d'achat et de vente perdent de leur valeur lorsque l'on ne connaît pas le volume du "chapeau" (5 à 10% du volume global).

100. Seuls, les gros commerçants ayant un chiffre d'affaires portant sur une tonne par an au moins - peut-être beaucoup plus - adhèrent au Syndicat des marchands de Céréales. Les milliers de petits détaillants, de grossistes et de revendeurs ne sont pas invités à y adhérer.

101. Voir chapitre VI.

102. Cette explication n'est pas suffisante. Sinon, pourquoi les cultivateurs, sachant que la récolte est mauvaise, ne soutiennent-ils pas un prix plus élevé pendant la période qui suit la récolte,

ce qui permettrait d'atténuer les variations saisonnières des prix? On peut également supposer que les cultivateurs ont effectivement besoin de vendre leurs céréales au moment de la récolte. En revanche, l'amplitude des fluctuations de prix peut être due aux risques - certainement importants - liés au stockage du grain.

103. Selon un cadre bancaire bien informé, on s'attend à ce que les commerçants bénéficiant de crédits bancaires fassent régulièrement un dépôt équivalent à la banque, sans doute pour prouver leur solvabilité permanente.

104. L'étude effectuée par Ouedraogo en 1978/79 fournit peu de renseignements sur ce que pensent les cultivateurs. Dans cette étude portant sur l'est du pays on a demandé à plus de 500 cultivateurs quelle serait la première chose à faire pour améliorer le système de commercialisation des céréales. La plupart ont donné les réponses suivantes: amélioration du réseau routier, uniformisation des unités de mesure, hausse des prix officiels. De nombreux paysans n'ont pas su répondre. Selon les résultats de l'enquête, les cultivateurs ayant suggéré des mesures souhaitent voir le gouvernement jouer un rôle plus important. La nécessité de contrôler davantage les commerçants n'a pas été soulignée; en fait, les personnes interrogées souhaitent plutôt multiplier le nombre des commerçants.

105. Voir, par exemple, la Conférence des Cadres (juin 1981)p.7; USAID, The Investment Rationale...(1983), Ibid., p.27.

106. Remarquons l'effet contraire, provenant du fait que la Caisse de Péréquation a subventionné certaines années les importations de riz. Ceci provoque la baisse des prix du riz et sans doute des prix des céréales concurrentes, en diminuant par conséquent les gains des cultivateurs dont la production de céréales est excédentaire.

107. Agroprogress, 1980/81, Ibid, p.16.

108. SAFFGRAD, 1982, Ibid,p.114. Les problèmes les plus importants se sont posés à l'époque de désherbage et de la préparation du sol (qui doit avoir lieu juste après les premières pluies).

109. Lecaillon et Morrison, Ibid. L'élasticité de l'offre de céréales par rapport aux prix est définie comme:

$$\frac{(\% \text{ des variations de l'offre de céréales})}{(\% \text{ des variations des prix à la production})}$$

Pour calculer cette élasticité, il est essentiel de distinguer l'impact des prix des effets que peuvent exercer sur l'offre d'autres facteurs extérieurs comme les précipitations.

110. Voir par exemple: H. Askari and J. Cummings, Agricultural Supply Response: A Survey of the Econometric Evidence (Praeger, N.Y., 1976).

111. Club du Sahel/CILSS/OECD, Developpement des Cultures Pluviales en Haute-Volta. (September 1982).

112. Ibid.

113. Les cultivateurs devront être subventionnés d'une façon ou d'une autre si l'on veut leur garantir des prix d'achat supérieurs aux cours du marché. Ces subventions ne doivent pas nécessairement être directes. D'une certaine manière, l'OFNACER subventionne les producteurs grâce aux recettes provenant de la vente de l'aide alimentaire. Certaines années, des mesures tarifaires "subventionnent" les producteurs aux dépens des consommateurs, qui paient des prix plus élevés.

114. Si les cultivateurs sont ceux qui, dans le pays en général, hésitent le plus à prendre des risques, il est sans doute préférable de subventionner les intrants. Ce type de subvention peut également se justifier pour entretenir la qualité des terres (bénéfices extérieurs), ou pour aider les cultivateurs qui éprouvent des difficultés à obtenir des crédits à apprendre une technologie nouvelle.

115. Ironie du sort, les efforts visant l'auto-suffisance alimentaire risquent de rendre le pays encore un peu plus vulnérable en cas de sécheresse, dans la mesure où les céréales qui seront cultivées à la place du coton résistent moins bien à la sécheresse.

116. La Mauritanie importe les 4/5ème de ses besoins alimentaires; le Sénégal et la Gambie en importent près d'un tiers. Les efforts d'auto-suffisance alimentaire ne donneraient guère de résultats probants (et, pour la Mauritanie, cette auto-suffisance est probablement irréalisable technologiquement).

117. Ross démontre que, si elle est réalisable, cette politique n'a pas un intérêt économique très évident.

118. En juillet 1984, le prix CAF du riz était de 125 000 CFA/tonne à Abidjan, et atteignait probablement le même niveau à Dakar, Banjul et même à Nouakchott. A la même époque, les céréales secondaires, généralement moins appréciées, coûtaient le même prix à Ouagadougou. Ces céréales ne pouvaient évidemment pas être concurrentielles dans les pays côtiers. En juillet 1984, le coût du transport d'une tonne de céréales d'Abidjan à Ouagadougou était de 30 000 CFA.

119. L'OFNACER est actuellement dans cette situation difficile. L'Office est soutenu par l'aide alimentaire, qui l'approvisionne en céréales en cas de mauvaise récolte, ainsi que par des subventions permanentes. Les autres utilisations potentielles de l'aide alimentaire sont souvent négligées par le gouvernement. Ceci est dû en partie au fait que ni les recettes, ni les subventions accordées à l'OFNACER ne sont indiquées dans le budget public.

120. Officiellement, le coût de la main-d'oeuvre est calculé sur la base du salaire minimum garanti aux agriculteurs, qui s'élevait à 880 CFA/jour en 1980. Dans les villages qu'elle a étudiés, Mme McKorkle a constaté que les salaires atteignaient, en juillet 1984, 300 CFA/jour plus un repas. De même, McIntyre (1984) a constaté une rémunération implicite de la main-d'oeuvre équivalant à 150-175 CFA/jour pour le sorgho, et 200 à 250 CFA/jour pour le mil, dans un village Mossi et pendant une année marquée par une récolte assez médiocre.

121. Caisse Générale de Péréquation, Rapport Annuel (1982) p.3

122. La théorie est la suivante:

$$epoc = 3yx \left[A_x - (1 - A_x)eyx / w \right]$$

dans lequel:

epx = élasticité de la demande par rapport au prix pour la marchandise X

eyx = élasticité de la demande par rapport au revenu pour la marchandise X

A_x = pourcentage du budget dévolu à la marchandise X

w = utilité marginale de l'argent, qui peut être voisine de -5 pour les foyers pauvres, et de -1 pour les plus favorisés

123. Par exemple Lecaillon et Morrison, *Ibid.*

124. Lecaillon et Morrison estiment que les cultivateurs réagissent davantage aux fluctuations des prix des céréales par rapport à celles des cultures concurrentes (notamment les arachides), et moins aux variations des prix agricoles en général.

125. S'il annonce le prix à l'avance, l'OFNACER devra théoriquement acheter par "vagues". Les cultivateurs stockeront leurs céréales en attendant la hausse des prix, et vendront lorsque les prix "flamberont"; puis ils attendront une nouvelle hausse, et ainsi de suite. Des variations de prix fréquentes ou légères atténueront cet effet, même si elles sont annoncées à l'avance.

126. En revanche, si le prix n'est pas subventionné à Dori, un prix équivalent à Ouagadougou sera trop élevé pour attirer des acheteurs.

127. Lecaillon et Morrison estiment que la région Yatenga est certainement la plus pauvre. L'émigration sur une grande échelle affectant cette région (Boutillier) en est une preuve indirecte.

128. On peut supposer que la viande est également meilleur marché dans le Sahel.

129. Ouedraogo, *Ibid.*

130. FMI, *Upper Volta: Recent Economic Developments* (October 1979).

131. Le pourcentage de non-remboursement des prêts officiels des ORD est moins élevé. Moins de la moitié des prêts accordés par l'ORD-Est pour établir des banques de céréales ont été remboursés à échéance (Ouedraogo, *ibid.*); certains remboursements ont probablement eu lieu ultérieurement.

132. Les règlements de la BCEAO l'interdisent; dans ce cas il peut être nécessaire de réaliser le même objectif par des voies détournées.

133. Club du Sahel, Note de Réflexion sur la Politique d'Aide Alimentaire dans les Pays du Sahel: Note du Secrétariat, 10 août 1981.

134. Communication personnelle.

135. UV/MDR, Groupe de Travail..., January 1981, *Ibid.*

136. Constatant une réelle carence en lipides (graisses), Haggblade (1984) souhaite que l'on se préoccupe davantage de la production oléagineuse.

137. 1 Calorie=1000 calories. Le chiffre de la FAO est largement diffusé, mais sa base de calcul reste mal connue. Voir à ce sujet les remarques de Haggblade (1984).

138. UV/MDR, Rapport de Synthèse...(janvier 1982), Ibid.

139. C. CANONE, "A Review of an Experience with Food Assistance Nutrition Programs", Nutrition Planning, Vol.3, N°2 (May 1980), p.23.

140. Ceci inclut la capacité d'entreposage nécessaire au stock de réserve (30 000 tonnes).

141. Cet exercice se base sur les chiffres donnés par Al Smith/ USAID/Haute Volta, etc...voir la Bibliographie.

142. L'origine de ce chiffre de 30 000 tonnes reste obscure. Selon un consultant de l'OFNACER, il aurait été fixé pour répondre aux besoins alimentaires globaux (180 kilos/an) de 1 million de personnes pendant deux mois. Un expert de l'OFNACER a estimé que le stock de réserve devrait fournir 411 gr/jour à 533 000 personnes (soit 7,7% de la population pendant 90 jours), ce qui équivaut en fait à 20 000 tonnes. Selon un rapport de la Banque Mondiale, le stock devrait satisfaire la moitié des besoins alimentaires (calculés sur la base de 180 kilos par an) du 1/4 de la population (soit 1 731 000 personnes) pendant 60 jours; il devrait donc s'élever à 26 000 tonnes. Ces estimations mettent en évidence le caractère arbitraire du montant du stock de réserve "idéal".

143. Schmidt, Ibid.,p.3

144. UV/MDR, Direction des Institutions Rurales et du Crédit, Rapport Final de la Table Ronde sur les Banques de Céréales en Haute-Volta, (Ouagadougou, 1983). Dorénavant se rapporter à la Table Ronde.

145. On estime que chaque nouvelle banque de céréales coûte 1 million de CFA, la moitié de cette somme prend la forme d'un don destiné à la construction d'un entrepôt, l'autre moitié est fournie par un prêt à 5%, destiné à provisionner le fonds de roulement.

146. Table Ronde, Ibid.,p.7

147. UV/MDR, Rapport de Synthèse (janvier 1982), Ibid.

148. Table Ronde, Ibid.,p.12

149. Ibid.

150. Santana, Ibid.,p.13

151. Ces courants céréaliers interviendraient sans perte si les coûts d'entreposage étaient plus élevés à l'extérieur des villages qu'à l'intérieur.

152. Habituellement, les cultivateurs entreposent les céréales secondaires "la tête en bas", c'est-à-dire avant le battage, pour les protéger de l'humidité, des insectes et des rongeurs. En revanche, le battage du grain ayant lieu avant la vente, les banques

de céréales doivent donc entreposer le grain battu, qui se conserve moins bien.

153. Ouedraogo, Ibid., p.235

154. La FOVODES (Fondation Voltaïque pour le Développement et la Solidarité) est une organisation bénévole privée, basée à Ouagadougou.

155. Kat donne de plus amples informations qui confirment ce point.

156. La principale exception est l'OXFAM, qui cherche à établir des banques de céréales dans les régions excédentaires et à les relier directement aux banques dans les régions déficitaires. Bien que n'étant pas des organismes privés, les AVV et les ORD de Volta Noire et des Hauts Bassins ont fondé des banques de céréales dans des zones ayant une production céréalière excédentaire.

157. Selon Dolidon, Ibid., le coût de 1,31 million de CFA par banque, soit près de 2 millions de CFA 1984.

158. Si les acheteurs des banques de céréales doivent se déplacer loin pour acheter du grain, tout en offrant les prix du marché, on peut penser que les quantités de céréales disponibles localement sont limitées, et par conséquent, que très peu de céréales sont acheminées hors de la région pendant la période qui suit la récolte. Dans ce cas, on peut soupçonner que l'un des motifs sous-tendant la création de banques de céréales est de conserver les céréales à l'intérieur du village.

159. Kat, Ibid. Dans certains cas, les acheteurs sont rémunérés selon le nombre de tines achetées. Dans d'autres cas, le prix d'achat est fixé à un niveau légèrement supérieur à celui du marché, et les acheteurs ont le droit de garder la différence. Toutefois, il est fréquent de voir des acheteurs dont les efforts ne sont pas récompensés directement. On ne peut savoir si cette situation se prolongera indéfiniment, notamment lorsque l'enthousiasme qui accompagne la création d'une banque de céréales aura disparu.

160. Table Ronde, Ibid., p.67

161. Kat, Ibid., chapitres 3.2.4.

162. Dolidon, Ibid., p.30, donne les renseignements suivants à propos de 32 banques de céréales de la FOVODES:

Nombre de tonnes vendues (1979?)	>20	5,20	<5	0
Nombre de banques de céréales	8	11	8	5

163. Kat, Ibid., chapitres 4. I4.

164. Ibid.

165. Ouedraogo, Ibid., p.234

166. Table Ronde, Ibid., p.80.

167. Ibid., p.66

168. Ceci peut diminuer théoriquement les frais de transit; les frais de manutention sont réduits, les céréales peuvent être transportées directement, et il n'y a plus de risque de spéculation une fois le marché conclu.

169. Ouedraogo, Ibid., p.240, encourage les banques de céréales à "réduire...(leurs) objectifs ambitieux".

170. Satana, Ibid., confirme ce point.

171. Le gouvernement s'en préoccupe: voir par exemple l'ordonnance N° 83-021, Présidence de la Haute-Volta.

172. Pour bien comprendre ce point, on peut supposer qu'une mauvaise récolte a lieu tous les trois ans, contraignant l'Office à liquider le stock de réserve.

BIBLIOGRAPHIE

Agricultural Sector Assistance Strategy for Upper Volta.
Washington: DAI, March 1982.

Agroprogress. Enquête Haute-Volta 1980/81: Répercussions d'un relèvement des prix payés au producteur sur la production, la commercialisation et le stockage de céréales au niveau de l'exploitation agricole. Bonn, Nov. 1981.

Agroprogress. Enquête Haute-Volta 1981/82: Répercussions d'un relèvement des prix payés au producteur sur la production, la commercialisation et le stockage de céréales au niveau de l'exploitation agricole. Bonn. Sept. 1982.

Allaya, Mahmoud. Etude des Marchés et des Perspectives d'échanges Céréaliers des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Ancey, G. "Niveaux monétaires" ORSTOM, Milieux Ruraux Mossi: Aspects Economiques, 1975 (Tome III).

Askari, Hussein and Cummings, John. Agricultural Supply Response: A Survey of the Econometric Evidence, (Praeger, N.Y., 1976).

Berg, Elliot. "Upper Volta", in "Marketing, Price Policy, and Storage of Food Grains in the Sahel: A Survey," Vol II, Country Studies, CILSS/Club du Sahel and University of Michigan, Ann Arbor, 1977.

Bonkian, Adama. Les Structures du Marché et le Prix des Céréales dans deux villages du Centre de la Haute-Volta.
Ouaga: ICRISAT, Août 1982.

Boutillier, J.L. "Données économiques concernant les migrations de la main-d'oeuvre voltaïque, ORSTOM, Les Migrations de travail Mossi, 1975, Tome II.

Brandt, Hartmut et al. Evaluation du Programme de sécurité Alimentaire de la Haute-Volta: Résultats essentiels.
Institut Allemand de Développement, Berlin, July 1982.

Caisse Générale de Péréquation. Rapport Annuel 1982.

Capone, C. "A Review of an Experience with Food Assistance Nutrition Programs, "Nutrition Planning. Vol.3 N° 2, May 1980.

Catholic Relief Services/Africa Regional Office. "Comments on the AID Evaluation of the Title II Country Program in Upper Volta," Memo, New York, 1982.

Catholic Relief Services. Evolution of the Food-Aided Nutrition Program in Sub-Sahara Africa. CRS, Nairobi, 1980.

Centre d'Etudes Economiques et Sociales d'Afrique Occidentale. "Commercialisation des Produits Agricoles," Construire ensemble, Bobo-Diolasso, N°3, 1980. Numéro sur la "Commercialisation des Produits Agricoles."

CILSS/Club du Sahel, La Mise en Valeur des Terres Neuves au Sahel. Synthèse du Séminaire de Ouagadougou, 10-13 Octobre 1978.

Club du Sahel. Note de Réflexion sur la Politique d'aide alimentaire dans les pays du Sahel: Note du Secrétariat. 10 Août 1981.

Club du Sahel/CILSS/OCDE. Développement des Cultures pluviales en Haute-Volta. Sept. 1982.

Delagado, Christopher. Livestock versus Foodgrain Production in Southeast Upper Volta (CRED/USAID, March 1979).

Deloitte, Haskins and Sells. Improvement of Accounting and Stock Control Systems for OFNACER, Upper Volta. Abidjan, Déc. 1982.

Dolidon, Dennis. Evaluation du Programme de banques de céréales de la FOVODES. FOVODES, Fév. 1980.

Encyclopædia Britannica, "Nutrition," Chicago, 1967.

Enger, Warren. An Analysis of the Marketing Position of the National Cereals Office (OFNACER). Ronco Consulting Corporation, (1982).

Faucher, Jean-Jacques. Fiscalité décentralisée et développement en Haute-Volta, Université de Clermont/CERDI, Jan. 1983

Filippi, Laurence. Commerçants et Etat en Haute-Volta: Dix ans d'intervention dans la commercialisation agricole, 1968-1978, UNRISD, Sep. 1983, (a)

Filippi, Laurence. "Traders and Marketing Boards in Upper Volta" Paper presented to the African Studies Centre Seminar (Leiden), September, 1983, (b).

Fonds Europeen de Développement, Aperçu de l'Aide Publique extérieure accordée à la Haute-Volta en 1979, Mars 1980.

Frelastre, Georges. La politique agricole de la Haute-Volta est-elle à un tournant? Université de Clermont, 1980.

Haggblade, Steve. An Overview of Food Security in Upper Volta. Ouagadougou (for USAID). July 1984.

Harriss, Barbara. The Marketing of Foodgrains in the West African Sundano-Sahelian States. Patancheru, A.P., India, 1982.

ICRISAT. Annual Reports of the ICRISAT/Upper Volta Economics Program. 1981, 1982 and 1983. Ouagadougou.

I.M.F., Upper Volta: Recent Economic Developments, October 1979.

International Science and Technology Institute, Inc/USAID. Upper Volta Food for Peace/Title II Evaluation: Final Report. Washington, Sept. 1981

Kabore, P.D., et al. Modèles de culture dans trois zones agro-climatiques de Haute-Volta. ICRISAT, Ouagadougou, mars 1983.

Kat, Jan. Cereal Banks in Upper Volta: Review of Concepts Performance and Impact. FAO, Rome, Feb. 1983.

Lang, Mahlon, et al. Récapitulatif stock et transactions, céréales et animaux, FSU/SAFGRAD, M12-83-F, Déc. 1983

Lecaillon, J., and Ch. Morrison. Politiques macroéconomiques et performances agricoles: Le cas de la Haute-Volta. Paris, OCDE, Fév. 1984.

Mahir, Saul. "Beer, Sorghum an Women: Production for the Market in Rural Upper Volta," Africa, Vol. 51, N°3 (1981).

McIntyre, John. Budgets de production agricole dans deux villages du Centre de Haute-Volta. ICRISAT, Ouagadougou, Fév. 1983.

Ministère de la Coopération (France). Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE). La Politique Céréalière Voltaïque et le rôle de l'Office National des Céréales. Paris, mai 1980.

Ministère de la Coopération (France)/SEDES. Etude d'un projet d'appui aux structures officielles de commercialisation et de stockage des céréales. Paris, 1980

Ministère de la Coopération (France). La commercialisation des céréales dans trois pays du Sahel: Haute-Volta - Mali - Niger. Paris 1980.

Netherlands, Government of. La Politique néerländaise de Coopération au Développement en 1979.

Ouedraogo, Ismael S. A Socioeconomic Analysis of Farmers' Food Grain Marketing Linkages and Behavior in Eastern Upper Volta. Ph-D. Dissertation, Michigan State University, 1983.

Pardy, Christopher and Sawadogo, Sihini. Récapitulatif stocks et transactions, céréales et animaux, FSU/SAFGRAD, M12-83-F Jan. 1984, et Fév-Avril 1984.

PNUD/Organisation Internationale du Travail. Les Revenus en Haute-Volta: Analyse et politique. Genève, juin 1979.

Ross, Clark. A Program of Food Self-Sufficiency. Report to the Fifth Conference of the Club du Sahel, Brussels, October 1983.

Roth, Michael. A Preliminary Report on the Development of an Agricultural Sector Model for Upper Volta..." Purdue University, March 1984.

Satana, Suha. A Comparative Study of Cereal Banks in Upper Volta. USAID/DAI, July/August 1981.

SAFGRAD (Semi-arid Food Grain Research and Development Program)/Farming Systems Research Unit. Annual Reports 1982, 1983.

Schmidt, Gunter/Agroprogress. Programme de sécurité alimentaire au Sahel: Base conceptuelle et opérationnelle de réalisation de projets. Bonn, avril 1983.

Sherman, Jacqueline R. Grain Markets and Marketing Behavior of Farmers: A Case Study of Manga, Upper Volta. CRED, April 1984.

Sonmez and Kessides/World Bank . I. Patterns of Traditional Cereals Marketing, II. Traditional Credit. 1980.

Tapsoba, Edouard K. Crédit agricole et crédit informel dans la région orientale de Haute-Volta. Michigan State University International Development Papers, Working Paper N°2. 1982.

Thiombiano, T. et al. Systèmes alimentaires à Ouaga. Université de Ouagadougou, juin 1984.

Thomson, James T. Food Politics at the Local Level--How Niger and Upper Volta Approach Food Security. Jan. 1980, p.39.

Traore, Jules Dekrin. Vers une stratégie de développement par et pour les Voltaïques. 1984.

UN/PNUD/FAO: La vulgarisation agricole: Haute-Volta, Rome. 1975.

USAID, Country Development Strategy Statement, FY 1981, Upper Volta, January 1979.

USAID, Ouagadougou: Price series, Zogona markets, 1980-1983, xerox.

USAID/Upper Volta. Agricultural Development Support Project. Ouagadougou: June 1983, 2 volumes.

USAID, Upper Volta Annual Budget Submission FY 85, June 1983.

USAID, Upper Volta Annual Budget Submission FY 86, May 1984.

USAID/Upper Volta. (Division of Agricultural Economics) Al Smith. A Simulation Model of Grain Production, Consumption, Trade, and Storage for Upper Volta, 1980/81 1983/84. Ouagadougou: June 1984 .

USAID, Upper Volta Grain Marketing Development Project N° 686-0243, Project Paper. 1979.

USAID/Upper Volta. Project Agreement between the Government of Upper Volta and the Government of the USA for Grain Marketing Development. Ouagadougou, 1982.

USAID. The Investment Rationale for the Agricultural Development Support Project (686-0255). May 5, 1983.

UV/Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat. Possibilité de commercialisation par le secteur privé des intrants et productions agricoles, mai 1984.

UV/Commission Mixte Paritaire Interprofessionnelle. Décision fixant les salaires minima par catégorie professionnelle du 2 mars 1982.

UV/Institut National de la Statistique et de la Démographie. Price Unit, retail prices from summary coding sheets.

UV/Institut National de la Statistique et de la Démographie (Trade Unit). Data on imports and exports, from printouts.

UV/Ministère de l'Economie et des Finances. Budgets de l'Etat. 1981, 1982 et 1984.

UV/Ministère de l'Economie et du Plan--Institut National de la Statistique et de la Démographie (Direction des Comptes économiques et de la conjoncture). Caractéristiques de l'enquête budget-consommation pour la révision de la base de l'indice des prix à la consommation à Ouagadougou, mai 1981.

UV/MDR. Direction des Etudes et Projets. Bulletin de Statistiques Agricoles, Campagnes 1978/79--1981/82. Ouagadougou, 1983.

UV/MDR, Direction des institutions rurales et du crédit. Rapport final de la Table Ronde sur les banques de céréales en Haute-Volta. Ouagadougou, 1983.

UV/MDR, "Discours d'ouverture du Séminaire national sur la politique agricole et la stratégie alimentaire en Haute-Volta" (par le Ministère du DR, Dr. Tapsoba), 13-15 avril 1983.

UV/MDR, Direction de la Production Agricole. Etude du Coût de revient à la Production. Ouagadougou, 1982.

UV/MDR--Groupe de Travail du MDR et du Ministère du Commerce. Rapport relatif à la commercialisation des céréales. Ouagadougou, jan. 1981.

UV/Ministère des Finances (Direction générale du budget). Barème de Solde, 1976, 1979 et 1982. Ouagadougou.

UV/MDR--OFNACER. Bilan de la campagne de commercialisation 1981-1982. Ouagadougou, 1982.

UV/MDR--OFNACER. Bilan de la campagne 1981/1982. Ouagadougou, 1982.

UV/MDR--OFNACER. Communiqué final des réunions d'information et de concertation des donateurs intervenant au niveau de l'OFNACER. Ouagadougou: 1982/1984 (4 réunions).

UV/MDR, OFNACER. Fiche Technique de Projet "Stock de sécurité." Ouagadougou, Nov. 1983.

UV,MDR, OFNACER, Programme quinquennal de commercialisation des céréales locales et de stabilisation des prix 1981/1986, Ouagadougou, 1981.

UV/MDR, OFNACER. Rapport sur la situation financière de l'OFNACER pour la période du 1/10/1978 au 31/3/1979. Ouagadougou, 1979.

UV/MDR--OFNACER. Rapport sur les enquêtes faites par Agroprogress
1981/1982. Ouagadougou, août 1983.

UV/MDR. (ORD de la Boucle de la Volta Noire). Rapport d'activités,
Campagne 1980-81. 31 mars 1981.

UV/MDR. (ORD de la Boucle de la Volta Noire). Rapport d'activités,
Campagne 1983-84. 15 mai 1984.

UV/MDR--ORD du Centre-Ouest. Rapports annuels (divers).

UV/MDR--ORD du Centre-Est. " "

UV/MDR--ORD de la Comse. " "

UV/MDR--ORD Hauts Bassins. " "

UV/MDR--ORD du Centre. Prix moyens des denrées, mensuel depuis
janvier 1980.

UV/MDR--ORD du Centre Nord. Grain Prices (Bureau de Kaya).

UV/MDR--ORD de l'Est. Rapports annuels (divers).

UV/MDR. Rapport de synthèse de la 2ème Conférence des cadres
15-17 juin 1981. Annexe I: Production végétale; Annexe IV:
Organisation du monde rural, formation et appui.
Ouagadougou, janvier 1982.

UV/MDR--OFNACER. Relevé des Prix du Marché (Sorgho Blanc),
Sept. 1983 - Mai 1984.

UV,MDR OFNACER, Synthèse des rapports, N°3, Déc. 1983

UV/Ministère du Travail. (Direction Générale du Travail).
Evolution du SMIG et SMAG en Haute-Volta depuis 1960.
Ouagadougou, 1982.

UV/Présidence. Ordonnance N° 83-102 portant statut des
organisations à caractère coopératif et pré-coopératif
en Haute-Volta. Ouagadougou, 13 Mai 1983.

World Bank (IBRD). Upper Volta Agricultural Issues Study.
29 Oct, 82.

West African Rice Development Authority (WARDA). The Irrigated
Rice Area of the KOV Valley, Upper Volta, Case Study N°1.,
June 1975.

Yougbare, Fernand. L'OFNACER, organe d'exécution d'une nouvelle
politique céréalière, (c. 1978).

PRODUCTION CÉREALIÈRE DU BURKINA FASO - 1961/62 à 1983/84
(en milliers de tonnes)

	1961/62	62/63	63/64	64/65	65/66	66/67	67/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77
PRODUCTION CÉREALIÈRE BRUTE																
dont : sorgho blanc	718	901	921*	1208	1033	1057	1081*	1083	1032*	1040	1073*	1009	831	1183	1114*	1219*
..... millet	411	503	460	660	530	540	604	530	547	563	576	512	481	706	650	717
..... maïs	195	261	316	350	350	350	300	368	382	378	397	400	253	370	350	405
..... riz paddy	75	78	109	127	110	124	124	137	60	55	55	59	58	62	62	46
..... fonio	30	45	25	34	34	44	40	34	34	37	30	31	36	40	41	41
AUTRES CULTURES :																
coton	2	7	8	9	8	16	17	32	36	24	28	33	27	31	51	55
arachide	113	50	70	73	76	80	85	71	68	66	60	63	65	80	87	87
sésame	6	4	6	6	6	6	8	4	6	4	6	5	5	8	8	7
POPULATION (millions) :																
estimations BIRD	(4,2)	4,3	4,4	4,4	4,5	4,6	4,7	4,7	4,8	4,9	5	5,1	5,2	5,3	5,4	5,4
estimations USAID	4,5	4,5	3,9						5,3	5,4	5,5	5,5	5,6	5,7	5,8	5,8
PDR : chiffres pop. totale																
chiffres pop. fixe																
PRODUCTION CÉREALIÈRE NETTE																
PAR HABITANT (Kg) :																
estimations démogr. BIRD	151	185	186	271	204	204	204	191	189	192	179	143	201	185	200	200
estimations démogr. USAID								175	178	165	133	187	172	186	186	186

PRODUCTION CÉRÉALIÈRE DU BURKINA FASO - 1961/62 à 1983/84 (suite)
(en milliers de tonnes)

	77/78	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	Sources :
PRODUCTION CÉRÉALIÈRE BRUTTE	1044*	1168	1207	1026	1289	1269	1062**	Estimations BIRD (1982) jusqu'en 1978/79. Hagglahe (1984). Les estimations de la FAO sont utilisées après cette date.
dont : sorgho blanc	610	621	600	559	750	700	420	
..... millet	350	404	444	330	400	420	1032**	
..... maïs	50	100	104	98	100	100		
..... riz paddy	23	32	47	29	29	39	20**	Estimations BIRD (1982) jusqu'en 1978/79, et chiffres de Hagglahe (1984)
..... fonio	11	11	12	10	10	10	10**	CILSS (19) p.21 jusqu'en 1979/80, et 10% de la production de maïs ensuite.
AUTRES CULTURES :								
coton	38	60	78	63	58	77		Estimations BIRD (1982) jusqu'en 1978/79 et
..... arachide	85	70	75	77	77	78		BIRD selon Hagglahe (1984) ensuite.
..... sésame	6	7	5	7	8	9		
POPULATION (millions) :								
estimations BIRD	5,5	5,6	5,6	(5,7)	(5,8)	(5,9)	(6,0)	Estimations BIRD (1982). Les chiffres entre parenthèses sont extrapolés.
estimations USAID	5,9	(6,0)	(6,1)	(6,3)	(6,4)	(6,5)	(6,6)	Estimations Smith (1984) jusqu'en 1977/78 et Service des Statistiques
PDR : chiffres pop. totale						7,8		Agricoles (19).
..... chiffres pop. fixe						6,4		Source : MDR
PRODUCTION CÉRÉALIÈRE NETTE PAR HABITANT (kg) :								
estimations dénogr. BIRD	168	184	190	161	200	193	158	*
..... estimations USAID	157	172	174	146	181	175	144	** Les estimations officielles diffèrent d'au moins 10% de celles de la BIRD.
..... estimations dénogr. USAID								** Estimations USAID et autres.

— : années disposant d'une production nette par habitant inférieure à 170 Kg/hab.

ANNEXE 2 : INFORMATIONS SUR LES PRIX

Il existe diverses sources d'information sur les prix des céréales. Cette Annexe présente un échantillon des statistiques disponibles, dont le recueil complet peut être fourni au lecteur par les auteurs de ce rapport. Toutefois, pour obtenir des chiffres valables, il est nécessaire d'évaluer la fiabilité des données fournies par ces diverses sources. Cette évaluation est possible car certaines données se recoupent et peuvent ainsi être vérifiées. Les principales sources d'information sont les suivantes :

INSD : L'Institut National des Statistiques et de la Démographie relève à Ouagadougou les prix qui servent de base au calcul de l'indice des prix à la consommation. Début 82, l'INSD a totalement modifié la liste des articles retenus pour calculer cet indice, tout en conservant cependant le prix du millet, qui figurait sur la liste précédente. Pourtant, les prix du millet de l'ancienne liste ne correspondent à aucune autre donnée disponible, et ne peuvent être comparés à des prix relevés ailleurs. Par ailleurs, la nouvelle liste ne suit pas toujours les cours du marché, et préfère apparemment se référer de temps à autre à certains prix officiels. Ainsi, pour la période janvier-mars 1984, la liste de l'INSD indique le prix de 92 CFA pour un kilo de millet, alors que le prix officiel à la consommation était de 90 CFA. Selon les cours du marché relevés par les agents de l'OFNACER, le prix du sorgho blanc, qui remplace souvent le millet, était de 105 CFA en janvier et 125 CFA en mars. Le barème des prix de l'INSD, dont le rôle est important pour orienter la politique, doit être amélioré. Aujourd'hui en effet, les prix du millet indiqués par l'INSD sont peu plausibles, donc sans valeur.

OFNACER : En septembre 1983, l'OFNACER a entrepris de relever les prix dans de nombreux centres régionaux. Les résultats obtenus cette année-là peuvent être inexacts, car c'est à cette époque que les agents chargés de recueillir les informations nécessaires ont commencé à se former. La liste des prix est encore trop succincte pour être valable, et il reste à s'assurer du relevé systématique des prix (la liste comporte déjà de nombreuses lacunes, ce qui lui enlève d'autant plus d'intérêt), et à vérifier que les prix indiqués correspondent bien à ceux du marché. Ainsi, il est difficile de croire que le prix du sorgho blanc sur le marché de Kaya s'est rigoureusement maintenu à 105 CFA/kilo pendant toute la période allant de septembre 1983 à janvier 1984. (Selon l'OFNACER, on ne pouvait trouver de céréales disponibles à Tikare en décembre 1983; pourtant, les données de l'ORD-Centre incluent les prix relevés à Tikare pendant ce même mois de décembre. A cette époque, le contexte était très incertain et les CDR locaux cherchaient à faire respecter les prix officiels, ce qui incitait les marchands à cesser le commerce de céréales secondaires). Si l'on parvient à améliorer le recueil des données, le barème des prix de l'OFNACER présente un intérêt potentiel certain.

USAID : De mars 1980 à la fin 83, l'USAID a permis à un chercheur (Charles Kabore - informations transmises par Al Smith, USAID) d'acheter du millet, du sorgho blanc et du maïs en petites et en grandes quantités (1 tine) sur le marché de Zogona, à Ouagadougou. Il a ensuite pesé les céréales, puis calculé leur prix au kilo. La liste des prix qu'il a pu établir ainsi est certainement la plus fiable à l'heure actuelle et elle ne se trouve pas surchargée d'indications excessives ou vagues (comme des prix se répétant mois après mois, ou des prix marquant une hausse ou une baisse soudaine, etc...). Ces informations constituent des références utiles. L'USAID devrait recommencer à collecter ces renseignements pour les diffuser à l'INSD, l'OFNACER, aux donneurs d'aide et aux autres personnes concernées.

ICRISAT : De juillet 1980 à novembre 1981, on a relevé, dans le cadre du programme de recherche de l'ICRISAT, les prix de nombreuses céréales dans les villages de Ziniare et de Nabitenga (Bonkian (1982) donne une analyse très claire et utile de ces deux marchés) situés à une quarantaine de kilomètres de Ouagadougou. Les informations recueillies semblent fiables. Les prix relevés à Ziniare sont très proches des données recueillies indépendamment par l'ORD-Centre (Organisation Régionale de Développement) sur ce marché. Toutefois, le recueil des informations a été moins systématique vers la fin de la période concernée, et deux ou trois prix spécifiques paraissent invraisemblables. (Ces données indiquent en effet que le prix du sorgho blanc était de 47 CFA/kilo en janvier 1981 alors que l'agent de l'ORD-Centre chargé de relever les prix indiquait 72 CFA/kilo. A cette même époque, le kilo de millet se vendait 73 CFA. Le chiffre de 47 CFA/kilo est tout à fait invraisemblable).

SHERMAN : Dans le cadre de ses recherches dans la région Manga, Sherman a relevé les prix sur six marchés, de septembre 1979 à la fin de l'année 1982. Les prix sur ces marchés sont directement comparables aux prix recueillis de façon indépendante par l'ORD-Centre; le coefficient de corrélation entre ces deux séries est 0,94. Une seule surprise dans les prix de Sherman pour les marchés Manga. : l'absence de fluctuations entre mai et septembre 1980, alors que l'ORD-Centre indique une légère hausse des prix pendant cette même période.

ORD Centre-Nord : Les agents de vulgarisation dans la région du Centre-Nord ont relevé les prix de 14 marchés importants depuis mars 1981. La qualité des informations recueillies est très variable. Pour cinq de ces marchés, la liste des prix est presque complète et semble avoir été établie très minutieusement. Dans la majorité des autres cas, les prix n'ont été relevés qu'occasionnellement, et se fondent même parfois sur des conjectures ou bien sur les prix du mois précédent. Les informations recueillies en 1981 et en 1982 sont plus fiables que celles des années suivantes. De mars à août 1983, les chiffres sont peu plausibles sans que l'on puisse en comprendre la raison. Depuis septembre 1983, les informations relevées (de façon sporadique) correspondent plus ou moins aux indications recueillies indépendamment par l'OFNACER. (Il existe toutefois certaines exceptions :

ainsi, en mars 1984, l'OFNACER estimait le prix du sorgho blanc à 150 CFA/kilo à Tongouri (sur la route de Kaya-Dori) alors que les chiffres de l'ORD-Centre-Nord indiquaient 105 CFA/kilo). A l'avenir, l'ORD Centre-Nord devra améliorer la qualité de ses informations, ou bien cesser cette activité. En effet, les prix qui ne sont pas totalement fiables n'offrent aucun intérêt. L'ORD pourrait toutefois parvenir au compromis suivant : recueillir des informations plus fiables, mais uniquement sur des centres dans lesquels cette collecte a été correctement effectuée auparavant.

ORD-Centre : Depuis le début de l'année 1980, l'ORD-Centre a recueilli des informations mensuelles sur les prix pratiqués par 41 marchés dans cette région. Selon les moyens de vérification disponibles - grâce aux données de Sherman, de l'ICRISAT, de l'USAID (Zogona) et de l'OFNACER - ces données semblent exactes. Leur qualité est cependant variable. (On a en effet constaté que le prix du millet à Bousse est demeuré à 75 CFA/kilo de janvier à juillet 1980, ce qui paraît tout à fait improbable). Les informations sont plus complètes pour 1980 et 1981, et si elles sont recueillies régulièrement à Sapore, Po et Zorgho, elles ne sont relevées qu'occasionnellement sur certains marchés. Les prix couvrent certaines cultures "de rapport", autre les céréales principales. Il faut restaurer la qualité des informations recueillies, qui était très bonne auparavant; cet effort pourrait être compensé par la diminution du nombre des marchés à couvrir. (Le choix des marchés devrait inclure tous les centres régionaux importants, et un certain nombre de petits marchés de brousse). Il serait souhaitable de compiler et d'analyser régulièrement les données obtenues.

AUTRES SOURCES : Il existe d'autres sources de renseignements sur les prix, telles que : la Banque Mondiale, l'ORD Centre-Est, et l'étude de la consommation faite par Thombiano en octobre 1983. Il est possible que d'autres ORD aient également relevé des prix, mais ceci ne peut être vérifié qu'en se rendant au siège de chaque ORD. L'ORD-Volta Noire ne dispose d'aucune information sur les prix.

Août 1984

ANNEXE 3

OFNACER - Capacité de stockage
(tonnes)

C.D.G.	MAGASINS	MAGASINS	SILOS	SILOS EN	MAGASINS	STOCKS DE SECURITE	TOTAL
	STOCK DE STABILISA- TION	AIDE AU SAHEL	RIDEL	TOLE			
OUABADOUGBOU							
Ousaga	[2] 5000	-	-	-	-	-	-
	[4] 6000	-	[11] 6050	[3] 600	6500	24150	
Po	-	-	-	[1] 200	1500	1700	
Manga/Zorgho	-	-	-	[3] 600	-	600	
Sous-Total	11000	-	6050	1400	8000	26450	
BOBO-DIOULASSO							
Bobo	[2] 3250	-	[3] 1650	-	3500	8400	
Benfora	-	-	-	-	2000	2000	
Sous-Total	3250	-	1650	-	5500	10400	
KOUDOUGBOU							
Koudougou/Dessouri	-	-	-	[1] 200	1000	1200	
Sous-Total	-	-	-	200	1000	1200	
DEDougou	[1] 1750	-	[4] 2200	[1] 200	5000	9150	
Sous-Total	1750	-	2200	200	5000	9150	
KOUPELA							
Koupela	[1] 1500	-	-	[2] 400	-	1900	
Tenkodogo	-	-	-	-	2000	2000	
Zabre	-	-	-	[1] 200	1000	1200	
Sous-Total	1500	-	-	600	3000	5100	
GAOUA							
Gaoua	250	-	-	-	2500	2750	
Diebougou	[1] 1500	-	-	-	2000	3500	
Sous-Total	1750	-	-	-	4500	6250	
FADA							
Fada	[2] 3000	-	-	-	3000	6000	
Sougo/Koalla	-	-	-	[1] 200	-	200	
Sous-Total	3000	-	-	200	3000	6200	

OFNACER - Capacité de stockage (suite)

DORI							
Dori	[1] 750	[4] 2000	-	-	-	-	2750
Gorom-Gorom	-	[3] 1500	-	-	-	-	1500
Arbinda	-	[3] 1500	-	[2] 400	-	-	1800
Gorgadjé	-	-	-	[1] 200	-	-	200
Sebba	-	[3] 1500	-	[2] 400	-	-	1800
Djibo	-	[4] 2000	-	-	-	-	2000
Sous-Total	750	8500	-	1000	-	10250	
OUAHIGOUYA							
Ouahigouya	[1] 1500	-	[2] 1100	[1] 200	-	-	2800
Banka-Thiou	-	-	-	[2] 400	-	-	400
Titeo	-	[3] 1500	-	-	-	-	1500
Sous-Total	1500	1500	1100	600	-	4700	
KAYA							
Kaya	[1] 1750	-	-	-	-	-	1750
Sous-Total	1750	-	-	-	-	-	1750
T O T A L	[16]	[20]	[20]	[21]			
GENERAL	26250	10000	11000	4200	30000	81450	

Note: [] = Capacité réelle.

Source: OFNACER

ANNEXE 4

TABLEAUX ET GRAPHIQUES

TABLEAU 1
Aperçu de l'Evolution de l'Agriculture
Burkina-Faso, 1961-1984

	1961/64	1964/68	1968/72	1972/76	1976/80	1980/84
1. PNB réel par habitant (prix 1972) :						
. % du PNB représenté par le secteur agricole	57	47	44	39	39*	
. % du PNB représenté par les céréales & autres cultures			26	24	24*	
2. Nombre d'habitants :						
. % de la population active dans le secteur primaire	4,3	4,6	4,9	5,2	5,6	5,9*
. % de la population active dans le secteur primaire	89	87	85	83	81	79*
3. Production céréalière brute (milliers de tonnes métriques) :						
dont : millet	838	1061	1048	1025	1148	1158 (1185*)
Sorgho	257	345	381	343	398 (324*)	
maïs	460	584	554	587	640 (565*)	
riz	33	37	77	60	75 (84*)	
4. Production de coton (milliers de tonnes métriques)	6	13	30	36	58	66
5. Production d'arachide (milliers de tonnes métriques)	82**	75	73	67	79	77*
6. Evaluation alternative de la production de céréales secondaires (milliers de tonnes métriques)	(921)	(1125)	(945)	(1005)	(1119)	(1170*)
7. Consommation céréalière brute par habitant (Kg) (3)/(2)	195	231	214	197	205	196

Notes : * 1980/83
** 1962/64

Sources : Céréales : Annexe 1
Coton, arachide : Lecaillet & Morrison (1984)
Population : divers documents Banque Mondiale
PNB du secteur agricole et des céréales : Banque Mondiale (1982)
PNB réel par habitant : Banque Mondiale, "World Development Report"

TABLEAU 2
BILAN ALIMENTAIRE (en milliers de tonnes)

	1970/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84 (est)
Production céréalière brute ..	1040	1073	1009	831	1183	1114	1219	1044	1168	1207	1026	1289	1269	1062
Production céréalière nette ..	924	952	897	737	1052	988	1092	931	1040	1069	913	1150	1128	949
Importations commerciales	30	19	40	58	75	26	28	84	39	58	61	66	60	81
Aide alimentaire	0	39	37	95	24	23	25	88	41	39	38	56	39	90
TOTAL FOURNITURES DE CEREALES	954	1010	974	890	1151	1037	1135	1103	1120	1166	1002	1272	1227	1120
Evolution des stocks détenus :														
· par le secteur privé											76	4	4	30
· par le secteur public											3	26	20	12
CONSOMMATION TOTALE DE CEREALES	954	1010	974	890	1151	1037	1035	1103	1120	1166	1081	1242	1251	1152
ET CONSOMMATION DE CEREALES PAR HABITANT (Kg)														
	181	188	179	161	204	181	195	186	185	190	173	196	194	175
p.m. : Population (millions) ..	5,27	5,36	5,45	5,54	5,64	5,74	5,83	5,93	6,04	6,14	6,25	6,35	6,46	6,57
p.m. : Production de céréales nette par hab. (Kg) ...	175	178	165	133	187	172	186	157	172	174	146	181	175	144

Sources : BIRD (1982) à 1978/79
Haggéba (1984)
Smith (1984)
CILSS (1982)
Service des Statistiques Agricoles (1984)
Chapitre V de ce rapport.

TABLEAU 3
TAXONOMIE DES COMMERCANTS

COMMERCANTS	ZONE COUVERTE	BASE d'OPERATION	REMUNERATION	ORIGINE DES CAPITAUX	MOYEN UTILISE POUR TRANSPORTER LES CEREALES
Acheteurs villageois	un village	un village	commission	fonds avancés, par le commerçant	Aucun, bicyclette
Agents chargés de la collecte ..	quelques villages	ambulant	commission	fonds avancés par le commerçant	charrette, bicyclette, mobylette
Apprentis commerçants	quelques villages et marchés	ambulant	salaire et perspectives	fonds avancés par le commerçant	charrette, bicyclette, mobylette
Commerçants locaux indépendants	plusieurs villages	grand marché rural	profit	fonds propres, crédit informel	charrette, bicyclette, mobylette
Commerçants régionaux	une région	grand centre	profit	fonds propres, crédits bancaire et informel	loue parfois un petit véhicule possède ou loue un petit véhicule
Commerçants nationaux :	plusieurs régions	Ouagadougou, Bobo ou Ouahigouya	profit	fonds propres, crédit bancaire	camions de location
• commerçants de céréales ... • grossistes/entrepreneurs ...	plusieurs régions	grande ville ou centre régional	profit	fonds propres, crédits bancaire et informel	camions leur appartenant
Grossistes urbains ou régionaux	une région/ville				
Détailleur sur le marché	un marché		profit	fonds propres	aucun
Cultivateur/Spéculateur	quelques villages	un village	profit	fonds propres	charrette, bicyclette ou aucun moyen

TABLEAU 4
VENTES ET ACHATS DE L'OFNACER (milliers de tonnes)

	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84*
VENTES DE CEREALES :													
· au niveau local	30,8	24,9	33,0	28,0	21,0	28,4	24,6	33,3	25,0	26,9	18,7	61,9	(32,0)
· à l'étranger											15,0		
ORIGINES DES CEREALES :													
· aide alimentaire**....	39,1	36,9	38,0	23,9	3,2	2,8	34,7	18,0	18,4	14,8	37,2	22,4	(14,0)
· importations	1,5	0,8	2,8	15,4	16,8	9,8	8,8	15,3	2,3	8,7	2,6	28,6	24,8
· achats locaux													5,8
EVOLUTION DES STOCKS (en ne supposant aucune perte)	+9,8	+12,8	+7,8	+11,3	-1	-15,8	+18,9	+2,3	+2,1	-9,7	+47,1	-29,7	-13,2
Fin du stock saisonnier	9,8	22,6	30,4	41,7	40,7	24,9	43,8	46,1	49,2	39,5	85,6	55,9	42,7
Liquidation réelle du stock saisonnier													
Pertes déclarées													
Echéance prévue pour le stock saisonnier compte tenu des pertes atteignant 15%	8	21	26	33	27	12	26	24	22	11	49	16	3
Pour mémoire, production céréalière brute ++.....	1073	1009	(831)	1183	1114	1219	(1044)	1168	1207	(1026)	1289	1269	(1062)

Sources : documents de l'OFNACER
BIRD (1982)

Notes : * : estimation pour Octobre 1983/Avril 1984

** : Les chiffres de la BIRD diffèrent sensiblement certaines années

+ : Listes incomplètes; impossible de trouver des renseignements plus exhaustifs

++ : Les chiffres entre parenthèses indiquent une production inférieure à 180 Kg
Chiffres du Tableau 2

TABLEAU 5
OFNACER : Structure des Achats

Pourcentage des achats :	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84
1. Achats effectués par :						
• les agents de l'OFNACER	46	74	53	38	27	27
• les groupements villageois	27	24	33	30	21	22
• les commerçants	27	1	14	31	52	1
2. Achats effectués dans les régions :						
• HB	25	8	12	31	23	8
• VN	21	18	7	33	36	74
• S	2	1	4	1		
• E	8	27	52	9		
• Co		17	15	2	4	8
• CN	(1)			(1)	(1)	
• CO	4	4	2	5	3	7
• CE	10	13	4	2	(1)	2
• C	28	13	5	6	7	1
• Y	2	(1)		10	14	1
3. Achats effectués pendant les mois de :						
• Novembre				5	4	
• Décembre				25	11	
• Janvier				29	38	
• Février				12	23	
• Mars				13	16	
• Avril				12	6	
• Mai				3	2	
• Juin				1	1	
TOTAL des achats (milliers de tonnes)	15,3	8,6	2,6	28,6	24,8	5,8
+ importations de riz (milliers de t)	2,3					
Prix d'achat du millet (CFA/Kg)	40	40	45	50	60	66

Source : différents documents de l'OFNACER.

TABLEAU 6
OFNACER : Répartition Régionale des Ventes

Région	% des ventes d'une région pendant la période indiquée						Pour mémoire :		
	1981/82	1982/83	1983/84	1982/83 0-0	J	A-J	1983/84 0-0	J-H	A-M
OUEST :									
• Volta Noire	1	1	3	1	1	2	3	1	4
• Hauts Bassins	12	7	3*	6	11	10	5	nd	3
• Comoé	2	2	3	1	2	1	1	3	2
EST : Est	2	2	3	5	2	1	4	5	2
CENTRE :									
• Centre	29	27	28	17	11	20	36	34	27
• Centre-Est	1	2	1	1	(1	1	3	1	1
• Centre-Nord	2	7	14	5	4	12	7	8	18
• Centre-Ouest	1	4	5	1	5	2	4	8	2
• Yatenga	29	33	13	5	48	38	26	12	15
SAHEL : Sahel	22	15	28	31	18	16	13	19	31
TOTAL % des flux annuels	100	100	100	5	12	27	56	100	176

Source : différents documents de l'OFNACER.

TABLEAU 7
Prix officiels (CFA/Kg)

	1967/68	68/69	69/70	70/71	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84
A la production :																	
Sorgho blanc	12	12	12	12	12	14	18	22	18	21	32	40	40	45	50	58	64
Sorgho rouge																50	55
Millet	12	12	12	12	12	14	18	22	18	21	32	40	40	45	50	60	66
Maïs	12	12	12	13	13	15	18	22	18	21	32	40	40	45	50	55	60
Riz (paddy)																	
(CCCE)	19	19	19	19	19	30	30	35	35	55	63	63	63	68	68	74	
				(30)	(30)	(35)	(35)			(45)							
A la consommation :																	
Sorgho blanc	20	20	26	30	32	30	35	45	57	57	69	80	88	88			
Sorgho rouge																83	
Millet	20	20	26	30	32	30	35	45	57	57	69	80	90	90			
Maïs	20	20	27	30	32	30	35	45	57	57	69	80	88	88			
Riz usiné																142	
Ouaga CPI	90	90	97	100	102	99	107	116	136	126	104	177	204	227	251	271	287
(1970/71 = 100)																	

Source : divers documents de l'ONFACER
Banque Mondiale (1982)
Haggblade (1984)

TABLEAU 8
OFNACER : Estimation de l'impact sur le marché (en milliers de tonnes)

	1971/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84
Production céréalière brute	1073	1009	831	1183	1114	1219	1044	1168	1207	1026	1289	1269	1062
Estimation, des excédents commercialisés (10% de la production céréalière nette)	95	90	74	105	99	108	93	104	107	91	115	113	95
dont : achats de l'OFNACER	2	1	3	15	17	10	9	15	9	3	29	25	6
ventes de l'OFNACER	1	1	2	11	18	22	5	16	8	4	8	33	9
Part revenant au marché :													
achats	2	1	4	14	17	9	10	14	8	3	25	22	6
ventes	1	1	3	10	18	20	5	15	8	4	7	29	9
Prix d'achat officiel du sorgho blanc	12	14	18	22	18	21	32	40	40	45	50	58	64
Prix de vente officiel du sorgho blanc	20	26	30	32	30	35	45	57	57	69	80	88	88
Prix du marché (CFA/Kg par "tines")										79	79	78	96
													123

Sources Production : tableau 1
OFNACER : tableau 4
Prix officiels : tableau 7
Prix du marché : tableau 14

TABLEAU 9

Importations de céréales déclarées (milliers de tonnes)

- Aide alimentaire par

Rapport aux importations commerciales (en %) ...

• Estimation des importations

françaises

ESTIMATION DES IMPORTATIONS

EXORTATIONS DE SAINTE-JEAN

Exercices secondaires

卷之三

Notes : 1. 9 mois seulement

2. Chiffres fournis

3. Chiffres USAID

4. Chiffres pour 19

sources

4. Chiffres pour 1984 : estimations basées sur des chiffres USAID

provenant d'autres sources.

TABLEAU 10
Estimations de l'Aide Alimentaire

Total des équivalents de céréales

	(1) Estimations officielles	(2) PAM (WFP)	(3) USAID	(4) FED	(5) Français (Scetagri)	(6) OFNACER
70/71			0,0			
1971	71/72		39,0	42,7	43,0	39,3
1972	72/73		37,0	59,6	60,0	35,9
1973	73/74		95,0	85,8	86,0	37,0
1974	74/75		24,0	12,7	11,0	23,9
1975	75/76		23,0			3,8
1976	76/77		25,0	14,4	15,0	
1977	77/78		88,0	21,3	20,0	2,8
1978	78/79	30,4	43,7			
1979	79/80	38,5	31,5	41,0	75,6(7)	108
1980	80/81	23,1	38,0	39,0	47,4	35,0
1981	81/82	22,2	58,3	38,0		
1982	82/83	30,9	54,9	56,0		18,8
1983	83/84			39,0		11,4
1984					79,0	39,8

Sources : 1. Extraits de documents, Unité Commerciale INSD

2. Documents du PAM et de Haggblade (1984)

3. USAID/Smith (1984)

4. Fonds Européen de Développement (1980)

5. France/Scetagri, "La Commercialisation" (1984)

6. Divers documents de l'OFNACER et Haggblade (1984)

7. International Science & Technology Institute, Inc.,
selon "U.V. Food for Peace/Title II evaluation", 1981, ce chiffre est 72.000 T.

Note : Certains chiffres concernent l'année civile. Lorsqu'il s'agit de "saisons" (comme 1974/75), la période de référence va d'octobre à septembre.

TABLEAU 11
Prix des importations de céréales

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983*
Blé tendre ...	-	-	-	-	35	27	44	57	49	52	55	49	71	71	87	87	
Farine de blé ...	33	31	28	29	31?	82	-	65	89	89	36?	59	49?	66	81	113	163
Maïs ...	9	12	7	8	10	15	25	36	30	45	-	42	23	53	53*	130	42
Farine de maïs...	-	-	-	-	-	-	-	-	86	75	104	114	81	124	125	132	132
Riz { entier ...	43	30	33	38	33	79	63	43	66	76	75	66	73	72	61	109	119
brisures ...	-	-	-	-	-	21	-	-	123	-	64	69	85	90	137	129	123
Sorgho	-	-	-	-	-	-	-	24	38	-	39	76	72	36	47	94	87

Source 1967-74 Haggblade (1984)
1975 Unité Commerciale INSD

Notes : * Juin-Septembre uniquement
? Chiffre incertain

TABLEAU 12
Réaction des prix en cas d'une diminution de 20.000 tonnes d'aide alimentaire

SI L'ELASTICITE DE LA DEMANDE DE CEREALES COMMERCIALISEES EST	SI L'ELASTICITE / PRIX DE LA PRODUCTION COMMERCIALE EST ...	LES PRIX AUGMENTERONT ALORS DE SI L'AIDE ALIMENTAIRE DIMINUE DE 20.000 TONNES.
		0,1	0,3	0,5	
-,3		29%	22%	18%	
-,75		13%	11%	10%	
- 1		10%	9%	8%	
					... SI L'AIDE ALIMENTAIRE DIMINUE DE 20.000 TONNES.

Notes : 1. Total de l'offre nette locale ($Q(s)$) = 1.100.000 tonnes, dont 10% sont commercialisés.
2. Demande globale ($Q(d)$) = 1.900.000 tonnes, dont 60.000 sont des importations commerciales et 20.000 fournies par l'aide alimentaire.

Les informations détaillées sur lesquelles se basent ces calculs sont disponibles sur demande.

TABLEAU 13
Synthèse des données provenant de l'ORD de la région du Centre

Marché	Distance par rapport à Ouagadougou (Km)	Prix de détail à Zogona du sorgho blanc moins le prix local (CFA/Kg)	Corrélation avec les prix à Zogona	Prix moyen du sorgho blanc				Coefficient de variabilité des prix du sorgho blanc			
				1980	1981	1982	1984	1980	1981	1982	1983
Kombissiri	38	13**	38*	80	(73)	(72)	-	10	(19)	(11)	-
Sapore	38	2	88	83	(72)	(117)	13	18	(4)	(22)	
Dassouri	23	0	88	(84)	(80)	(108)	10	(15)	(18)	(22)	
Tanlergin	20	12**	78	(85)	(69)	(93)	9	(10)	(12)	(12)	
Boussé	51	12**	78	(82)	(67)	(89)	2	(10)	(8)	(21)	
Ziniare	34	12**	69**	70	79	(71)	(94)	8	20	(13)	(20)
Manga	97	15**	69	78	65	(85)	8	18	6	(24)	
Po	142	10**	79	76	73	93	12	13	11	23	
Tiébélé	173	7*	66**	72	71	81	109	18	9	8	27
Zorgo	98	8**	72**	82	84	71	(91)	9	9	6	(14)
Ouaga (Zogona)	-	-	-	89	97	76	99	(9)	20	10	19

Source : Données de l'ORD-Centre

Cleé : () : moins de 10 observations pendant 1'année
- : moins de 5 observations pendant 1'année

* : significatif à 10%
** : significatif à 5%

TABLEAU 14
Prix des intrants

	1972/73	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84
INTRANTS :						
engrais (NPK : "Engrus coton") (1)	35	35	40	50	45(2)	
paire de bœufs	30.000(3)	72.000	84.000	90.000	60	
âne		20.000(4)		30.000(4)	100.000	
charrue		24.855	24.855	26.460		
petite carriole	24.000(3)	43.500	43.500	49.185	34.749	34.000(5)
semeuse	24.000	42.500	42.500	56.300(5)	61.968	
PRODUCTION :						
prix officiel à la production	14	40	45	50	60	66
millet (CFA/Kg)						
prix officiel à la consommation ..	26	57	69	80	90	90
millet (CFA/Kg)						
prix du marché par mesure ("tine")	nd	79(6)	79	78	96	123(7)

Sources : rapports annuels, ORD de la Côte d'Ivoire, sauf annotation différente.

Notes : 1. NPK 18-35-0 jusqu'en 1977; 14-23-14 depuis 1978
2. 45 pour la première partie, 60 ensuite

3.

Source, BIRD, 1982

4. Source, Rapports Annuels, ORD Centre-Ouest

5. Source, Ministère du Développement Rural: Sivron de Production Végétale

6. Janvier-Septembre

7. Octobre-Juillet

TABLEAU 15
Estimations des coûts de commercialisation et des marges

1. OUEDROAGO (1983) QRD région Est (1980)		(1) Prix d'achat	(2) Groupage	(3) Manutention	(4) Transport	(5) Entrepôsage	(2) à (5) (1)
a. Commerçant indépendant local (CIL)							
(i)	achète dans un marché hebdomadaire, vend ailleurs quelques jours plus tard	40	0	1.6	7.5	0.2	22%
(ii)	achète aux producteurs sur le marché, revend le jour même à un acheteur important	40	0	1.1	0	0	3%
(iii)	achète au moment de la récolte, entrepose le grain et vend en période de disette	40	0	1.3	0	9.1	26%
b. Grossiste régional							
	achète à un CIL d'une petite ville, vend par sacs de 100 Kg à Fada	40	0	1.6	5.8	0.4	19%
c. Grossiste national							
	achète dans la région Est et vend à Ouagadougou	40	2.5	2.3	14.5	2.1	54%

TABLEAU 15 (suite)

	Prix d'achat	Manutention	Transport	Divers	Prix de vente	Marge nette
II. AUTEURS, Juillet 1984						
a. <u>Kaya</u> : achète du riz à Ouagadougou, vend sur le marché de Kaya	145	1.5	5	1	175	22.5
b. <u>Dedougou</u> : achète du sorgho blanc à un producteur sur le marché et revend en gros	86	0	0	0	89.92	3-6
c. <u>Dedougou</u> : achète du riz à Ouahaguiyà, revend au détail à Dedougou	155	0.5	2.5	0.5	163	5
III. SONMEZ & KESSIDES (1981), début 1980						
a. Commerçant national	47-59	1	5	0	59-71	6
IV. CHAMBRE DE COMMERCE, juillet 1984						
a. Commerçant national, achète après la récolte et vend plus tard à Ouagadougou	75	5	2	5	125-130	

TABLEAU 16

Opinions des Donneurs sur la Commercialisation des Céréales (1984)

Légende : o = oui x = non
 - = sans opinion [] = incertain

	OFNACER	Gouv.	Banque Mondiale I	Banque Mondiale II	USAID	FED	France FAC	Allemagne	CISS	Etude DAI	Etude ENGER
PRIX											
Faut-il :											
1. Des prix tendant à stimuler la production ?	o	o1/	x2/	x	o	o	o3/	o	o/4	x	x
2. Une stabilisation des prix à l'intérieur d'une fourchette ?	o	o	o5/	x	[]6/	o	o	x	o	o7/	o8/
3. Fixer, par règlements administratifs, les prix d'achat ?	o	x9/	o10/	x	o10/	o	o10/	o	o11/	o	o
4. Des prix fixés pour éviter les subventions ?	x12/	x	x13/	x	x14/	x	x14/	-	-	-	o
5. Recueillir et diffuser les informations sur les cours des marchés ?	[]	[]15/	o	-	o	-	-	o	o	o	o
6. Fixer, par une réglementation, les prix de vente ?	o	o16/	o17/	x	o	o	[]	o	o13/	o	o
7. Annoncer, avant la récolte, les prix à la production ?	o20/	o21/	x	-	o	-	-	-	x	-	x
8. Différencier les prix selon les régions ?	x	x	x	-	o22/	-	-	x	x23/	o	-
9. Différencier les prix dans le temps ?	x	x	x	-	x	-	-	x	o	o	-
LOGISTIQUE											
L'OFNACER doit-il :											
10. Acheter uniquement en gros ?	o24/	o	o	-	o	x	-	o	o25/	-	x
11. Vendre uniquement en gros ?	o26/	o	o	-	o	x	-	o27/	o	x28/	x
12. Avoir une saison d'achat limitée ?	o	o	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13. Faire des importations commerciales de céréales ?	[]	x29/	-	-	-	-	-	x30/	x	o	o31/
14. Assurer la formation de commerçants privés ?	x	o	o	-	-	x	-	-	-	-	-
15. Acheminer l'aide alimentaire ?	o	o	o	-	o	o	o32/	-	o	o	o
16. Améliorer sa gestion ?	o	o	o	-	o	o	o	o	-	-	-

TABLEAU 16 (suite)

	OFNACER	Gouv't	Banque Mondiale I	Banque Mondiale II	USAID	FED FAC	France	Allemagne	CILSS	Etude DAI	Etude ENGER
RESERVES											
Faut-il :											
17. Que l'OFNACER maintienne des stocks de réserve ?	o	o	o	o	o	o33/	o34/	o	o	-	o
18. Maintenir des stocks de stabilisation indépendants ?	x	x	o	o	x	o	o35/	o	o	-	x
19. Encourager la constitution de réserves sur place au niveau des villages ?	-	[]	o	-	o	o	-	-	o	o	o
20. Approvisionner les zones rurales déficitaires uniquement lorsqu'elles sont gravement touchées par la sécheresse ?	x	x	x	x	o	x	x	x	x	x	x

Notes :

1. Auto-suffisance céréalière
2. Prix plancher
3. Exportations régulières
4. Auto-suffisance régionale
5. Large fourchette
6. Accent mis sur la production
7. Conserver une certaine souplesse
8. Large fourchette
9. Problème politique
10. Basé sur les coûts de production
11. Avec souplesse
12. Rôle social
13. Nécessité
14. Subsides gouvernementaux
15. Uniquement la collecte
16. Prix à la consommation abordable
17. Basé sur le faible pouvoir d'achat du consommateur
18. Fait réel
19. Souple ; évite les importations
20. Idéalement
21. Idéal, mais non appliqué
22. Limité ; par ex. à 3 zones
23. Situation similaire dans tous les pays du Sahel
24. Notamment via les groupements villageois
25. Evite les commerçants ; livraison forcée
26. En fait, commerce de détail en 1984
27. Pour la rotation des stocks
28. Par l'intermédiaire des villages
29. En utilisant la Caisse de Péréquation
30. Réapprovisionnement des stocks de réserve au niveau local
31. En se servant de crédits
32. Uniquement en cas d'extrême urgence
33. 40 000 tonnes
34. 75 000 tonnes
35. Stocks de stabilisation

TABLEAU 17
Estimation Prix de Revient

Culture, mode, sources	Hypothèses	Prix de revient CFA/Kg					
		Rendement par ha. (Kg)	Jours de travail par ha.	Coût main d'œuvre/j. (CFA)	Quantité d'engraiss (Kg/ha)	Prix des engrais (CFA/Kg)	Coût du capital (CFA/ha)
SORGHO							
McIntyre (1983) (pour 1980/81)	: traditionnelle : traction animale	291	145	(154 *) (176 *)		173	515
		429	122		1433	1017	598
						0	(Prix 65 *) (Prix 65 *)
Bque Mondiale (82) : traditionnelle (pour 1980)		750	80	350	0	94	3826
		1200	105	350	150	40	5937
						40	0
						2450	42
BF, MDR 1980/81 : Product. végétale	: âne : boeuf	1200	110	670	150	40	3440
1982/83	: traditionnelle	1200	90	670	150	40	1530
	: âne : boeuf	1200	110	880	150	40	0
	: traditionnelle	1200	90	880	150	40	1620
1983/84	: âne : traditionnelle	500	69	880	0	0	0
	: âne : traditionnelle	800	nd	800	nd	70	121
						4300	121
						3600	nd
						0	nd
						3600	0
						0	291-388
MILLET							
McIntyre (1983) (pour 1980/81)	: traditionnelle : traction animale	201	74	(192 *) (240 *)		1199	515
		197	57		892	3450	727
						630	535
						0	253
BF, MDR 1982/83 : Prod. végétale	: âne : boeuf	700	110	880	150	150	2678
	: traditionnelle	700	90	880	150	150	4122
		700	69	880	150	0	1620
					0	1620	0
					0	1620	0
					0	1620	0
MAIS							
McIntyre (1983) (pour 1980/81)	: traditionnelle : traction animale	567	86	536 (*)		9113	515
		275	141	548 (*)	2567	3450	2943
						2930	0
						6166	0
						5230	0
						0	0
						0	(Prix 62 *) (Prix 62 *)
Bque Mondiale (82) : traditionnelle (pour 1980)		700	100	350	0	0	57
		1400	130	350	150	93	44
BF, MDR 1980/81 : Prod. végétale	: boeuf : traditionnelle	1400	73	670	150	40	3440
1982/83	: âne : traditionnelle	700	54	670	0	0	2550
	: boeuf : traditionnelle	1500	110	880	150	40	2450
	: boeuf : traditionnelle	1500	90	880	150	40	3440
		1700	69	880	0	0	1620
					0	1620	0
					0	1620	0
					0	1620	0
					0	1620	0
					0	1620	0
RIZ							
BF, MDR 1980/81 : Direction de la	: traditionnelle	700	100	670	0	0	7600
	: boeuf	1500	120	670	150	45	3440
	: irriguée	1000	300	670	400	45	7600
	: traditionnelle	700	100	840	0	0	20000
1983/84	: boeuf : irriguée	1500	120	840	150	70	14700
		400	130	840	250	70	4160
					0	21800	11000
					0	0	0
					0	0	107
					0	0	66
					0	0	61
					0	0	141
					0	0	78
					0	0	46

NOTE : McIntyre a calculé le rendement imputé de la main d'œuvre sur la base du prix de vente sur le marché (en supposant l'utilisation gratuite des terres).

TABLEAU 18
Résumé des informations sur les Revenus

		1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
SMIG (CFA/heure)		31.0	31.0	34.0	34.0	47.0	47.0	72.0	72.0	90.0	90.0	90.0	114.0	114.0	114.0	
Fonctionnaires	- Moyenne	36.3	36.7	36.3	39.0	41.3	44.1	60.1	69.4	82.4	79.5	79.5	87.8	87.8	87.8	
du Gouvernement:	- Entrée: A1							74.8	74.8	24.0	24.0	24.0	33.3	33.3	33.3	
(CFA/mois 1000)	- Entrée: A2															
Barème officiel	- sect. aliment.	16.2	16.2	16.2	16.2	19.5	19.5	24.2	24.2	30.3	30.3	30.3	31.9	31.9	31.9	
des salaires	- sect. textile	19.0	19.0	19.0	19.0	22.6	22.6	27.4	27.4	33.7	33.7	33.7	31.9	31.9	31.9	
(CFA/mois 1000)	- commerce,	33.7	33.7	33.7	33.7	36.2	36.2	43.3	43.3	54.1	54.1	54.1				
	niveau III															
Prix à la consommation																
index (1970 = 100)		100.0	102.0	93.0	106.0	112.0	135.0	115.0	164.0	177.0	204.0	227.0	251.0	275.0		
Prix alimentaires																
index (1970 = 100)		100.0	104.0	104.0	128.0	145.0	202.0	193.0	248.0	257.0	287.0	317.0	364.0	394.0		
FMI :																
Barème des rémunérations des																
fonctionnaires :																
- niveau le plus bas																
- niveau le plus élevé																
PNUD :																
PNB/ouvrier -																
prix constants -																
secteur non-																
agricole																
(1970)																
SMIG/aliment.																
Index (CFA/heure)																
Salaires des																
fonctionnaires :																
- moyenne																
Index des prix																
alimentaires :																
(1000/mois)																

Sources: Service National du Travail

FMI, 1979

PNUD, 1979

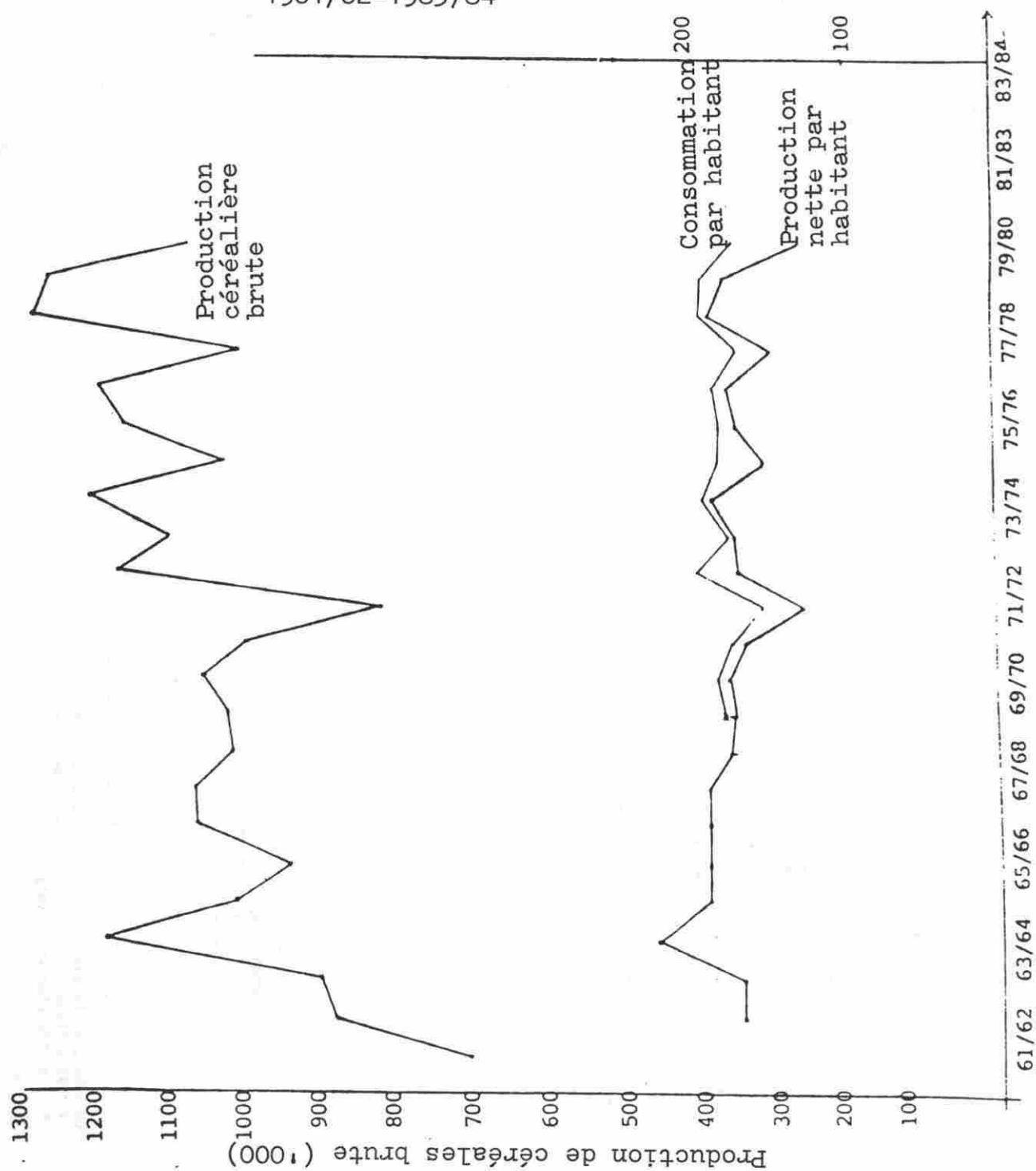
UV/INSO, Section des prix

TABLEAU 19
Evolution du nombre de banques de céréales

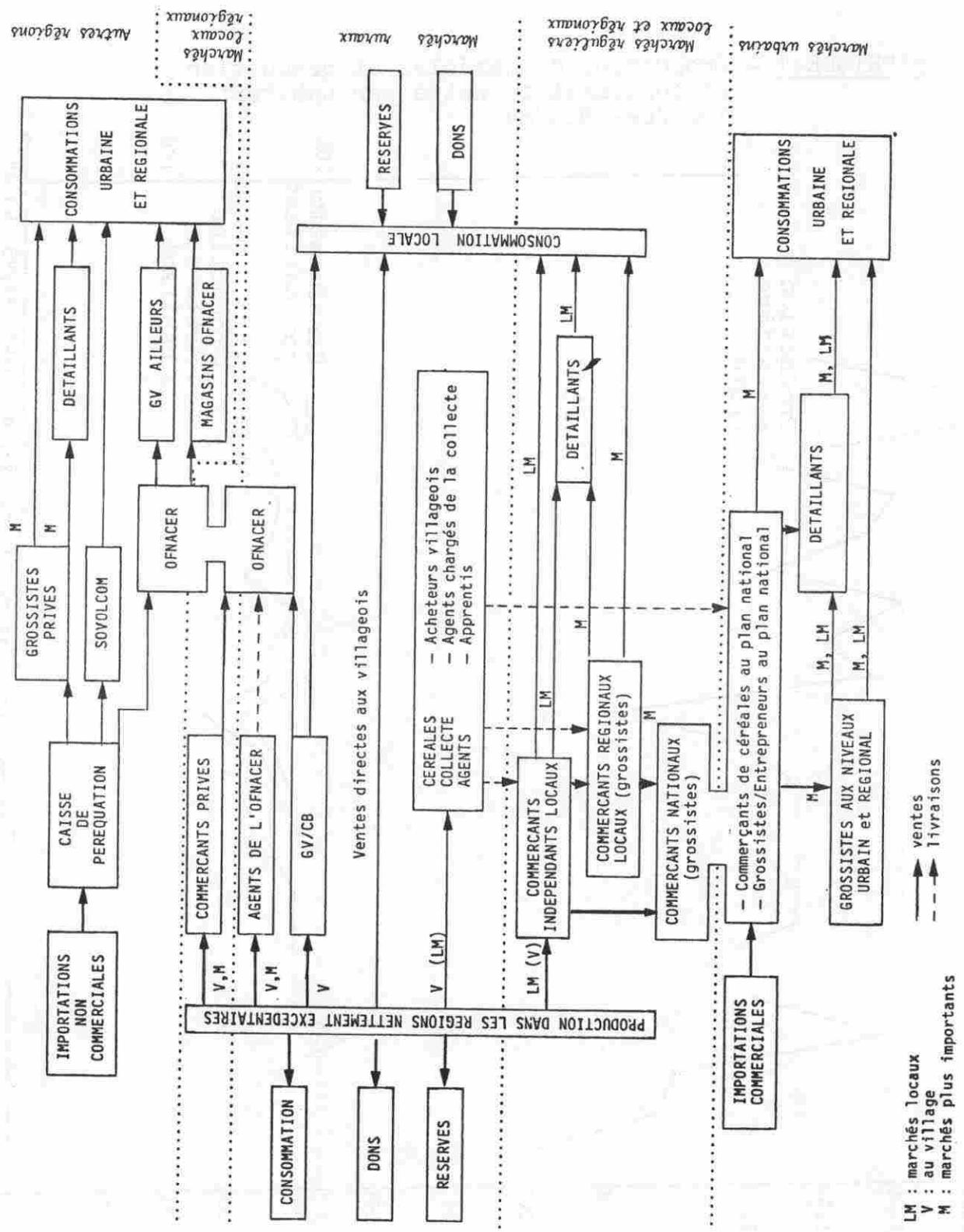
Période	1974-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982
Banques de céréales nouvellement créées :							
• par des organismes privés	15	18	53	62	50	43	39
• par des organismes publics ou semi-publics	0	0	7	37	32	57	63
TOTAL	15	18	60	99	82	100	99
TOTAL cumulé à la fin de la période	15	33	93	192	274	374	473

Source : Kat (1983), Annexe 1.2

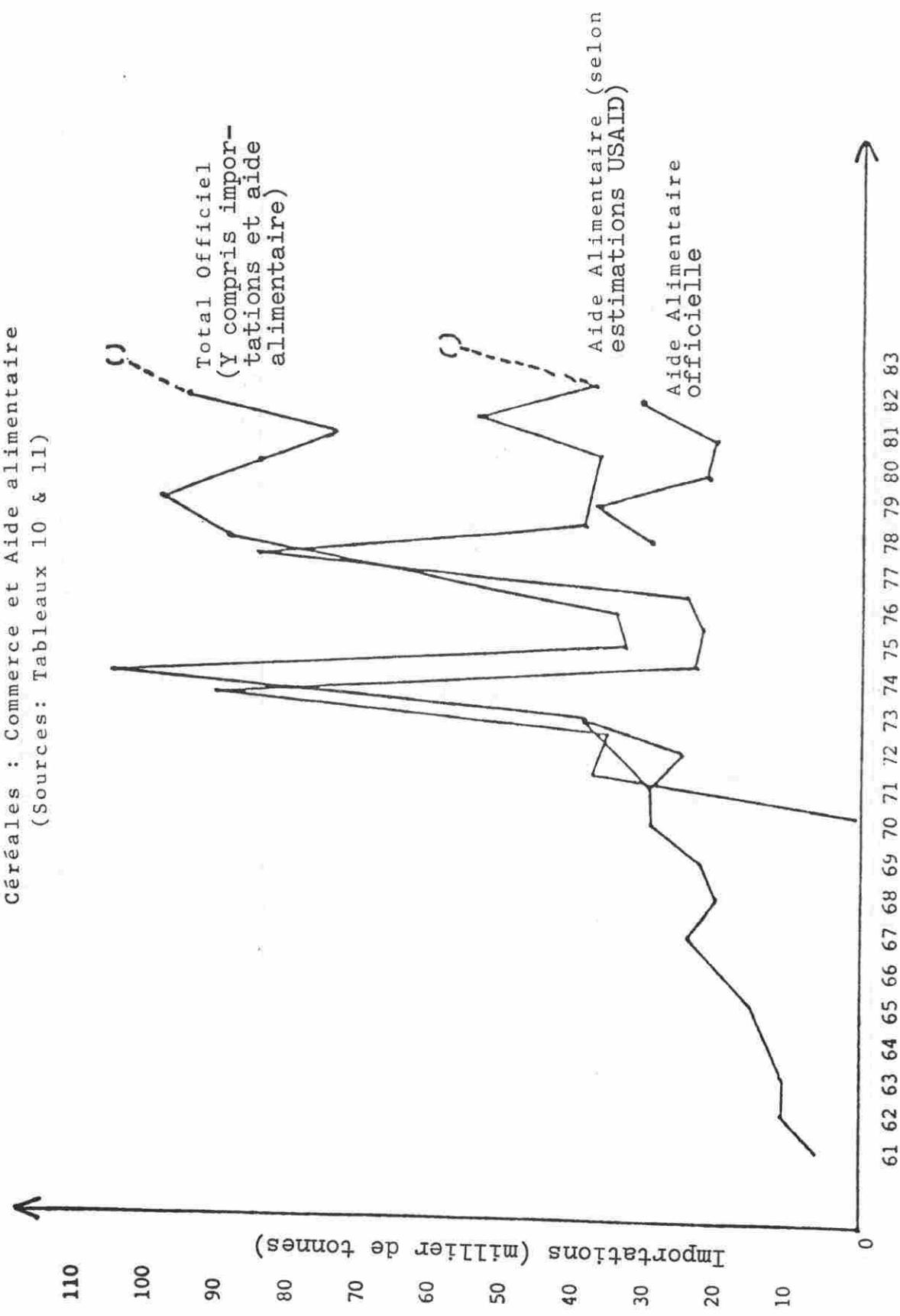
GRAPHIQUE 1 - Production de céréales et production et consommation nette par habitant
1961/62-1983/84



GRAPHIQUE 2 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME DE COMMERCIALISATION DES CÉRÉALES



GRAPHIQUE 3
 Céréales : Commerce et Aide alimentaire
 (Sources: Tableaux 10 & 11)



GRAPHIQUE 4 - Prix du marché de Zogona, Ouagadougou

